

Ma Suisse.



Rapport de gestion 2011. Nous nous engageons
pour un développement durable envers la société et
l'environnement.

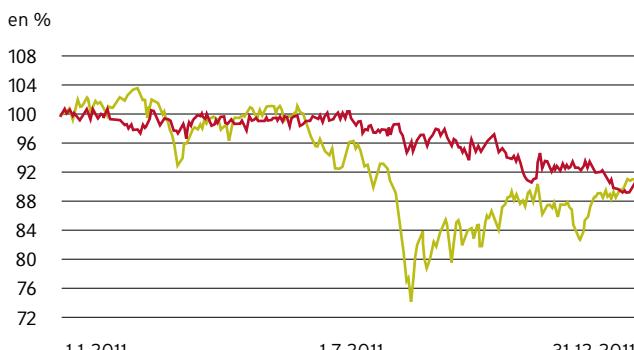
fair banking
banque coop

Chiffres clés

Comptes annuels Banque Coop SA selon le principe True and Fair View

Structure du capital		2011	2010	2009
Nombre d'actions		16 875 000	16 875 000	16 875 000
Valeur nominale par action	en CHF	20,00	20,00	20,00
Capital-actions	en CHF 1000	337 500	337 500	337 500
Cours boursier				
Cours boursier à la fin de l'année	en CHF	62,50	68,00	71,00
· Variation	en %	-8,1	-4,2	-4,7
Cours le plus haut	en CHF	68,00	71,25	75,20
Cours le plus bas	en CHF	59,50	65,00	61,50
Capitalisation boursière à la fin de l'année	en millions de CHF	1 055	1 148	1 198
· en % du bénéfice brut	en %	1 120	1 295	1 277
· en % des fonds propres	en %	120	133	141
Chiffres clés par action au porteur				
Bénéfice brut apuré (sans migration IT)	en CHF	5,58	5,25	5,56
Résultat d'exploitation apuré (sans migration IT)	en CHF	5,08	4,56	4,15
Bénéfice de l'exercice (earnings per share)	en CHF	4,17	4,30	4,23
Valeur comptable	en CHF	52,16	51,01	50,50
Rendement du dividende	en %	2,9	2,6	2,5
Taux de distribution (pay-out-ratio)	en %	43,2	41,8	42,5
Rapport cours/bénéfice (price-earnings-ratio)		15,00	15,81	16,78
Rapport cours/valeur comptable (price-book-ratio)		1,20	1,33	1,41
Dividende				
par action au porteur à la valeur nominale de CHF 20.-			2011	2010
· Dividende brut	en CHF	1,80	1,80	1,80
· moins impôt fédéral anticipé de 35%	en CHF	0,00	0,65	0,65
· Dividende net	en CHF	1,80	1,15	1,15
Bonification du dividende le		9.5.2012	20.4.2011	30.3.2010
Nº de valeur de l'action au porteur: 1 811 647 (ISIN: CH0018116472)				

Evolution en 2011 de l'action au porteur Banque Coop SA



— Banque Coop — SMI (indexé)

Evolution sur 5 ans de l'action au porteur Banque Coop SA



— Banque Coop — SMI (indexé)

Comptes annuels Banque Coop SA selon le principe True and Fair View

Bilan		31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Total du bilan	en CHF 1000	14 792 012	14 258 892	13 473 859
· Variation	en %	3,7	5,8	1,1
Prêts à la clientèle	en CHF 1000	12 683 790	12 192 175	11 514 907
· dont créances hypothécaires	en CHF 1000	12 150 557	11 686 412	11 027 528
Fonds de la clientèle	en CHF 1000	9 760 502	9 708 135	8 959 654
Fonds du public	en CHF 1000	12 603 502	12 456 135	11 530 854
Fonds propres déclarés (après répartition du bénéfice)	en CHF 1000	880 123	860 760	852 270
Avoirs gérés		31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Total avoirs gérés	en CHF 1000	17 123 768	16 179 292	16 063 067
· Variation	en %	5,8	0,7	7,3
· dont comptage en double	en CHF 1000	0	8 273	7 844
Compte de résultat		2011	2010	2009
Résultat des opérations d'intérêts	en CHF 1000	156 064	148 767	149 179
Résultat des opérations de commissions et de prestations de services	en CHF 1000	66 676	68 513	65 954
Résultat des opérations de négoce	en CHF 1000	11 593	12 969	15 576
Autres résultats ordinaires	en CHF 1000	3 902	2 591	3 161
Produit d'exploitation	en CHF 1000	238 235	232 840	233 870
Charges d'exploitation apurées (sans migration IT)	en CHF 1000	144 049	144 231	140 046
Bénéfice brut apuré (sans migration IT)	en CHF 1000	94 186	88 609	93 824
· Variation	en %	6,3	-5,6	-16,9
Amortissements, correctifs de valeurs, provisions, pertes	en CHF 1000	8 482	11 726	23 877
Résultat d'exploitation apuré (sans migration IT)	en CHF 1000	85 704	76 883	69 947
· Variation	en %	11,5	9,9	-17,1
Bénéfice d'exploitation apuré (sans migration IT)	en CHF 1000	70 291	72 593	71 395
· Variation	en %	-3,2	1,7	10,0
Chiffres clés généraux		2011	2010	2009
Ratio de couverture (après répartition du bénéfice)	en %	5,9	6,0	6,3
Rendement sur fonds propres (RoE)	en %	9,7	8,8	8,1
Rendement sur total du bilan (RoA)	en %	0,5	0,5	0,5
Taux de couverture des fonds propres	en %	159,8	150,1	152,8
Ratio Tier 1 (fonds propres de base pris en compte / position pondérée en fonction du risque)	en %	12,8	12,0	12,2
Ratio Tier 2 (fonds propres pris en compte / position pondérée en fonction du risque)	en %	12,8	12,0	12,2
Taux de refinancement I (fonds de la clientèle / prêts à la clientèle)	en %	77,0	79,6	77,8
Taux de refinancement II (fonds du public / prêts à la clientèle)	en %	99,4	102,2	100,1
Cost-income-ratio I	en %	60,5	61,9	59,9
Cost-income-ratio II	en %	63,6	64,4	64,1
Ressources		2011	2010	2009
Nombre de clients		272 487	275 338	273 772
Nombre de collaborateurs		584	600	625
Nombre de succursales		33	33	33

Table des matières

Editorial	3
Stratégie	5
Clientèle	11
Collaborateurs	13
Développement durable	17
Conseil d'administration	61
Direction générale	67
Direction	68
Organigramme	69
Corporate governance	70
Comptes annuels	83
Commentaire sur les comptes annuels	84
Comptes annuels Banque Coop SA	86
Annexe aux comptes annuels	91
Informations sur le bilan	102
Informations sur les opérations hors bilan	113
Informations sur le compte de résultat	115
Autres informations	117
Chiffres clés – informations détaillées	121
Chiffres clés – une comparaison sur 5 ans	122
Rapport de l'organe de révision	123
Clôture individuelle statutaire	125
Succursales	130
Liste des succursales	131

Rapport de gestion 2011
de la Banque Coop SA

Rapport du Conseil d'administration
à l'attention de l'Assemblée générale
du 2 mai 2012



Andreas Waespi et Ralph Lewin

Editorial

Chers lecteurs,

Le secteur financier connaît une transformation radicale. Depuis la crise financière, la pression sur les marges et coûts s'est intensifiée. S'ajoutent des exigences réglementaires toujours plus strictes, de nouveaux accords sur la double imposition, les débats sur le secret bancaire et la crise de l'endettement dans la zone euro. Le marché financier opère le plus grand tournant de son histoire. Il est donc essentiel pour les banques de ne pas oublier les valeurs qu'elles défendent, dans lesquelles leurs clients peuvent se reconnaître, des valeurs reflétées concrètement par le contact avec la clientèle et partagées par tous.

La Banque Coop s'engage en faveur du développement durable, de la famille et de l'égalité des chances, et axe son action sur les besoins de ses clients. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons de nouveau démontré que ces valeurs ne sont pas de vaines paroles, mais que, fidèles aux principes du fair banking, nous les appliquons au quotidien.

En avril 2011, la Banque Coop a mis en service une installation photovoltaïque sur le toit de son siège principal à Bâle. L'énergie produite par cette installation alimente le réseau électrique d'IWB (Industrielle Werke Basel), puis est entièrement rachetée par la Banque Coop. Depuis septembre, la Banque Coop achète l'intégralité du courant produit par la petite centrale hydroélectrique de Weissenburg et couvre ainsi 100% des besoins électriques des succursales à partir de sources d'énergies renouvelables.

Depuis 2007, la Banque Coop publie chaque année le rapport Développement durable qui fait état de toutes ses actions dans ce domaine. Notre rapport est régulièrement loué par les agences de notation. Pour son rapport Développement durable 2010, la Banque Coop a obtenu pour la 1^{ère} fois la certification «A+ GRI checked» qui atteste que le rapport répond aux plus hautes exigences de transparence. Les principes de la GRI (Global Reporting Initiative) constituent les normes internationales pour la rédaction des comptes rendus sur le développement durable. Avec la mention «A+ GRI checked», la Banque Coop occupe l'une des premières places parmi les banques suisses. Elle a maintenu son excellente 3^e place dans le classement annuel de la Haute école spécialisée du Nord-ouest de la Suisse et devient ainsi la 1^{re} banque de la liste.

Chaque année, le magazine «Bilanz» évalue les rapports de gestion des 240 premières entreprises suisses.

Cette année, la Banque Coop est passée de la 6^e à la 4^e place du classement «Présentation»: elle se positionne ainsi comme l'une des entreprises suisses disposant de l'un des plus beaux rapports de gestion. La banque a également obtenu la 4^e place dans le classement «Développement durable» du magazine.

Depuis 2000, la Banque Coop met l'accent sur la conciliation entre vie professionnelle et familiale et la promotion des femmes. Ainsi, en 2001, nous avons créé «eva», une offre destinée aux femmes; en 2005, nous avons remporté le «Prix Egalité», puis, en 2007, le «Prix famille entreprise» de la région Bienne-Seeland, ainsi que le certificat Entreprise favorable à la famille. Nous voulons rester parmi les meilleurs en matière de protection de la vie familiale, car cela renforce notre attrait en tant qu'employeur et contribue à la satisfaction de nos collaborateurs. En août 2011, la Banque Coop a remporté le Prix de l'égalité des chances des deux Bâle, une distinction qui prouve que notre engagement pour l'égalité des chances entre femmes et hommes est pris au sérieux. Nous avons été finalistes du «Prix Egalité» 2011 et obtenu la reconduction de notre certificat Entreprise favorable à la famille. Enfin, notre engagement en faveur de la famille s'exprime par le renouvellement de notre soutien à la Journée suisse des pères.

La Banque Coop a affiché un beau résultat malgré l'incertitude sur les marchés financiers. Elle est parvenue à faire passer son bénéfice brut, selon le principe de True and Fair View, à CHF 94,2 millions, soit une hausse de 6,3% par rapport à l'exercice précédent. Elle a ainsi dépassé ses résultats de 2010 (CHF 88,6 millions) et de 2009 (CHF 93,8 millions). Les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements ont enregistré un bond de 9,0%, atteignant au 31.12.2011 une valeur record de CHF 7,2 milliards. Les hypothèques ayant poursuivi leur progression, les créances hypothécaires ont atteint fin 2011 un volume de CHF 12,2 milliards (+4,0%). Un montant de seulement CHF 1 million a été comptabilisé au poste Correctifs de valeur, provisions et pertes (contre CHF 6 millions l'exercice précédent), ce que confirme l'excellent état de santé du portefeuille de crédit. Le bénéfice de l'exercice selon le principe de True and Fair View de CHF 70,3 millions (contre CHF 72,6 millions l'année précédente) a connu un léger recul. Il faut toutefois tenir compte du fait que le bénéfice de l'exercice précédent comprend des produits extraordinaires issus de la cession partielle d'une participation de CHF 10,2 millions.

Ce résultat satisfaisant a permis à l'Assemblée générale de proposer à nouveau un dividende de CHF 1,80 brut par action. Suite à la deuxième réforme de l'imposition des entreprises entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, le dividende entier doit être versé, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale, à partir des réserves d'apport de capital et n'est pas soumis à l'impôt anticipé. Par ailleurs, pour les personnes physiques dont le domicile fiscal est en Suisse et détenant des actions dans leur fortune privée, le versement du dividende est exonéré de l'impôt sur le revenu.

Afin d'aligner la Banque Coop de façon optimale sur les exigences du marché et de poursuivre notre stratégie d'orientation ciblée sur les besoins de nos clients, nous avons procédé en 2011 à des réaménagements sur le plan organisationnel. A cet égard, la coopération avec la BKB a joué un rôle prépondérant. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons renforcé les synergies au sein du groupe et franchi une étape importante avec la migration vers une plate-forme informatique commune, Avaloq, mise en service avec succès au début de l'exercice. L'actualisation régulière de cette application permettra à la Banque Coop de rester à la pointe de l'évolution technique sur le long terme. Nous pourrons ainsi nous adapter aussi bien aux contraintes futures en matière de réglementation et de processus qu'aux exigences et souhaits toujours plus nombreux de notre clientèle. Le traitement des crédits, déjà centralisé à Bâle pour la Suisse alémanique l'année dernière, a été intégré d'un point de vue organisationnel au groupe BKB. Cette opération a permis de créer des synergies significatives dans ce domaine.

Depuis l'Assemblée générale d'avril 2011, le Conseil d'administration compte un nouvel élu en la personne d'Erwin Meyer. En tant que représentant de la Suisse romande, grâce à ses nombreuses compétences et à sa longue expérience dans le secteur de la finance, il complète de façon idéale le Conseil d'administration. Depuis le décès tragique de Hans Peter Schwarz en septembre 2011, les membres du Conseil d'administration sont dix, nombre que nous prévoyons de conserver.

La Banque Coop entend continuer d'accroître la notoriété de sa marque en poursuivant la campagne télévisuelle débutée en 2010. Nous pouvons d'ores et déjà constater les retombées positives de cette campagne: entre 2009 et 2011, la notoriété de la Banque Coop s'est accrue de manière significative. A l'automne 2011, de nouveaux spots télévisuels ont été diffusés à la télévision suisse, développant la thématique des origami.

Ainsi, dans les spots sur les fonds sous-marins, tout le paysage est désormais constitué de billets de banque en origami, à l'image des figures principales. Les spots télévisés, diffusés en 2012, prennent pour thématiques les valeurs centrales de la Banque Coop: le développement durable, les besoins des clients et le fair banking. Nous sommes particulièrement heureux d'avoir remporté en novembre 2011 l'Edi de bronze, récompense officielle des films suisses de qualité, pour notre spot télévisé «Monde sous-marin».

L'année à venir sera également synonyme de grands défis pour le secteur financier. La Banque Coop continuera de miser sur ses atouts et d'accroître sa notoriété par le biais d'activités conformes à ses objectifs. Elle ne perd pas de vue sa cible et continue sur sa voie pour devenir une banque de premier rang, à l'écoute de sa clientèle. Grâce à sa forte compétence en matière de développement durable, à sa concentration sur le marché bancaire suisse, à son orientation vers les besoins de sa clientèle, à sa forte conscience des coûts et à l'application du concept de fair banking, la Banque Coop est parfaitement armée pour faire face aux défis qui s'annoncent.

Nous vous remercions, chers clients, de la confiance que vous nous témoignez. A vous, chers actionnaires, nous faisons part de notre gratitude pour votre précieux investissement, qui permet une croissance pérenne de la Banque Coop. A vous, chers collaborateurs, nous adressons nos sincères remerciements pour votre engagement qui contribue au renforcement de notre positionnement sur le marché bancaire en Suisse.



Ralph Lewin
Président du Conseil d'administration



Andreas Waespi
Président de la Direction générale

Stratégie

Donner corps au fair banking

À la Banque Coop, le «fair banking» est synonyme de transparence et de respect vis-à-vis des clients, de prestations de haute qualité à un prix loyal et de responsabilité sociale en notre qualité d'entreprise. La Banque Coop est convaincue que ces valeurs liées au fair banking gagnent en importance à l'heure actuelle et constituent la base même d'une confiance réciproque. Pour la Banque Coop, qui souhaite se positionner comme une banque réputée pour son service à la clientèle, cette approche joue un rôle fondamental.

Prix du film publicitaire pour la campagne d'image

Spot télévisé avec des Origami

Depuis 2008, les publicités de la Banque Coop mettent en scène des Origami – des billets de banque sculptés selon l'art du pliage. Les trois premiers spots publicitaires «Papillons», «Evolution» et «Lapins» ont été diffusés à la télévision en 2010. Les deux spots réalisés en 2011 vont un peu plus loin: les animaux en Origami évoluent dans un monde sous-marin lui aussi composé de billets de banque pliés. Plusieurs scènes illustrent de façon originale différents aspects du fair banking. Ainsi, un banc de poissons symbolise les partenariats fiables, une famille d'hippocampes représente la prise de responsabilité pour les générations futures et des méduses sortant d'un abysse incarnent les risques cachés qu'il faut révéler. Ces spots télévisés s'accompagnent d'affiches, de masques sur les Bancomat et d'écrans tactiles dans les succursales. Ils peuvent également être visionnés sur le site internet de la Banque Coop, sur Facebook et YouTube.

Edi pour le «Monde sous-marin»

Les nouveaux spots télévisés «Monde sous-marin» rencontrent un franc succès auprès du public. Ils ont immédiatement été sélectionnés pour figurer parmi les 56 candidats nominés en 2011 pour l'Edi et ont ensuite remporté l'Edi de bronze dans la catégorie «films publicitaires». Parrainé par le Département fédéral de l'intérieur, l'Edi est la distinction officielle récompensant les films suisses d'entreprise et à caractère publicitaire ou industriel. Les spots diffusés à la télévision suisse à l'automne 2011 continueront d'apparaître en 2012.

La notoriété de marque multipliée par deux

La campagne «Origami» a permis à la Banque Coop d'accroître de façon significative sa notoriété de marque: la notoriété spontanée a ainsi été multipliée par deux, passant de 8% en 2009 à 16% en 2011. Pour

mesurer la notoriété spontanée, on demande à des individus de citer les banques qu'ils connaissent, sans leur donner d'exemple. C'est pourquoi la progression de cette valeur est un signe particulièrement positif. La notoriété assistée, que l'on mesure en demandant à des individus s'ils connaissent la banque qui leur est citée, est quant à elle passée de 84% à 89% sur la même période.

Engagement pour la société et l'environnement

Il est nécessaire d'accorder une importance égale aux facteurs économiques, sociaux et écologiques pour bâtir une stratégie commerciale orientée vers l'avenir et assurer sa réussite sur le plan économique. Voilà pourquoi la Banque Coop considère que son implication dans le développement durable fait partie intégrante de son activité commerciale. Son engagement toujours plus grand en faveur du développement durable ainsi que les mesures mises en œuvre au cours de l'exercice 2011 témoignent de l'importance que la Banque Coop accorde à son engagement en faveur de la société et de l'environnement.

Energie solaire

En avril 2011, la Banque Coop a mis en service une installation photovoltaïque située sur le toit de son siège principal de l'Aeschenplatz à Bâle. Elle entend ainsi être l'une des premières à promouvoir l'utilisation des sources d'énergies renouvelables en Suisse. L'installation photovoltaïque est l'œuvre d'un groupe de partenaires. Il s'agit en quelque sorte d'un «modèle de contrat solaire». Ainsi, la Banque Coop met son toit à disposition, tandis que l'installation et l'exploitation sont assurées par son partenaire, la société ADEV Solarstrom AG. L'énergie produite alimente le réseau public de l'IWB (Industrielle Werke Basel), puis elle est entièrement rachetée par la Banque Coop. Ce modèle de contrat solaire permet à la Banque Coop de donner l'exemple à d'autres propriétaires de biens immobiliers, en montrant combien il est simple de mettre à profit les toitures pour produire de l'énergie solaire de façon décentralisée.

100% d'énergies renouvelables

En septembre 2011, la Banque Coop a franchi un pas déterminant pour sa future consommation d'énergie. La petite centrale hydroélectrique de Weissenburg produit chaque année 2 millions de kWh de courant, production annuelle que la Banque Coop achète intégralement, exclusivement pour couvrir les besoins énergétiques de ses sites en Suisse.

Une campagne publicitaire
récompensée

Les nouveaux spots télévisés «Monde sous-marin» de la Banque Coop ont remporté l'Edi de bronze dans la catégorie «Commercials». Parrainé par le Département fédéral de l'intérieur, l'Edi est la distinction officielle récompensant les films suisses d'entreprise et à caractère publicitaire ou industriel.

La Banque Coop en tête des classements

La Banque Coop s'est de nouveau placée en tête des classements d'évaluation du rapport de gestion et du rapport Développement durable 2010.

Grâce à l'énergie écologique achetée à Weissenburg, à l'énergie solaire et à l'énergie d'origine non nucléaire 100% renouvelable produite par son fournisseur bâlois, la Banque Coop couvre l'ensemble de ses besoins énergétiques sur le territoire suisse à partir de sources d'énergie renouvelables d'origine attestée.

Responsabilité sociale et partenariats financiers

La Banque Coop est partenaire de la Ligue suisse contre le cancer (LSC) et de la Recherche suisse contre le cancer (RSC). Elle soutient également la lutte contre le cancer en investissant dans le Cancer Charity Support Fund, qui permet de financer différents projets. En 2010, la LSC fêtait ses 100 ans: voilà un siècle que cette organisation à but non lucratif se bat pour défendre les intérêts des personnes atteintes du cancer et ceux de leurs proches. En sa qualité de partenaire financier, la Banque Coop permet à la LSC et à la RSC de réaliser leur engagement en faveur de la recherche et de la prévention contre le cancer, et de la prise en charge des malades.

La Banque Coop maintes fois récompensée

Il est important pour la Banque Coop d'évaluer le succès de sa stratégie et de ses mesures auprès de sa clientèle, mais également auprès des autres établissements et des agences de notation. Nous nous réjouissons tout particulièrement lorsque les évaluations de ces interlocuteurs nous placent parmi les meilleurs.

Prix de l'égalité des chances

Les gouvernements des deux Bâle décernent chaque année un prix aux projets créatifs, innovants et efficaces visant à améliorer l'égalité des chances entre hommes et femmes. Les projets récompensés mettent en avant la manière dont des initiatives privées font avancer l'égalité des chances de façon concrète et durable. En 2011, la Banque Coop a reçu le «Prix de l'égalité des chances des deux Bâle» pour son engagement en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. Ainsi, après avoir remporté le «Prix Egalité» en 2005, le «Prix famille entreprise» en 2007 dans la région de Bienne-Seeland et le certificat Entreprise favorable à la famille, la banque est distinguée en 2011 dans la région de Bâle.

La Banque Coop en tête des classements

La Banque Coop s'est de nouveau placée en tête des classements d'évaluation du rapport de gestion et du rapport Développement durable 2010. Comme l'année précédente, la Haute école spécialisée du Nord-ouest

de la Suisse a fait honneur à la Banque Coop, en lui accordant la troisième place pour ses rapports. Ce classement tient compte non seulement des aspects économique et sociologique, mais également de l'aspect écologique de la gestion d'entreprise. La Banque Coop a par ailleurs obtenu la meilleure distinction de la Global Reporting Initiative (GRI), qui lui a décerné la mention «A+ GRI checked». Avec ce certificat, la GRI indique que le rapport Développement durable de la Banque Coop répond aux plus hautes exigences en matière de transparence. Enfin, la Banque Coop s'est vu attribuer une remarquable quatrième place dans les classements «Présentation» et «Développement durable» du magazine «Bilanz».

Des offres axées sur les besoins de notre clientèle

Depuis plusieurs années déjà, la Banque Coop parvient à répondre aux différents besoins de sa clientèle, grâce à des produits de niche exclusifs et conçus sur mesure.

eva, spécialement pour les femmes

eva, le programme de conseil de la Banque Coop spécialement destiné aux femmes, existe depuis 2001. Il a ceci de particulier qu'il prend en compte les cycles de vie et la situation familiale de chaque femme, individuellement. Le programme eva repose sur trois piliers: prestations de conseil, manifestations et publications. En 2011, l'offre de manifestations eva comprenait aussi bien un cours de maquillage professionnel que des séminaires de gestion et des ateliers de présentation ou encore des conférences sur les monnaies du futur. L'événement majeur de 2011 est le voyage eva qui a permis pour la quatrième fois à un groupe de femmes de se rendre à l'autre bout du monde. Cette fois-ci, c'est le Sultanat d'Oman, dans l'est de la péninsule Arabique, qui a été choisi. Avec le programme eva, la Banque Coop offre à ses clientes eva un solide réseau d'associations et d'entreprises pour échanger et s'informer.

Conseils aux seniors par des seniors

Afin de profiter pleinement de leur retraite, les seniors doivent adapter leur planification financière à leur nouvelle situation. Notre prestation Conseils aux seniors par des seniors propose un entretien de conseil gratuit à nos clients ainsi qu'aux non-clients. Ces entretiens sont assurés par des collaborateurs retraités de la Banque Coop bénéficiant d'une longue expérience en matière de conseil. En 2011, deux nouvelles recrues ont intégré l'équipe des seniors. Les conseillers de l'équipe se situent dans la même tranche d'âge que leurs clients

et sont donc les mieux placés pour comprendre leurs besoins. L'entretien peut également avoir lieu à domicile, à la demande du client.

Vivre plus intensément: «50+»

A 17 ans, on a des rêves; à 50, on se réalise! C'est pour cela que la Banque Coop propose à ses clients de 50 ans et plus une prestation de conseil spéciale. Cet entretien aborde des questions spécifiques comme l'optimisation fiscale, la planification de prévoyance ou le règlement de succession. En ce qui concerne le règlement de succession, ce sont par exemple les thèmes du testament, du contrat de mariage, du pacte successoral ou du contrat de concubinage qui sont abordés. L'entretien permet de définir une solution individuelle adaptée à chaque client.

Solutions pour les grandes entreprises dans toute la Suisse

Les grandes entreprises ont besoin de solutions conçues spécialement pour elles. La Banque Coop propose dans ce domaine des prestations de haute qualité. Elle met à la disposition de ces clients spécifiques, à travers toute la Suisse, des spécialistes disposant de connaissances approfondies dans les domaines de la gestion des liquidités ainsi que du financement d'investissements et de projets consortiaux et immobiliers. Nous plaçons l'intérêt du client au premier plan en privilégiant systématiquement une étroite collaboration avec des spécialistes du placement qui conseillent principalement des clients institutionnels, comme les caisses de pension, et des clients commerciaux spécialisés dans le trading.

Coopérer pour exploiter les synergies

Par le biais de sa coopération avec sa maison mère, la Banque Cantonale de Bâle, et avec des spécialistes extérieurs, la Banque Coop met en place des synergies précieuses, qui contribueront à faire d'elle la première banque à l'écoute de sa clientèle.

Migration vers Avaloq

En janvier 2011, la Banque Coop a mis en service avec succès la plate-forme informatique Avaloq. Depuis, la Banque Coop et la Banque Cantonale de Bâle travaillent toutes les deux sur le logiciel bancaire édité par le leader suisse du marché. Cette mise en commun est à l'origine de synergies substantielles au sein du groupe. Ce changement de système informatique permet à la Banque Coop de suivre l'évolution actuelle du marché et de

répondre de façon plus adaptée aux besoins croissants de sa clientèle. Parmi les innovations de cette année, il convient de citer la création d'un nouveau relevé de patrimoine pour les dépôts de titres, ainsi que diverses améliorations pour les clients qui utilisent l'E-Banking.

Traitements centralisés des crédits

Grâce à la plate-forme informatique commune que constitue Avaloq, nous avons pu réunir les conditions techniques nécessaires pour créer de nouvelles synergies au sein du groupe. Ainsi, nous avons centralisé le traitement des crédits. L'année dernière, nous avions commencé par le traitement des crédits de la Suisse alémanique qui avait été centralisé à Bâle; aujourd'hui, toute l'unité est désormais intégrée d'un point de vue organisationnel à la Banque Cantonale de Bâle. Les synergies naissent avant tout de la répartition de la procédure de demande de crédit qui permet de spécialiser les collaborateurs dans les différentes étapes du processus de traitement. Cela permet de réduire les temps de traitement et donc de réaliser des économies d'échelle dans les deux banques.

Asset management – exploitation des synergies

Le Centre de compétences Asset management organise de façon optimale le savoir-faire technique de la Banque Coop et de la Banque Cantonale de Bâle. La gamme de prestations proposée a également été élargie, comme en témoignent les diverses activités des représentants du Centre de compétences. Cela inclut notamment l'organisation d'événements dans les régions, en vue de familiariser un large public avec la situation actuelle des marchés financiers. Par ailleurs, nous publions depuis peu une Investment Letter mensuelle qui évoque des sujets actuels, propose un éclairage sur la situation conjoncturelle et livre des informations sur le positionnement de la banque.

Nationale Suisse – la coopération positive

Au cours de cette quatrième année de partenariat stratégique entre Nationale Suisse et la Banque Coop, les deux organismes ont continué à renforcer leur coopération. Grâce à une combinaison intelligente de produits bancaires et de produits d'assurance, les besoins de notre clientèle sont mieux couverts que jamais. En 2011, la collaboration entre nos deux institutions s'est déroulée sous le signe de la «coopération positive». Ainsi, nous avons organisé dans chaque région un événement commun avec les cadres des deux entreprises, afin de favoriser les échanges. Il s'agissait avant tout d'identifier plus précisément encore les besoins des clients et

de créer les bases permettant de poursuivre cette fructueuse collaboration. Lors des événements communs sur les thèmes de la planification financière et de la prévoyance qui ont enregistré un très bon taux de fréquentation, les participants intéressés avaient la possibilité de bénéficier d'un entretien avec un spécialiste de la finance ou de la prévoyance. De plus, les clients de Nationale Suisse et de la Banque Coop peuvent profiter de cadeaux spéciaux de bienvenue attrayants.

Des structures adaptées

Afin de disposer d'une marge d'action digne de celle d'une banque de distribution moderne, nous avons procédé à la réorganisation des services Gestion de la distribution et Gestion des produits. Cette transformation s'est inscrite dans le cadre d'une modification de la structure organisationnelle globale qui permet désormais d'attribuer de façon optimale les tâches à accomplir.

Soutien des régions par la Gestion de la distribution

Le service Gestion de la distribution, nouvellement mis en place, accompagne les collaborateurs dans le cadre des contacts avec la clientèle afin de les aider à atteindre leurs objectifs. Des spécialistes de différents domaines apportent leur savoir-faire pour planifier et mettre en œuvre les activités de vente. Pour ce faire, ils établissent un contact privilégié avec les différentes régions et les soutiennent dans la réalisation de leurs objectifs stratégiques. Le service Gestion de la distribution organise également des formations et des séances de coaching.

Focaliser la gestion des produits sur la stratégie

L'ancien service Gestion des produits et des segments a été rebaptisé après avoir cédé la partie relative à la gestion des segments au service chargé de la distribution. Le nouveau service Gestion des produits peut donc désormais se concentrer davantage sur ses principaux axes stratégiques. Ainsi, une nouvelle stratégie produits a été définie et celle-ci devrait être mise en œuvre dans les années à venir. Elle prévoit de nouveaux modèles de prix ainsi qu'une optimisation de l'offre de produits qui devra gagner en simplicité, modularité et transparence. Par ailleurs, le canal électronique, qui ne cesse de gagner en importance, devra également être développé. Nous avons pour objectif de le personnaliser au maximum en créant de nouvelles possibilités d'information et de contact interactives en matière d'E-Banking et aux Bancomat.

Changements au sein du Conseil d'administration

Avec l'élection d'Erwin Meyer en avril 2011 lors de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration s'est doté d'un représentant de la Suisse romande. M. Meyer a repris le siège d'Urs Wehinger qui s'était retiré en 2010 pour raisons de santé. Grâce à sa longue expérience de la banque et à ses nombreuses compétences, Erwin Meyer complète de façon idéale le Conseil d'administration. Suite au décès tragique de Hans Peter Schwarz, le nombre de membres du Conseil a été ramené à dix. Celui-ci sera conservé.

Satisfaction des nouveaux clients

En 2011, les clients nous ont attribué à nouveau une note de neuf sur dix. Cet excellent résultat prouve que nos efforts pour fournir des services et un conseil de qualité portent leurs fruits. La Banque Coop est déterminée à poursuivre sur cette voie dans le futur, en proposant toujours des conseils de haute qualité et des services irréprochables.

Des modèles hypothécaires exclusifs

L'hypothèque Supercard est quant à elle exclusive et particulièrement appréciée des clients. Elle leur permet d'utiliser leurs superpoints auprès de la Banque Coop pour bénéficier d'un rabais de taux attrayant sur leur hypothèque.

Clientèle

Des conseils de qualité et des services hors pair

Afin de proposer à sa clientèle des services de haute qualité, la Banque Coop a mis au point des normes de service. Nos clients doivent être accueillis avec prévenance, amabilité et serviabilité. En proposant des services et des prestations de conseil de 1^{er} plan, la Banque Coop entend s'affirmer comme l'une des banques phares, proche des exigences de sa clientèle.

L'impression du client, un critère essentiel

Régulièrement, des clients test ayant suivi une formation spéciale effectuent des Mystery Shopping pour vérifier si les conseillers mettent en pratique la philosophie de la Banque Coop en matière de conseil. Alors que nous avons surtout veillé, les années précédentes, à faire appliquer correctement le processus de vente, nous nous concentrons désormais sur l'impression produite par le conseiller sur le client. L'objectif pour la Banque Coop est d'axer davantage le comportement de vente sur les besoins du client.

Analyse des entretiens de conseil

La migration vers Avaloq a induit des nouveautés pour l'entretien de conseil. Outre la formation de vente de base, dispensée à tous les nouveaux conseillers, les responsables des ventes ont donc suivi une formation spéciale auprès des collaborateurs du service Training & development. Les cadres ont ainsi appris comment générer des évaluations via le nouveau système, les analyser et en tirer les mesures adéquates.

Satisfaction des nouveaux clients

Pour la Banque Coop, la satisfaction des clients constitue un facteur de réussite déterminant. Ainsi, au bout de 3 mois, elle demande à ses nouveaux clients de répondre à des questions sur leur satisfaction en matière de conseil, produits, prestations et gestion administrative. En 2011, ces clients nous ont attribué à nouveau une note de 9 sur 10. Cela prouve que nos efforts pour fournir des services et un conseil de qualité portent leurs fruits. La Banque Coop est déterminée à poursuivre sur cette voie.

Une présence à l'échelle nationale

La Banque Coop est présente sur l'ensemble du territoire suisse grâce à ses succursales et à ses Bancomat. Elle souhaite créer un environnement familial pour sa clientèle en faisant de ses succursales des lieux accueillants.

Nouveaux appareils de retrait et de versement

En 2011, un nouveau Bancomat a été mis en service au Coop center de Sion. Grâce à une collaboration avec le détaillant Coop, la Banque Coop a mis en service 116 Bancomat dans ses succursales. A partir de 2012, les quelque 160 automates en Suisse seront successivement remplacés par les nouveaux modèles. Il sera possible d'effectuer des retraits et des versements aux automates de toutes les succursales de notre banque.

Rénovations et déménagements

Afin d'offrir à ses clients un environnement harmonisé et moderne pour leurs opérations bancaires, la Banque Coop a entrepris en 2011 des travaux de modernisation dans ses succursales. Ainsi, dans le cadre de la rénovation globale du centre commercial Neumarkt à Brugg, la succursale de la Banque Coop a été complètement transformée et inaugurée en décembre 2011. La succursale de Biel/Bienne est en rénovation, car la façade et les installations techniques du bâtiment seront réhabilitées au 1^{er} trimestre 2012 pour répondre au standard Minergie-P. La succursale d'Oerlikon sera transférée sur le Marktplatz, début 2012, et à Rapperswil-Jona, la succursale déménage dans un bâtiment où elle disposera d'une meilleure visibilité.

Partenariat avec Supercard

La Banque Coop est partenaire du programme de primes Supercard de Coop. Près de 100 000 clients de la Banque Coop ont utilisé la Supercard pour leurs opérations bancaires en 2011. Elle leur permet d'accumuler des points comme cadeau de bienvenue lors de l'ouverture d'un compte, de nouveaux versements, de transactions avec une carte de crédit de la Banque Coop ou de l'achat de fonds. Les superpoints peuvent s'avérer intéressants dans le cadre d'une hypothèque Supercard, par ex.: pour 25 000 superpoints, le client peut bénéficier d'un rabais de taux de 0,25% par an pendant 5 ans maximum. L'offre «Bon pour un compte de prévoyance» rencontre aussi beaucoup de succès: contre 10 000 superpoints, le client bénéficie d'un bon de CHF 100.– crédité sur son compte de prévoyance 3 de la Banque Coop. Une mise en place de nouvelles possibilités d'utilisation des superpoints en 2012 est prévue.

Des produits à valeur ajoutée

La Banque Coop propose à sa clientèle une large gamme de produits et de prestations sur mesure dont voici une sélection des plus prisés:

Compte d'épargne Plus – l'épargne à long terme qui rapporte

Les produits d'épargne de la Banque Coop ont connu un franc succès en 2011. Avec le compte d'épargne Plus, la Banque Coop dispose d'un produit très attrayant, offert en exclusivité. Ainsi, pour celui-ci, 8879 nouveaux comptes ont été ouverts au total, soit un volume de plus de 354 mio de CHF. Créé en 2010, le compte d'épargne Euro est également apprécié des clients comme produit d'épargne. Les taux de croissance exceptionnels de ces produits s'expliquent par la rémunération très intéressante par rapport au reste du marché. Par ailleurs, la prime de taux supplémentaire du compte d'épargne Plus, octroyée en cas de nouveau versement, constitue une motivation supplémentaire pour les clients pour verser régulièrement des sommes sur leur compte d'épargne.

Jusqu'à six comptes et une seule carte

Depuis 2011, les cartes bancaires et les cartes Maestro (CHF et EUR) de la Banque Coop proposent une nouvelle fonctionnalité très intéressante: elles peuvent être utilisées pour plusieurs comptes à la fois. Chaque client peut posséder jusqu'à six comptes par carte et retirer de l'argent sur ceux-ci aux Bancomat de la Banque Coop. Pour les nouvelles cartes Maestro, cette fonctionnalité peut être prévue dès la commande tandis que pour les cartes déjà existantes, le conseiller doit effectuer un simple changement.

Nouveaux avantages pour l'E-Banking

Avec la migration vers la nouvelle plate-forme informatique Avaloq, l'E-Banking a bénéficié de nouveautés. Les clients peuvent désormais se connecter par SMS ou exécuter des paiements SEPA (Single Euro Payments Area) grâce à un numéro mTAN (numéro de transaction mobile). Il est également possible de gérer les fonds de placement via l'E-Banking. Nous avons optimisé la création de modèles de paiement pour simplifier les opérations sur les paiements récurrents. Depuis le début 2011, la Banque Coop propose le service Documents électroniques qui permet aux clients de décider s'ils souhaitent renoncer à la version papier de leurs notifications et de leurs documents bancaires. Si le client choisit cette option, la Banque Coop génère ces documents au format PDF dans l'E-Banking, depuis lequel il peut télécharger, imprimer et enregistrer sur son PC.

Hypothèques à taux fixe: les plus demandées

En 2011, la demande de logements en propriété n'a pas faibli. Les taux d'intérêt historiquement bas n'y sont pas pour rien. Au cours de l'exercice, la demande d'hypothèques fixes et Libor a également été forte. La part des hypothèques à taux fixe a atteint un niveau élevé, s'établissant fin 2011 à 92,9%. Les produits les plus demandés sont toujours les hypothèques à taux fixe de cinq à huit ans. La Banque Coop a enregistré une croissance satisfaisante de ses opérations hypothécaires en 2011 avec un volume qui a atteint le niveau record de 12,2 milliards de CHF. Les propriétaires de biens immobiliers sont satisfaits des hypothèques contractées auprès de la Banque Coop. Cette année, la Banque Coop a de nouveau obtenu la note de 5,1 (bien) dans l'enquête de satisfaction du comparateur sur internet Comparis et s'est ainsi vu décerner le certificat Comparis. Nous nous réjouissons que nos clients apprécient particulièrement les fortes compétences des conseillers de la Banque Coop.

Des modèles hypothécaires exclusifs

La Banque Coop propose différents types d'hypothèques, adaptés aux besoins individuels des clients. Ainsi, l'hypothèque écologique garantit un rabais de taux substantiel pour les nouvelles constructions respectueuses des principes de développement durable, pour les mesures visant à réduire la consommation d'énergie lors de la réalisation de travaux ou de rénovations et pour l'utilisation d'énergies renouvelables. La Banque Coop est également l'une des premières à récompenser ses clients qui ont obtenu un CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) de classe A ou B pour leur maison. L'hypothèque Supercard est quant à elle exclusive et particulièrement appréciée des clients. Elle leur permet d'utiliser leurs superpoints auprès de la Banque Coop pour bénéficier d'un rabais de taux attrayant sur leur hypothèque.

D'autres améliorations à venir pour les clients

La Banque Coop entend mettre en place de nouvelles améliorations pour ses clients en 2012. Elle prévoit d'optimiser et de renouveler son offre de produits et d'améliorer la qualité de ses services et prestations de conseil. Pour cela, elle met en place des formations et séances de coaching destinées à ses conseillers. La Banque Coop continuera également à investir dans ses succursales. Outre l'installation de nouveaux appareils de retrait et de versement, la banque effectuera des rénovations et des travaux dans les succursales.

Collaborateurs

Prix de l'égalité des chances

Les gouvernements des deux Bâle ont récompensé la Banque Coop en 2011 pour l'ensemble de ses mesures en faveur de la famille et de l'égalité entre hommes et femmes, en lui décernant le «Prix de l'égalité des chances des deux Bâle», doté de CHF 20 000. Ils ont ainsi distingué différents projets menés par la Banque Coop depuis 2002 pour favoriser l'égalité entre hommes et femmes, notamment la promotion du travail à temps partiel à tous les niveaux de la hiérarchie, le congé paternité payé et non payé, les modèles de travail flexibles ainsi que la hausse progressive de la part des femmes bénéficiant du statut de cadre. Des mesures de controlling de l'égalité permettent de vérifier l'état d'avancement des objectifs fixés et de définir, si nécessaire, de nouvelles mesures pour y parvenir. Le jury a notamment été convaincu par la culture favorable à la vie de famille et le bénéfice qu'en retire la Banque Coop: cette dernière peut en effet se féliciter de voir baisser le taux de congés maladie (moins 35% depuis 2003), le taux de fluctuation (moins 61% depuis 2003) et le taux de départ des femmes après un congé maternité (91% d'entre elles reviennent travailler).

Favoriser la vie de famille

En 2007, la Banque Coop devenait le premier établissement bancaire en Suisse à bénéficier du certificat Entreprise favorable à la famille. En 2011, ce certificat devait être renouvelé. Pour cela, 24 collaborateurs – dont

des cadres et des membres de la direction – ont reçu un questionnaire portant sur l'état actuel de la mise en œuvre et de la perception de la politique en faveur de la famille au sein de la Banque Coop. Après la présentation des résultats devant la direction et la Commission du personnel, le renouvellement du certificat a été confirmé, à notre plus grande satisfaction.

Echanges entre pères

Le «Daddy Lunch» a vu le jour il y a trois ans, à l'initiative de plusieurs collaborateurs. Il permet aux pères de famille de se retrouver plusieurs fois par an pour partager un repas. A chaque rencontre, un thème en lien avec la paternité est choisi et débattu dans une atmosphère conviviale. Les échanges d'informations et les contacts qui se créent sont des facteurs importants pour le développement de la Banque Coop en matière de promotion de la vie de famille. Ils contribuent également au développement de chacun dans le cadre d'une société en mutation et incitent à réfléchir, aussi bien sur ses propres points de vue que sur ceux des autres. En 2011, la Banque Coop a de nouveau parrainé la Journée suisse des pères et a ainsi manifesté publiquement l'importance qu'elle accorde à la famille. Paul Gemperle, co-initiateur de la Journée suisse des pères et directeur de männer.ch, était à nouveau invité fin mai à un «Daddy Lunch» et s'est exprimé à cette occasion sur le thème de «La politique de conciliation vue par les hommes».

Part des femmes avec fonction d'encadrement/ de direction

en %



- Part des femmes membres de l'encadrement
- Part des femmes membres de la direction

Part du temps partiel

en %



- Part du temps partiel (global effectif)
- Part du temps partiel effectif global (objectif)
- Part du temps partiel femmes
- Part du temps partiel hommes

Prix de l'égalité
des chances

Les gouvernements des deux Bâle ont récompensé la Banque Coop en 2011 pour l'ensemble de ses mesures en faveur de la famille et de l'égalité entre hommes et femmes, en lui décernant le «Prix de l'égalité des chances des deux Bâle», doté de 20 000 francs.

Un cadre d'apprentissage
de qualité

En tout, 19 jeunes ont terminé leur apprentissage avec succès en 2011 et 80% d'entre eux ont ensuite été embauchés par la Banque Coop.

Télétravail

La Banque Coop a instauré un règlement détaillé sur le télétravail afin de constituer un cadre légal permettant le travail à domicile. La Banque Coop considère le télétravail comme un moyen efficace de concilier responsabilités professionnelles et vie privée. A la fin de décembre 2011, huit collaborateurs – trois hommes et cinq femmes – avaient régulièrement recours au télétravail. Deux de ces hommes et trois de ces femmes occupent des fonctions dirigeantes.

Formation à tous les niveaux

Harmonisation de la formation et du perfectionnement

Après l'introduction d'Avaloq, les offres du groupe BKB en matière de formation et de perfectionnement ont pu être harmonisées. Les offres proposées en interne incluent des formations techniques, des formations à la conduite et des formations à la vente dans le domaine bancaire ainsi que des cours de développement personnel destinés aux collaborateurs. Tout ceci est complété par des offres de formation proposées par des organismes externes.

Un cadre d'apprentissage de qualité

Au cours de l'exercice, la Banque Coop a proposé 63 places en apprentissage. On peut notamment citer la formation en trois ans d'employé de commerce, les programmes de formation destinés aux titulaires d'un diplôme supérieur, les modules de formation bancaire initiale pour porteurs de maturité, ainsi que la formation commerciale initiale d'assistant de bureau en deux ans, sanctionnée par l'attestation fédérale. En tout, 19 jeunes ont terminé leur apprentissage avec succès en 2011 et 80% d'entre eux ont ensuite été embauchés par la Banque Coop. Les 70 formateurs de pratique de la Banque Coop y sont pour beaucoup dans ce succès et ils apportent une contribution précieuse à la formation de la relève.

Forte demande de lunch learnings

L'art de la communication n'est pas inné, il peut s'acquérir. C'est le message que nous souhaitions faire passer lors du lunch learning organisé autour du thème «Communiquer de façon convaincante». A l'occasion de cet événement autour d'un repas, les collaborateurs ont pu apprendre les secrets d'une communication efficace, la manière de communiquer ses demandes de façon convaincante et celle d'atteindre ses objectifs en faisant preuve d'intuition et de bon sens. Cet événe-

ment a rencontré un tel succès qu'il a eu lieu trois fois. La Banque Coop organise régulièrement des lunch learnings pour ses collaborateurs. L'objectif de ces événements est d'aborder des sujets stratégiques ou culturels et d'en débattre autour d'un repas léger dans une atmosphère détendue.

Formation au leadership pour les cadres

A la demande et avec le soutien de la direction, un programme de leadership a été mis au point spécialement pour renforcer les compétences de conduite et les relations entre les cadres. Nous avons pour objectif de faire naître une philosophie commune du leadership et de l'appliquer à l'ensemble du groupe. Les formations, visant à promouvoir les compétences sociales et les compétences de conduite, ont débuté en 2011 avec un atelier auquel ont participé la direction et deux équipes d'une trentaine de cadres en tout. D'autres formations seront organisées en 2012.

Coaching

Dans le cadre des formations sur le leadership, les cadres se sont vu proposer la possibilité de bénéficier des conseils de coachs internes ou externes. Ainsi, des spécialistes formés leur apportent leur soutien pour toute question relative à leurs fonctions dirigeantes ou à leur développement personnel. De plus, l'offre de coaching par des spécialistes ne s'adresse pas uniquement aux cadres, mais à l'ensemble des collaborateurs. Ces derniers peuvent notamment prendre contact avec des intervenants de l'entreprise Movis, s'ils ressentent la nécessité d'aborder des sujets tels que l'addiction, la prévention du burn-out ou les conflits sur le lieu de travail. L'intervention de ces spécialistes s'effectue en toute discréction et garantit l'impartialité de l'interlocuteur. Les prestations de coaching et l'offre de conseil de Movis sont très appréciées des collaborateurs.

Engagement en faveur de
l'environnement et du climat

La Banque Coop s'efforce d'améliorer l'efficacité de ses ressources et de réduire son impact sur l'environnement et sur le climat. Son système de management environnemental intégré vise à réduire au maximum l'impact sur l'environnement de ses activités telles que la consommation d'énergie, de papier et d'eau, les déplacements professionnels, les trajets entre le domicile et le travail et la production de déchets.

Développement durable

Rapport de transparence sur le développement durable

En complément de son rapport de gestion, la Banque Coop publie chaque année un rapport Développement durable. L'ensemble de ces documents annuels a pour vocation de fournir des informations sur les activités commerciales de la Banque Coop et son engagement en faveur du développement durable.

Le rapport Développement durable (disponible uniquement en allemand) est publié au format électronique et téléchargeable à l'adresse suivante: www.bankcoop.ch/fr/index/bank-coop/nachhaltigkeit.htm

Niveau d'application défini par la Global Reporting Initiative (GRI)

La rédaction du rapport Développement durable et du chapitre Développement durable du présent rapport répond aux principes directeurs de la GRI. La fourchette de niveaux d'application s'étend de C à A+. Le niveau d'application du rapport 2010 de la Banque Coop a été validé par la GRI: il s'agit de la note «A+ GRI checked». Le rapport 2011 est transmis à la GRI pour évaluation. L'objectif de la Banque Coop est de confirmer ce rating.

La GRI est un accord international soutenu par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et dont l'objectif consiste à définir des principes directeurs reconnus par tous en matière de rédaction de comptes rendus sur le développement durable. Les principes de la GRI constituent des normes internationales de référence en matière de rédaction de comptes rendus sur le développement durable.

Engagement en faveur de l'environnement et du climat

La Banque Coop s'efforce d'améliorer l'efficacité de ses ressources et de réduire son impact sur l'environnement et sur le climat. Son système de management environnemental intégré vise à réduire au maximum l'impact sur l'environnement de ses activités telles que la consommation d'énergie, de papier et d'eau, les déplacements professionnels, les trajets entre le domicile et le travail et la production de déchets. Il s'agit avant tout de mettre en place des mesures techniques et opérationnelles dans le but d'optimiser les performances écologiques de la banque sur le long terme et de les améliorer de façon continue.

Les indicateurs écologiques de la Banque Coop ainsi que des informations plus détaillées sur le management environnemental et la protection de l'environnement au sein de l'entreprise sont publiés dans le rapport Développement durable.
www.bankcoop.ch/fr/nachhaltigkeit

Energies renouvelables: des solutions d'avenir

La Banque Coop mise sur les sources d'énergies renouvelables et utilise, dans le cadre de son activité, de l'électricité produite exclusivement à partir de celles-ci. Ainsi, la Banque Coop s'engage en faveur d'un approvisionnement durable et joue un rôle de précurseur parmi les entreprises.

Energie écologique produite à Weissenburg

Au-dessus de Weissenburg, dans la vallée de la Simmen, se trouve une source thermale. Pendant 350 ans, la source minérale de Weissenburg a été utilisée à des fins thermales et curatives. Pour répondre à l'afflux de curistes, un établissement thermal vit le jour en 1846. Le Grand Hôtel des Bains de Weissenburg, qui pouvait accueillir jusqu'à 300 hôtes, devint le rendez-vous de la haute noblesse et acquit une renommée européenne. Pour alimenter l'hôtel en électricité, une petite centrale hydroélectrique fut spécialement construite. Les Bains de Weissenburg devinrent ainsi l'un des premiers bâtiments dans le canton de Berne à disposer de sa propre source d'alimentation en énergie. Après la Seconde Guerre mondiale, les Bains de Weissenburg perdirent de leur importance, puis ils furent totalement détruits par un incendie en 1974, alors que la centrale hydroélectrique était déjà laissée à l'abandon depuis de nombreuses années.

Grâce à une initiative privée datant de 1999, l'ancienne conduite, la galerie d'écoulement et la chambre d'équilibre situées dans la vallée de Weissenburg ont été réhabilitées et remises en service. Le nouveau bâtiment turbine produit aujourd'hui à nouveau 2 millions de kWh d'électricité par an. La totalité de la production de courant de cette petite centrale hydroélectrique est utilisée exclusivement par la Banque Coop.

Energie solaire sur le toit de la Banque Coop

L'installation photovoltaïque située sur le toit du siège principal de la Banque Coop à Bâle est un modèle précurseur en matière de technologie solaire. La totalité de l'énergie solaire ainsi produite alimente le réseau

public, puis elle est rachetée par la Banque Coop pour sa consommation propre.

100% d'électricité à partir d'énergies renouvelables

Grâce à l'énergie écologique produite à Weissenburg, à l'énergie solaire et à l'énergie d'origine non nucléaire 100% renouvelable délivrée par son fournisseur bâlois, la Banque Coop couvre l'ensemble de ses besoins énergétiques sur le territoire suisse à partir de sources d'énergies renouvelables d'origine attestée.

Energies: miser sur les économies

La Banque Coop s'engage à réduire sa consommation d'énergie et à utiliser de manière aussi efficace que possible l'énergie qu'elle consomme.

La consommation énergétique de la Banque Coop se compose de l'achat de courant et d'énergie calorifique pour ses différents sites. Pour le siège principal à Bâle, cette chaleur est produite localement à partir de sources d'énergies renouvelables et elle est considérée comme climatiquement neutre, grâce à sa plus-value écologique.

Depuis qu'elle a commencé à relever ces informations en 2003, la Banque Coop a pu réduire sa consommation d'énergie de façon continue. Ainsi, au regard de l'année

précédente, la consommation totale d'énergie en 2011 (pour le siège principal et les sièges régionaux) a baissé de 15%.

Une protection du climat efficace

La stratégie de la Banque Coop en matière de protection du climat a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour atteindre cet objectif, elle a défini des mesures ciblées.

Label d'argent Swiss Climate CO₂

En 2011, la Banque Coop a remporté le label d'argent Swiss Climate CO₂. Ce dernier est décerné aux entreprises qui établissent un bilan des émissions de gaz à effet de serre complet au regard de la norme ISO 14064 et du Greenhouse Gas Protocol et s'engagent à réduire leurs émissions par le biais de mesures concrètes. Le label comprend un contrôle externe du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Banque Coop, réalisé par SQS (Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management).

Les émissions de la Banque Coop résultent des déplacements professionnels et des trajets pendulaires, de la consommation d'électricité, de chauffage, de papier et d'eau ainsi que des envois postaux et de la production de déchets. Au total, les émissions de gaz à effet de serre de la Banque Coop s'élèvent à 940 tonnes d'équivalent CO₂ pour la période 2010/2011.

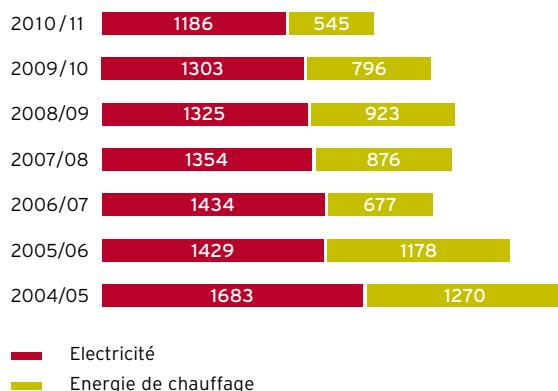
Emissions de gaz à effet de serre en comparaison annuelle 2010/2011

en %



Consommation d'énergie en comparaison pluriannuelle au siège principal

en MWh



Sa stratégie pour y parvenir mise sur le recours aux énergies renouvelables et au papier recyclé, ainsi que sur l'application de mesures d'optimisation techniques visant à une utilisation plus efficace de l'énergie et des ressources. Pour la Banque Coop, il est également très important de faire naître une prise de conscience chez ses collaborateurs, afin que ces derniers utilisent les ressources avec parcimonie.

Des progrès en matière de gestion du papier, de l'eau et des déchets

La Banque Coop considère la consommation de papier comme un élément essentiel dans la protection de l'environnement. Afin de réduire l'impact négatif de la consommation de papier sur l'environnement, la Banque Coop utilise principalement du papier recyclé, qui est plus écologique que le papier fabriqué à partir de fibres fraîches.

La proportion de papier recyclé utilisé n'a cessé de s'accroître ces dernières années, pour atteindre 93% en 2011. Ce chiffre élevé montre que la décision de principe prise par la Banque Coop, à savoir d'utiliser du papier recyclé dès lors que les conditions techniques le permettent et que cette utilisation est pertinente, a été très largement suivie et appliquée.

La Banque Coop s'efforce par ailleurs de réduire sa consommation de papier. Ainsi, par rapport à l'année précédente, le volume total a pu être diminué de 34% en valeur absolue, ce qui représente une baisse significative. Depuis 2003, la Banque Coop a réduit de moitié sa consommation de papier.

La consommation d'eau potable à la Banque Coop se limite aux installations sanitaires, à la réfrigération et au nettoyage. Au cours des dernières années, la consommation d'eau potable a baissé de façon continue. En 2011, la consommation d'eau relative par collaborateur et par jour s'élevait à 46 litres. Cette valeur est très peu élevée au regard de celles des autres banques suisses, qui consomment en moyenne près de 70 litres par collaborateur et par jour.

Les déchets produits par la Banque Coop se composent en majeure partie de papier et d'ordures ménagères. La proportion de déchets recyclables et de déchets spéciaux est faible. En matière de gestion des déchets, la Banque Coop applique le principe suivant: prévenir, valoriser, recycler. Le volume total de déchets produits a pu être réduit au cours des dernières années

et la proportion de déchets recyclés s'est maintenue à 72%.

Vivre avec nos collaborateurs selon les principes du développement durable

Il est important pour la Banque Coop d'encourager également la prise de conscience écologique auprès de ses collaborateurs. La banque organise donc régulièrement des événements et des actions sur différents thèmes liés au développement durable, sous la devise «Vivre selon le principe du développement durable».

En 2011, la Banque Coop a participé pour la quatrième fois à l'action nationale «A vélo au boulot». Cette action promeut l'utilisation de moyens de transport sains et respectueux de l'environnement et entend encourager les employés à se rendre au travail à vélo.

Une enquête réalisée en 2011 sur les habitudes des collaborateurs de la Banque Coop en matière de déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail a montré que 64% d'entre eux se rendent au travail à vélo, en transports publics ou à pied. Cet excellent résultat joue un rôle positif dans le bilan environnemental de la Banque Coop.

Des lunch-conférences sur des thèmes liés au développement durable sont régulièrement organisées dans le but d'encourager la prise de conscience et l'intérêt des collaborateurs pour les questions écologiques. Un événement sur le thème des matières premières a été organisé en 2011: il portait notamment sur la question controversée des investissements dans le commerce des matières premières.

Par ailleurs, des articles sur le développement durable sont régulièrement publiés dans le journal destiné aux collaborateurs. La Banque Coop s'engage également en participant au «Calendrier pour le développement durable». Ce calendrier de l'Avent en ligne est un projet commun élaboré par des entreprises, des groupes de recherche, des organisations environnementales, des villes, des offices fédéraux et des organismes sociaux qui présentent des projets innovants autour du développement durable.

Comité pour un développement durable

En 2011, le Comité pour un développement durable était composé de quatre personnalités indépendantes, externes à la Banque Coop, qui maîtrisent différents domaines

de compétences ainsi que de trois représentants de la banque. En sa qualité d'organe consultatif, le Comité participe activement à la définition de la stratégie et de la politique d'entreprise de la Banque Coop: les membres conseillent la direction sur des questions écologiques, sociales ou éthiques. Le Comité est également chargé d'attribuer le label «Développement durable contrôlé» qui récompense les produits répondant aux principes du développement durable. La composition du Comité pour un développement durable était la suivante en 2011:

Membres externes

- **Pascale Bruderer Wyss (jusqu'en avril 2011)**
Conseillère aux Etats PS, directrice de la Ligue contre le cancer du canton d'Argovie
- **Barbara E. Ludwig**
Responsable de l'Office de l'armée, de la protection civile et de la justice du canton de Lucerne
- **Heidi Schelbert-Syfrig**
Professeure honoraire à l'Université de Zurich
- **Andreas Sturm**
Sturm Consulting, Ellipson AG (partenaire et administrateur), phorbis Communications AG (partenaire et président du CA), claro fair trade AG (président du CA), membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle

Membres internes

- **Sandra Lienhart**
Vice-présidente de la Direction générale, membre de la Direction du groupe BKB
- **Mathias von Wartburg**
Responsable Centre de compétences Marketing
- **Hansjörg Ruf**
Responsable section Développement durable

En 2012, le Comité pour un développement durable sera complété par deux nouveaux membres externes à la banque.

Produits et services bancaires durables

Avec sa gamme de produits contribuant spécifiquement au développement durable, la Banque Coop offre la possibilité à ses clients de prendre en compte les aspects sociaux, éthiques et écologiques dans la gestion responsable de leurs valeurs patrimoniales.

Les produits de la Banque Coop bénéficiant du label «Développement durable contrôlé» sont périodiquement soumis à un audit par le Comité pour un développement durable. Ce label garantit aux clients que les produits qui en bénéficient répondent aux exigences en matière de protection de l'environnement, de responsabilité sociale et de rentabilité.

Fonds de placement bénéficiant du label «Développement durable contrôlé»

En 2011, la Banque Coop a adopté une nouvelle procédure d'audit visant à contrôler les fonds durables qu'elle propose. Dans le cadre d'une procédure différenciée, le Comité contrôle différents critères tels que la transparence et le respect des normes de qualité du service Research et des sociétés de fonds. En matière d'investissement, l'accent est mis sur le respect des normes internationales, telles que les prescriptions de l'OIT et la Convention de l'ONU relative aux droits de l'homme. Les fonds de placement dans des domaines incompatibles avec les principes du développement durable, tels que l'énergie nucléaire, l'industrie de l'armement ou le génie génétique appliqué à l'agriculture, sont quant à eux exclus.

Le respect des bonnes pratiques dans les domaines de placement sensibles, comme l'exploitation minière, l'industrie alimentaire et la production de biocarburants, fait l'objet d'un contrôle approfondi.

En 2012, la Banque Coop soumettra l'ensemble de ses fonds durables à cette procédure d'audit et développera sa gamme de fonds d'investissement durables bénéficiant du label «Développement durable contrôlé».

Gestion de fortune et développement durable

La Banque Coop s'appuie sur une longue expérience en matière de suivi des mandats durables. La mise en œuvre opérationnelle de la politique de placement définie au sein du groupe incombe au Centre de compétences Asset management. Elle permet de prendre en compte les exigences toujours plus élevées en matière

de recherche et de rédaction de comptes rendus. La gestion de fortune durable s'inscrit dans une stratégie à long terme qui, au-delà de ses objectifs en termes de performances, inclut des valeurs écologiques, sociales et éthiques. En 2011, les compétences d'Asset management dans le domaine de la finance durable ont été renforcées de façon ciblée par le biais de formations. En 2011, la Banque Coop a géré 236 mandats représentant un volume total de CHF 120 millions, dont 22,8% de mandats durables.

Promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables avec l'hypothèque écologique

Avec son hypothèque écologique, la Banque Coop encourage les constructions et les rénovations performantes sur le plan écologique, ainsi que l'utilisation d'énergies renouvelables dans le domaine de la construction. Elle propose un rabais de taux substantiel afin d'encourager l'utilisation de technologies telles que les installations photovoltaïques ou solaires pour la production d'énergie ou d'eau chaude d'origine solaire. Par ailleurs, les propriétaires de biens immobiliers bénéficiant du Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) de classe A (ou de classe B pour les biens construits avant 2000) peuvent se voir octroyer un rabais de taux pour financer leur projet.

Donner corps à la solidarité

Aux yeux de la Banque Coop, l'engagement social passe par une solidarité concrète. C'est pourquoi, à l'occasion de Noël, la Banque Coop soutient depuis quelques années des organisations ou des projets qui contribuent à améliorer le niveau de vie de personnes défavorisées ou atteintes de maladies. La Banque Coop s'attache également à encourager les initiatives en faveur de la protection de la nature en Suisse. Dans ce contexte, il convient notamment d'évoquer son partenariat avec la Ligue suisse contre le cancer et la campagne «Dons à l'occasion de Noël» qu'elle organise depuis plusieurs années.

Dons à l'occasion de Noël

En 2011, la Banque Coop a de nouveau fait don de CHF 10 000.– à chacune des trois organisations rigoureusement sélectionnées pour sa campagne «Dons à l'occasion de Noël». Dans le cadre de cette action, les clients sont invités à compléter le don de la Banque Coop par le biais d'un formulaire joint à leurs relevés de compte.

Les organisations choisies, présentées ci-dessous, ont reçu au total CHF 50 000.– de dons en 2011.

Association suisse d'entraide pour les enfants Kovive

L'Association suisse d'entraide pour les enfants Kovive propose des offres de détente, telles que des camps de vacances pour enfants et jeunes, des vacances en accueil familial et des vacances pour les familles disposant d'un petit budget. Elle protège ainsi ces familles et ces enfants de l'exclusion et encourage leur autonomisation pour combattre la misère personnelle, matérielle et sociale. www.kovive.ch/fr/

Organisation pour la protection des Alpes mountain wilderness

L'organisation internationale pour la protection des Alpes, reconnue d'utilité publique, s'engage en faveur la préservation des dernières zones montagneuses encore intactes. L'association plaide pour une pratique du sport et du tourisme plus respectueuse de l'environnement montagnard. www.mountainwilderness.ch/fr/

L'Association Suisse des Hémophiles

L'Association Suisse des Hémophiles est une organisation de patients d'envergure nationale qui soutient les personnes atteintes d'hémophilie ou d'autres troubles congénitaux de la coagulation sanguine ainsi que leurs proches. www.sgh.ch/fr/

Partenariats

La prise en compte des parties prenantes passe notamment par des affiliations et la collaboration au sein de différentes associations de renom qui s'engagent en faveur du développement durable et de l'efficacité énergétique.

Öbu – Association suisse pour une gestion d'entreprise axée sur l'économie

La Banque Coop est membre de l'Öbu, une association à laquelle ont adhéré près de 400 entreprises suisses de tailles et d'orientations différentes dans le but commun de faire évoluer l'économie suisse selon les principes de la durabilité.

Agence de l'énergie pour l'économie

La Banque Coop s'engage au sein de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc), en tant que membre du groupe «banques». L'AEnEc défend l'idée que l'exploitation des mesures de rentabilité économique est com-

patible avec la réduction des émissions de CO₂ et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Afin de permettre à la Suisse d'atteindre ses objectifs énergétiques et climatiques, l'AEnEc signe des conventions sectorielles avec la Confédération.

MINERGIE®

L'association MINERGIE® encourage l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables. Elle met au point des normes et promeut la technique MINERGIE®. Les nouvelles constructions et les constructions modernisées bénéficiant du label de qualité MINERGIE® consomment jusqu'à 50% d'énergie en moins que les constructions classiques, offrent un excellent confort et garantissent un meilleur maintien de la valeur.

Alliance pour l'assainissement des bâtiments en matière énergétique – MAINTENANT!

L'Alliance pour l'assainissement des bâtiments en matière énergétique – MAINTENANT! a pour objectif de réduire de façon rapide et durable la consommation énergétique en Suisse par le biais de mesures politiques adaptées, et de participer ainsi à la réduction des émissions de CO₂. L'association coordonne les travaux communs d'établissements privés et publics et des autorités politiques. La Banque Coop soutient cet engagement en apportant une contribution financière.

Un engagement en faveur du développement durable plébiscité

Les excellentes évaluations des agences de notation sont la preuve que l'engagement de la Banque Coop porte ses fruits et l'encouragent à poursuivre sans relâche sur cette voie. Ces distinctions attestent également du sérieux de l'engagement de la Banque Coop qui défend les principes d'équité et de durabilité.

Oekom research

Oekom research, une agence de renom spécialisée dans l'évaluation des performances des entreprises en matière de développement durable, a octroyé en 2010 le statut «Prime» à la Banque Coop. Ce statut est accordé aux entreprises dans le cadre du Corporate Rating oekom qui distingue les entreprises leader de leur secteur et faisant preuve d'un engagement supérieur à la moyenne dans les domaines environnementaux et sociaux.

L'évaluation ESG de Bloomberg

Bloomberg Professional® est l'une des plus importantes plates-formes économiques dans le monde et publie depuis 2009 une évaluation des facteurs ESG (Environmental, Social and Governance) sur les entreprises cotées en bourse. Lors de la dernière évaluation, la Banque Coop a obtenu la meilleure note parmi toutes les banques concernées.

Le classement «développement durable» du magazine «Bilanz»

Le magazine économique «Bilanz» publie chaque année un classement «développement durable», établi sur la base d'une évaluation réalisée par Inrate, la plus grande agence de notation suisse spécialisée dans le développement durable. En 2011, la Banque Coop a obtenu l'excellente note +5 (moyenne du secteur: +1, sur une échelle de notation de -6 à +6)

Le classement de la Haute école spécialisée du Nord-ouest de la Suisse

Le rapport de gestion et le rapport Développement durable de la Banque Coop se sont vu attribuer une excellente troisième place dans le classement de la Haute école spécialisée du Nord-ouest de la Suisse, derrière les entreprises Geberit et La Poste suisse.

La Haute école spécialisée du Nord-ouest de la Suisse (Institut de gestion d'entreprise spécialisé dans le management durable) analyse chaque année depuis 2002 les rapports de gestion et de développement durable des 250 premières entreprises suisses et d'une sélection de PME. Ce classement tient compte non seulement des aspects économique et sociologique, mais également de l'aspect écologique de la gestion d'entreprise. Du point de vue du contenu, l'évaluation s'appuie sur les standards de rédaction de comptes rendus de la Global Reporting Initiative (GRI) et accorde une importance particulière à la transparence du rapport.

Un dimanche en Suisse.

Au septième jour de la semaine, les portes des écoles sont fermées et presque personne en Suisse ne travaille.

La nouvelle semaine débute véritablement le lundi. Le dimanche structure notre calendrier. Pour la plupart d'entre nous, il offre une trêve bienvenue qui compense le travail prenant au quotidien.

Le dimanche, nous pouvons enfin vivre sans contrainte, nous relaxer, renoncer à tous les rituels, comportements et conventions qui rythment la vie de labeur. Il nous permet de nous consacrer aux choses ou activités que la semaine ordinaire étouffe généralement de manière implacable: sport, détente, fêtes et cultes religieux... Le repos dominical est parfois aussi prétexte à nouer ou à entretenir le lien social, une source d'inspiration pour l'émergence de nouvelles idées ou tout simplement l'occasion de faire la grasse matinée. Pour certains, toutefois, le dimanche constitue un jour normal de travail.

Le reportage photographique du rapport de gestion 2011 nous brosse un tableau, certes subjectif, mais très évocateur d'un «dimanche en Suisse». Il nous offre un éclairage sensible de notre vie sociétale où la sympathie, la spontanéité et l'humanisme n'ont pas encore disparu.































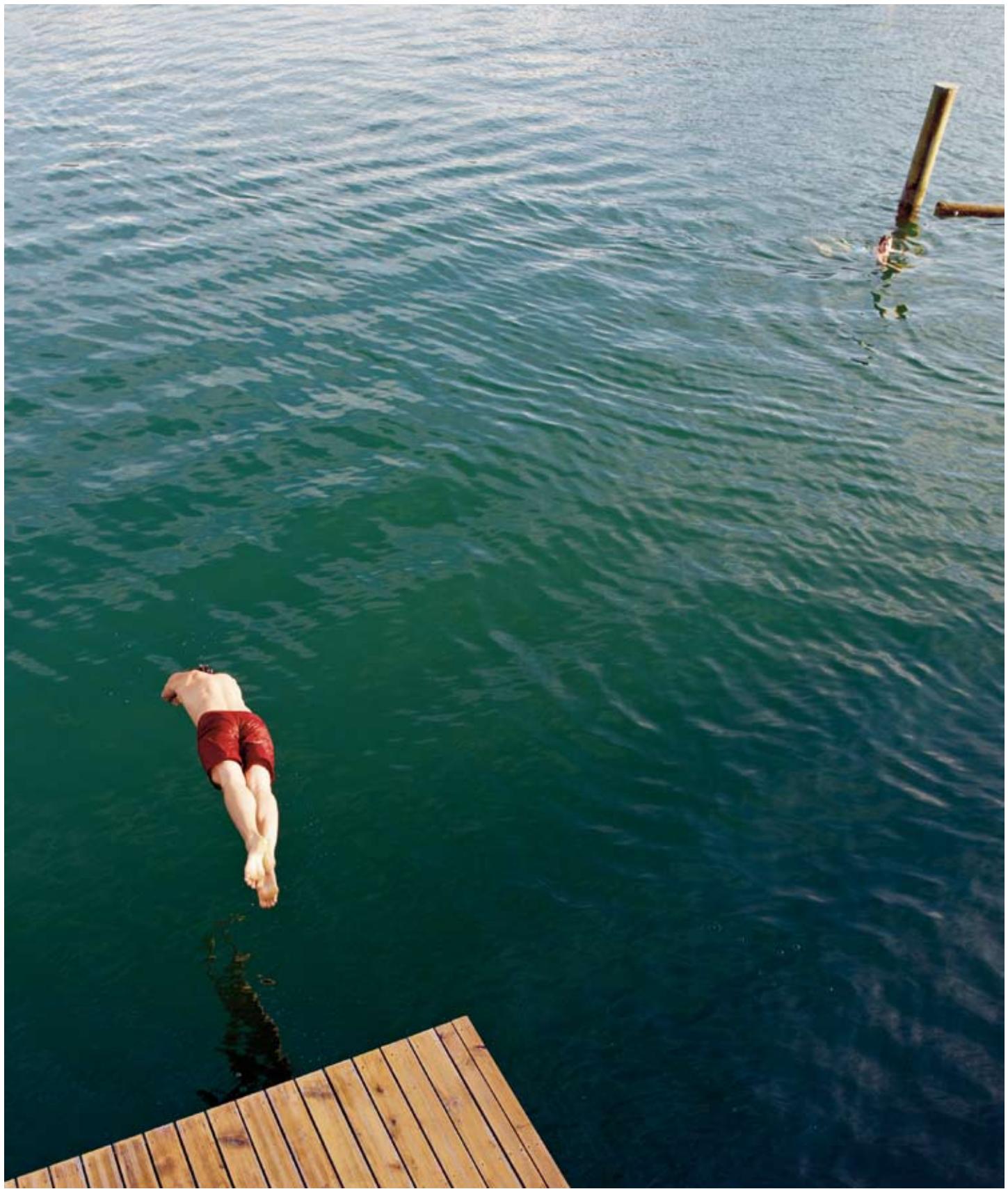










































Titre: Casa Selm della Fondazione Monte Verità/Ascona, Tessin. **Page 24:** Ahorn, Appenzell Rhodes-Intérieures. **26:** Delta de la Reuss/Lac des Quatre-Cantons, Uri. **27:** Zurich. **28:** Steinwurf-Alp/Stalden, Obwald. **29:** Zurich. **30:** Pèlerinage annuel au Stoss, Appenzell Rhodes-Intérieures. **32:** Schwägalp, St-Gall. **33:** Sur le lac de Zurich, Zurich. **34:** Herisau, Appenzell Rhodes-Extérieures. **35:** Uetliberg, Zurich. **36:** Lucerne. **37:** Bâle. **38:** Gais, Rhodes-Extérieures. **39:** Cirque Knie, Zurich. **40:** Ospizio Bernina/col de la Bernina, Grisons. **42:** Berne. **43:** Limmat, Zurich. **44:** Station balnéaire au lac des Quatre-Cantons, Lucerne. **45:** Gunten/Lac de Thoune, Berne. **46:** Romanshorn, Thurgovie. **48:** Production cinématographique indienne au Musée des transports de Lucerne, Lucerne. **49:** Linthal, Glaris. **50:** Fromagerie alpine sur l'Alp Heuboden/Ennenda, Glaris. **52:** Montreux-Clarens, VD. **53:** Sur le barrage du lac du Klöntal, Glaris. **54:** Zurich. **55:** Saignelégier, Jura. **56:** Brunnen/Lac des Quatre-Cantons, Schwyz. **57:** Casinotheater/Winterthur, Zurich. **58:** Tanzbäärli du Théâtre municipal de St-Gall, St-Gall.

La Banque Coop adresse ses remerciements aux photographes Anita Affentranger, Daniel Ammann, Alessandro Della Bella, Vera Hartmann, Franca Pedrazzetti, Elisabeth Real, Julian Salinas, Samuel Trümpy, Raffael Waldner et Herbert Zimmermann pour leur contribution dominicale.

Conseil d'administration (au 31.12.2011)



Ralph Lewin, président



Irene Kaufmann, vice-présidente



Andreas C. Albrecht



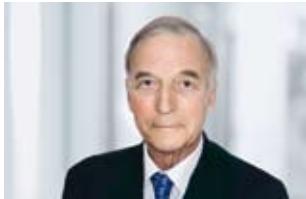
Christine Keller



Hans Peter Kunz



Markus Lehmann



Erwin Meyer



Markus Ritter



Michael von Felten



Richard Widmer

Ralph Lewin, président

Citoyen suisse, né le 21.5.1953; docteur en sciences politiques
Au CA depuis le 25.3.2010, président depuis le 25.3.2010

Carrière

- 1997–2009, membre du Conseil exécutif et directeur du Département de l'économie et des affaires sociales du canton de Bâle-Ville
- 2000 et 2005, président du Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville
- 1986–1997, directeur de la Öffentliche Krankenkasse Basel (ÖKK); président de la Fédération des caisses publiques de la Suisse
- 1984–1986, membre de la délégation suisse auprès de l'OCDE, Paris
- 1981–1984, collaborateur scientifique auprès de la Banque nationale suisse (BNS), Zurich; rédacteur des bulletins trimestriels de la BNS «Argent, monnaie et conjoncture»
- 1977–1980, assistant en politique économique auprès de l'université de Bâle; doctorat en sciences politiques (1981)

Autres activités et groupements d'intérêt

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président du Conseil de fondation du groupe d'assurance Sympany, Bâle
- Président de l'Association suisse de navigation et d'économie portuaire, Bâle
- Président du comité consultatif «Réseaux énergétiques» du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

Irene Kaufmann, vice-présidente

Citoyenne suisse, née le 10.9.1955; docteur en économie publique
Au CA depuis le 20.4.2001

Carrière

- Depuis septembre 2011 vice-présidente du Conseil d'administration Coop, Bâle
- D'avril 2009 à août 2011, présidente du Conseil d'administration Coop, Bâle
- 2000–2009, vice-présidente du Conseil d'administration Coop, Bâle
- 1997–2000, présidente du Conseil d'administration de la Coopérative Coop Zurich, Zurich
- 1994, administratrice Coopérative Coop Zurich, Zurich
- De 1985 à 2008, conseillère auprès d'administrations et d'entreprises publiques en Suisse

Autres activités et groupements d'intérêt

- Vice-présidente du Conseil d'administration Immobilier Coop AG, Berne
- Administratrice Bell Holding AG, Bâle
- Administratrice Coop Mineraloel AG, Allschwil
- Administratrice Dipl. Ing. Fust AG, Oberbüren
- Membre du Conseil de fondation CPV/CAP Caisse de pension Coop, Bâle
- Administratrice Transgourmet Holding AG, Bâle
- Membre du Conseil de fondation ETH Zürich Foundation, Zurich
- Membre du Conseil de fondation Juventus Schulen, Zurich
- Administratrice Energie AG et Wasser AG, Uetikon am See
- Membre du Conseil de fondation Schweizerische Gesellschaft für Marketing GfM, Zurich
- Membre du Conseil de fondation de la Fondation Moriz und Elsa von Kuffner, Zurich

Andreas C. Albrecht

Citoyen suisse, né le 21.8.1968; docteur en droit
Au CA depuis le 18.4.2005

Carrière

- Depuis 1998, activité principale au sein du cabinet d'avocats et notaires VISCHER AG à Bâle et à Zurich (ou au sein des cabinets précédents), depuis le 1.1.2005 comme partenaire/co-actionnaire et, depuis le 9 avril 2011, en qualité de Managing Partner
- Brevet d'avocat Bâle-Ville (1995) et brevet de notaire Bâle-Ville (1995)

- 1987–1992, études de jurisprudence à l'université de Bâle (lic.iur. 1992), 1997/1998 études à la New York University (LL.M 1998), doctorat en droit à l'université de Bâle (1998)

Autres activités et groupements d'intérêt

- Président du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président du Conseil de fondation de la Caisse de pension Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Depuis 2001, membre du Grand Conseil canton de Bâle-Ville, actuellement président de la Commission pour la gestion des constructions et des aménagements

Christine Keller

Citoyenne suisse, née le 6.10.1959; licenciée en droit
Au CA depuis le 18.4.2005

Carrière

- Depuis 1998, greffière au Tribunal civil de Bâle-Ville, Bâle
- 1998–1999, membre du Conseil national
- 1984–1987, divers stages juridiques; tribunaux, administration cantonale, cabinet d'avocats, Bâle
- 1983–1984, enseignante; Ecole des arts et métiers, Bâle
- 1978–1983, études de jurisprudence, université de Bâle

Autres activités et groupements d'intérêt

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Administratrice Gasverbund Mittelland, Arlesheim
- Depuis 2001, membre du Grand Conseil du canton de Bâle-Ville
- Membre du Conseil de bourgeoisie de Bâle depuis 2011

Hans Peter Kunz

Citoyen suisse, né le 8.4.1952; spécialiste en économie bancaire
Au CA depuis le 18.4.2005

Carrière

- 1995–2004, membre de la Direction générale, responsable Clientèle commerciale, depuis 1997 vice-président de la Direction générale de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1993–1994, responsable-adjoint Clientèle commerciale; Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1982–1993, responsable Crédits, membre de la direction, Banque Populaire Suisse, Bâle
- 1969–1982, Banque Populaire Suisse, Bâle

Autres activités et groupements d'intérêt

Aucun

Markus Lehmann

Citoyen suisse, né le 27.5.1955; diplômé fédéral en assurances
Au CA depuis le 18.4.2005

Carrière

- Depuis 2004, propriétaire gérant, LCB Lehmann Consulting, Bâle, et partenaire, Balrisk Versicherungsbroker AG, Bâle
- 1998–2004, directeur régional Nord-ouest de la Suisse; Nationale Suisse, Bâle
- 1995–1998, fondateur et gérant; Rimas AG; courtier en assurances canton de Bâle-Ville, Bâle
- 1993–1995, responsable des assurances au canton de Bâle-Ville, Bâle
- 1991–1993, responsable Services internes; Elvia, Bâle
- 1984–1991, chef de bureau Services internes; Winterthur Assurances, Bâle
- Jusqu'en 1984, Services externes; Winterthur Assurances, Bâle

Autres activités et groupements d'intérêt

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pension de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Membre du Conseil de direction Société coopérative Stade Parc St-Jacques, Bâle
- Membre de la direction Gewerbeverband Basel-Stadt, Bâle

- Membre de la Commission de la Fondation Christoph Merian, Bâle
- Président du PDC Bâle-Ville, Bâle
- Membre de la Commission de fondation du Musée suisse du sport, Bâle
- 1996–2005 et depuis 2009, membre du Grand Conseil canton de Bâle-Ville
- Conseiller national depuis 2011

Erwin Meyer

Citoyen suisse, né le 6.8.1939; maturité Ecole supérieure de commerce de Genève
Au CA depuis le 13.4.2011

Carrière

- 1999–2009, directeur général de la Banque Unexim (Suisse) SA, devenue Rosbank (Switzerland) SA
- 1997–1998, chef de l'Unité de Crédit pour la Suisse romande de la Banque Populaire Suisse puis du Credit Suisse Group
- 1994–1996, responsable pour la Suisse romande du Credit Work Out de la Banque Populaire Suisse (reprise par le Credit Suisse Group)
- 1980–1993, directeur du département Clientèle entreprises, succursales et retail banking du Credit Suisse Group, Genève
- 1965–1979, chef de l'Unité de Crédit de Credit Suisse, Genève

Autres activités et groupements d'intérêt

- Administrateur de la Fondation d'Aide aux Entreprises, Genève
- Administrateur de la Banque Bonhôte & Cie SA, Neuchâtel
- Administrateur financier du Conseil d'administration de Genève Tourisme & Congrès, Genève
- Membre du Conseil de fondation d'Opéra & Cité, Genève
- Membre du Conseil de fondation de La Maison de Tara, Genève

Markus Ritter

Citoyen suisse, né le 5.12.1954; diplôme école commerciale Bâle-Ville
Au CA depuis le 18.4.2005

Carrière

- Depuis 2009, secrétaire général adjoint, département Présidence Bâle-Ville, Bâle
- 2006–2008, adjoint du président, département de la justice Bâle-Ville, Bâle
- Depuis 1996, associé de la société de conseil Life Science AG, Bâle
- 1987–1995, conseiller indépendant, Bâle
- 1975–1986, collaborateur au secrétariat central de la Ligue suisse pour la protection de la nature et de la Station ornithologique suisse de Sempach, Bâle/Sempach

Autres activités et groupements d'intérêt

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président de l'association Offene Kirche Elisabethen Basel, Bâle
- Membre du Conseil de fondation «Stiftung zur Förderung der Pflanzenkenntnis», Bâle
- Administrateur Overall, Genossenschaft für integriertes Arbeiten, Bâle

Michael von Felten

Citoyen suisse, né le 2.6.1960; EMBA FH Berne
Au CA depuis le 25.4.2002

Carrière

- Depuis 2005, membre de la Direction générale du syndicat UNIA, Berne
- 2000–2004, membre de la Direction générale du syndicat SIB, Zurich
- 1994–2000, responsable de projet, responsable de service et membre suppléant de la Direction générale du syndicat SIB, Zurich
- 1984–1994, informaticien de gestion auprès de diverses banques à Berne et à Zurich

Autres activités et groupements d'intérêt

- Vice-président Reka SA, Berne
- Administrateur Coop Protection Juridique SA, Aarau
- Membre de la présidence Solidar Suisse, Zurich
- Administrateur Hotel Freienhof Thun AG, Thoune
- Administrateur Volkshaus Bern AG, Berne
- Administrateur ou conseiller de fondation de différentes fondations ou sociétés immobilières UNIA, Berne
- Président du Conseil d'administration de Bubenberg Druck- und Verlags-AG, Berne

Richard Widmer

Citoyen suisse, né le 8.2.1956; licencié en sciences politiques
Au CA depuis le 19.4.2000

Carrière

- Depuis 2011, conseiller indépendant pour entreprises, autorités et associations
- 1989–2011, directeur de la Fondation Adullam, Bâle
- 1987–1989, assistant à la Direction générale Coopérative Migros, Bâle
- 1983–1987, collaborateur universitaire au bureau pour la coordination de la planification de Bâle-Ville, Bâle

Autres activités et groupements d'intérêt

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président Verband Basler Alters- und Pflegeheime, Bâle
- Membre de la présidence Evangelisch-reformierte Kirchgemeinde Thomas, Bâle

Comité du Conseil d'administration

Ralph Lewin, présidence
Hans Peter Kunz
Richard Widmer

Comité d'audit

Richard Widmer, présidence
Jan Goepfert
Markus Lehmann
Andreas Sturm

Comité de rémunération et de nomination

Ralph Lewin, présidence
Andreas C. Albrecht
Irene Kaufmann



Direction générale, de gauche à droite: Andreas Waespi, Sandra Lienhart, Yves Grüttner

Direction générale (au 31.12.2011)

Andreas Waespi, président de la Direction générale et responsable du département Présidence

Citoyen suisse, né le 31.7.1961; diplôme d'expert en économie bancaire et diplômé de la Swiss Banking School
A la DG depuis le 1.12.2005

Carrière

- Depuis 2005, président de la Direction générale et responsable département Présidence Banque Coop SA, Bâle
- 1996–2005, membre de la Direction générale, responsable Clientèle privée, depuis 2004 vice-président de la Direction générale; Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1977–1995, Banque Populaire Suisse, en dernier lieu responsable Succursales région Est, Zurich

Autres activités et groupements d'intérêt

- Vice-président de la Direction du groupe Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président du Conseil d'administration Swisscanto Holding SA, Berne
- Président Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président Fondation de libre passage de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président Fondation de prévoyance 3^e pilier Banque Coop SA, Bâle
- Président Fondation de libre passage 2^e pilier Banque Coop SA, Bâle
- Président Conseil de fondation Pro Senectute beider Basel, Bâle

Sandra Lienhart, vice-présidente de la Direction générale et responsable du département Distribution

Citoyenne suisse, née le 26.5.1966; employée de commerce
A la DG depuis le 1.7.2004

Carrière

- Depuis 2004, membre de la Direction générale et responsable département Distribution Banque Coop SA, Bâle
- 2002–2004, membre de la direction, responsable région Zurich-Nord; Credit Suisse, Zurich
- 2001–2002, membre de la direction, responsable de succursale; Credit Suisse, Oerlikon
- 2000–2001, membre de la direction, responsable Clientèle individuelle région Zurich-Nord; Credit Suisse, Zurich

- 1998–2000, fondée de pouvoir, responsable de succursale; Credit Suisse, Kloten
- 1996–1998, fondée de pouvoir, responsable d'équipe Clientèle individuelle; Crédit suisse, Schwerzenbach
- 1994–1996, fondée de pouvoir, responsable Clientèle commerciale; Crédit suisse, Wetzikon

Autres activités et groupements d'intérêt

- Depuis 2008, membre de la Direction du groupe Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Membre du Conseil de fondation Fondation de prévoyance 3^e pilier Banque Coop SA, Bâle
- Membre du Conseil de fondation Fondation de libre passage 2^e pilier Banque Coop SA, Bâle
- Administratrice Nestor Consulting AG, Winterthur
- Membre du Conseil de fondation Swiss Cancer Foundation, Zoug

Yves Grütter, responsable du département Crédits et production

Citoyen suisse, né le 23.10.1960; certificat de maturité type C
A la DG depuis le 1.10.2010

Carrière

- Depuis 2010, membre de la Direction générale et responsable du département Crédits et production Banque Coop SA, Bâle
- 2004–2010, responsable service Clientèle immobilier et, depuis 2007, responsable-adjoint département Clientèle commerciale et institutionnelle; Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1992–2004, responsable équipe Clientèle commerciale; Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1987–1992, conseiller Clientèle commerciale; Union de Banques Suisses, Bâle
- 1986–1987, stage commercial pour titulaires d'un diplôme supérieur; Union de Banques Suisses, Bâle

Autres activités et groupements d'intérêt

- Membre Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Membre Conseil de fondation de la Fondation de libre passage de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle

Les membres de la Direction générale n'exercent aucune fonction durable de direction ou de conseil pour d'importants groupes d'intérêt suisses ou étrangers, ni de fonction publique ou politique.

Direction

Membres de la direction nommés au cours de l'exercice 2011

Doris Carnot
Leandro Cicolechia
Roland Hauri
Henriette Hofmann
Jürgen Hunscheidt
Peter-Andreas Hurni
Urs Jergen
Barbara Pichler
Sibylle Tanner
Niklaus Wegmann

Membres de la direction (au 31.12.2011)

a) Département Présidence

Stephan Berglas
Doris Carnot
Andreas Erb
Henrik Grethe
Andreas Hinck
Rolf Konrad
Daniel Scheidegger
Karl Schmid
Michael Stolz
Otmar Thaler
Yvonne Vultier
Natalie Waltmann
Niklaus Wegmann

b) Département Distribution

Siège principal
Henriette Hofmann
Anja Roberta Peter

Régions

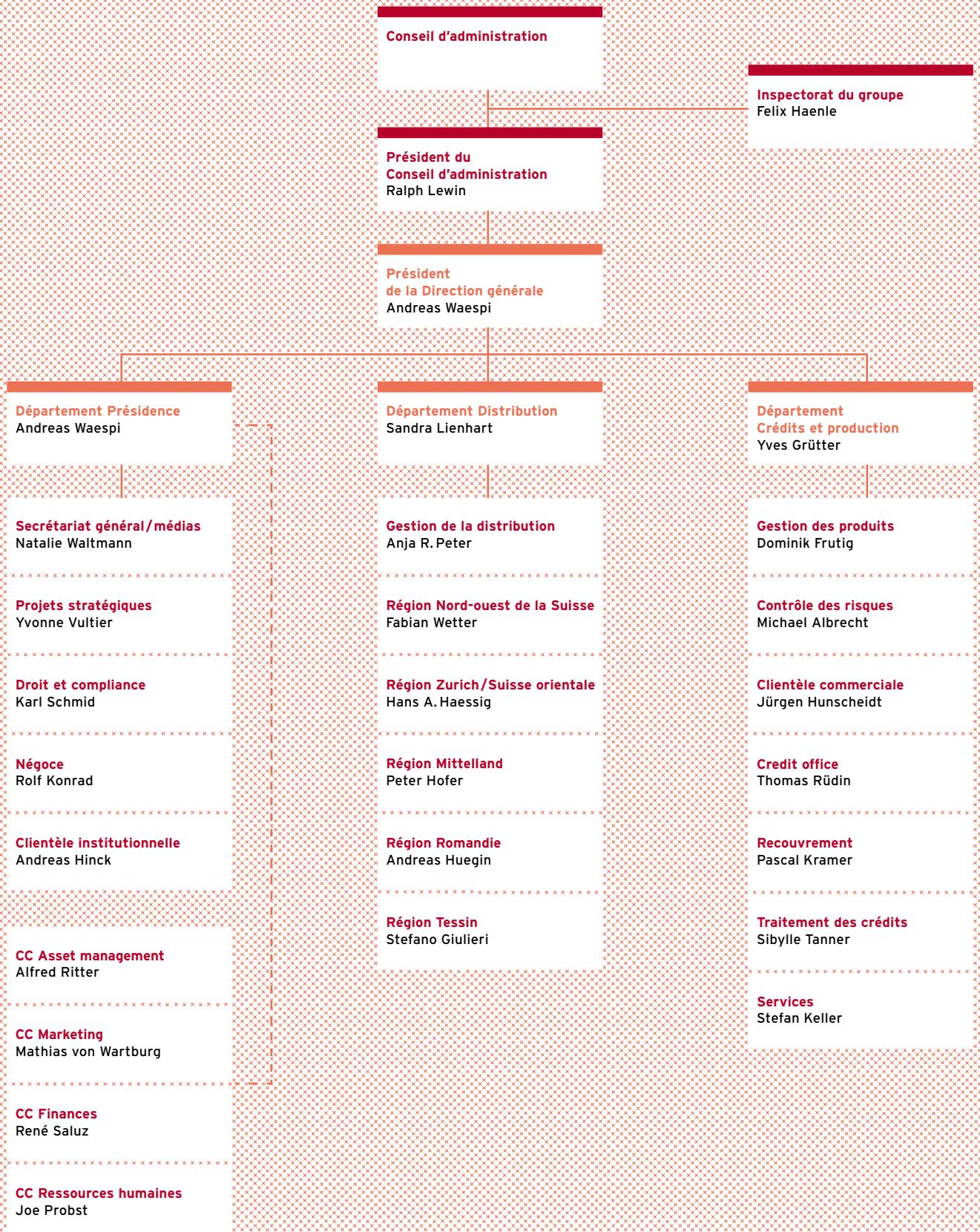
Fabio Battaglioni
Eric P.-E. Bonvin
Stefan Brüggen
Daniel Burlon
Paolo Buzzi di Marco
Leandro Cicolechia
Eric Dreyfuss
Jean-Paul Farine
Gaspar Fente
Robert Frey
Marco Fumasoli
Stefano Giulieri
Olivier Gloor
Stephan Gloor

Jörg Guggisberg
Hans A. Haessig
Roland Hauri
Peter Hofer
Meinrad Hueber
Andreas Huegin
Peter-Andreas Hurni
Thierry Jaquier
Urs Jergen
Bruno Jordi
Felix Jost
Gregor Kälin
Horst Kämpfen
Heinz Kuhn
Reto Kühnig
Jacqueline Küttel-Morgenthaler
François Martenet
Roland Meichelböck
Jean-Michel Mettraux
Christian Mossu
Markus Müller
Barbara Pichler
René Rogalla
Gianfranco Rossi
Max Rüegg
Ralph Rüegg
Daniel Rüegger
Claudia Ruf Bopp
Beat Schmidhauser
Roger Schmidhauser
Jürgen Staab
Achim Strohmeier
Beat Sutter
Claude Taurian
Jürg Umhang
Luigi Urbani
Urs Vondrasek
Josef Walser
Claudio Weber
Fabian Wetter
Hansueli Züllig
Andreas Zumbrunnen

c) Département Crédits et production

Michael Albrecht
Markus Frei
Dominik Frutig
Thomas Grüdl
Jürgen Hunscheidt
Stefan Keller
Pascal Kramer
Thomas Rüdin
Werner Schneider
Sibylle Tanner
Markus Weiland

Organigramme



Corporate governance

En vertu de la «Directive concernant les informations relatives à la Corporate governance» promulguée par la SIX Swiss Exchange SA et entrée en vigueur au 1.7.2009, nous publions ci-après des précisions sur la direction et le contrôle à l'échelon le plus élevé de la Banque Coop SA (ci-après Banque Coop).

Certaines informations devant être publiées conformément à cette directive figurent aussi dans d'autres parties du présent rapport de gestion. Le cas échéant, un renvoi au passage correspondant est effectué. La numérotation des informations ci-après est calquée sur celle de l'annexe à la directive.

1. Structure du groupe et actionnariat

1.1 Structure du groupe

La Banque Coop ne dispose pas de structure de groupe. Elle est une société anonyme sise à Bâle, cotée au segment principal de la SIX Swiss Exchange (n° de valeur: 1811647 / ISIN: CH0018116472). Avec une part au capital et aux droits de vote de 57,6% (2010: 57,6%), la Banque Cantonale de Bâle est le principal actionnaire. La Banque Coop fait partie du cercle de consolidation de la Banque Cantonale de Bâle. Sur le plan opérationnel, la Banque Coop intervient comme banque universelle présente sur l'ensemble du territoire suisse. Ses activités se concentrent sur le suivi des segments Clientèle privée, Clientèle placements, Clientèle commerciale et Négoce pour le compte de la clientèle conformément à l'aperçu y afférent à la page 117 du présent rapport de gestion.

Les principales participations non consolidées figurent à l'annexe aux comptes annuels à la page 104 du rapport de gestion. Des informations supplémentaires sur la Banque Coop se trouvent à la première page de couverture et l'organigramme présentant la structure de l'institut à la page 69.

1.2 Actionnaires importants

En vertu de la Loi suisse sur les bourses (art. 20 LBVM), toute personne physique ou morale qui directement, indirectement ou de concert avec des tiers détient des actions d'une société cotée en Suisse est tenue de déclarer à la société et aux bourses lorsque sa participation atteint, dépasse ou descend en dessous des seuils de 3%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33½%, 50% ou 66¾% des droits de vote, qu'elle soit habilitée à en faire usage ou non. Durant l'exercice sous revue, aucune annonce en ce sens n'est parvenue à la Banque Coop. Au 31.12.2011, la Banque Cantonale de Bâle détenait une

part de 57,6% des droits de vote et la société coopérative Coop (ci-après Coop) une part de 10,4%. Par ailleurs, au 31.12.2011, la Banque Coop comptait dans son portefeuille de titres destinés au négoce et dans les immobilisations financières des propres actions pour 3,0% des droits de vote. La Banque Cantonale de Bâle, Coop et la Banque Coop sont considérées comme un groupe au sens de l'art. 15 OBVM. La Banque Cantonale de Bâle et Coop constituent un groupe d'actionnaires lié par des conventions de vote au sens de l'art. 20 LBVM. Au 31.12.2011, il détenait une part de 68,0% des droits de vote (2010: 68,0%) dans la Banque Coop. Entre la Banque Cantonale de Bâle et Coop, il existe un pacte d'actionnaires daté de décembre 1999, dans lequel ils s'expriment sur l'exercice des droits de vote.

La relation entre la Banque Cantonale de Bâle et la Banque Coop est qualifiée de relation de groupe. Les détails sur les rapports de propriété se trouvent à la page 109 de l'annexe aux comptes annuels dans le tableau «Actionnaires importants de la Banque Coop».

1.3 Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées.

2. Structure du capital

2.1 Capital

Au 31.12.2011, le capital-actions de la Banque Coop reste inchangé à CHF 337,5 millions.

2.2 Indications spécifiques concernant le capital autorisé et conditionnel

Au 31.12.2011, il n'existe ni capital autorisé ni capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital

Le capital-actions n'a subi aucune modification au cours des trois derniers exercices. La modification des fonds propres des trois derniers exercices figure à la page 109 de l'annexe au présent rapport de gestion dans le tableau «Justification des capitaux propres».

2.4 Actions et bons de participation

Le capital-actions de la Banque Coop atteint CHF 337,5 millions et est réparti en 16 875 000 actions au porteur entièrement libérées à la valeur nominale de CHF 20.– chacune. Chaque action est rattachée au droit de participation, au droit de percevoir un dividende ainsi qu'à d'autres droits ne pouvant pas être retirés de par la loi. Chaque action donne droit à une voix. La totalité des

actions est titrisée dans un certificat global durable. Sur la base de ce certificat global, des titres intermédiaires peuvent être créés dans le sens de la Loi sur les titres intermédiaires. Les actionnaires n'ont pas droit au tirage et à la livraison d'actions physiques ou de certificats d'actions. La Banque Coop n'a pas de bons de participation en circulation.

2.5 Bons de jouissance

La Banque Coop n'a pas émis de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription de «nominees»

Il n'existe pas d'actions nominatives, raison pour laquelle aucune restriction de transfert ni restriction relative à l'inscription de «nominees» n'a été définie.

2.7 Emprunts convertibles et options

La Banque Coop n'a émis aucun emprunt convertible, ni aucune option sur ses propres actions.

3. Conseil d'administration (CA)

3.1 Membres du CA

Les membres du CA figurent au chapitre «Conseil d'administration», avec mention du nom, de la nationalité, de la formation et de la situation professionnelle (pages 61 ss).

Le Conseil d'administration se compose exclusivement de membres non exécutifs. Aucun de ses membres n'exerce de tâches de direction opérationnelle dans la Banque Coop. De même, au cours des trois exercices précédant la période sous revue, aucun membre du CA n'appartenait à la direction de la Banque Coop. Sans exception, les membres du CA n'entretiennent pas de relations d'affaires personnelles essentielles avec la Banque Coop.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Les autres activités et groupements d'intérêt des membres du CA figurent au chapitre «Conseil d'administration» (pages 61 ss).

3.3 Election et durée du mandat

L'Assemblée générale désigne les membres du CA par une élection de renouvellement global. Parmi ses membres, le CA nomme le président. Le mandat s'étend sur quatre ans. Les membres du CA peuvent être révoqués en tout temps par l'Assemblée générale. La dernière élection de renouvellement global s'est déroulée le

24.3.2009. Chaque membre du CA a été élu séparément. Il n'existe pas de restriction de la durée du mandat. Le 13.4.2011, l'Assemblée générale élisait Erwin Meyer au CA. Le 3.9.2011, Hans Peter Schwarz est décédé soudainement. Au 31.12.2011, le CA se composait de dix membres. La date de la première élection des différents membres au CA figure au chapitre «Conseil d'administration» (pages 61 ss). Tous les membres sont élus jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2013.

3.4 Organisation interne

Les personnes membres des organes mentionnés ci-après se trouvent aux pages 61 ss du chapitre «Conseil d'administration».

Le CA assume la direction suprême de la Banque Coop ainsi que la surveillance et le contrôle de la DG. Il se réunit sur invitation du président aussi souvent que les affaires l'exigent, toutefois au moins une fois par trimestre. Participant généralement aux réunions les membres de la DG avec fonction consultative. Lors du traitement d'affaires concernant la révision, comme le traitement des rapports de la révision interne ou de l'organe de révision, le responsable de l'Inspectorat du groupe participe avec fonction consultative à la réunion du CA. En fonction du type d'affaires à traiter, d'autres personnes avec fonction consultative participent éventuellement à ces réunions. Lors du traitement d'affaires concernant le système de rémunération, la consultation et la prise de décision au sein du CA se déroulent sans la présence des membres de la DG ou d'autres collaborateurs de la Banque Coop. Les affaires concernant le CA, en particulier la fixation des rémunérations et l'évaluation des membres du CA, sont traitées au sein du CA sans la présence de collaborateurs de la Banque Coop. Généralement, le CA prend ses décisions sur la base d'un rapport et d'une demande de l'un de ses Comités ou de la DG. Durant l'exercice sous revue, huit réunions se sont tenues à une fréquence plus ou moins constante. Conformément aux explications susmentionnées, les membres de la DG ont participé intégralement ou partiellement à toutes les séances; le responsable de l'Inspectorat du groupe a participé à une séance du CA. La durée moyenne d'une réunion était de trois heures.

Le Comité du CA se compose du président ainsi que de deux membres supplémentaires du CA. Il est nommé par le CA pour un mandat de quatre ans, concomitant au mandat du CA. La présidence est assurée par le président du CA. Le Comité du CA se réunit sur invitation du président aussi souvent que les affaires l'exigent.

Les décisions sont prises usuellement sur la base d'un rapport et d'une demande de la DG ou d'une personne mandatée par cette dernière ou par le Comité du CA. Durant l'exercice sous revue, sept réunions se sont tenues, dont quatre ont eu lieu le même jour que les réunions du CA. A toutes les séances ont participé le président de la DG ou son suppléant ainsi que le membre de la DG responsable du département Crédits et production. Il n'a été fait appel à aucun conseiller externe. La durée moyenne d'une réunion était d'une heure et demie.

Le Comité du Conseil d'administration dispose des compétences suivantes:

- approuver des crédits selon le règlement des compétences de crédit;
- réceptionner les informations sur des événements importants influant notamment sur la marche des affaires, sur des financements d'envergure particulière ainsi que sur les adaptations essentielles dans le domaine des conditions;
- prendre des décisions concernant les prêts aux organes selon la réglementation des compétences;
- prendre des décisions concernant la tenue de procès relevant du droit civil liés à un risque de perte supérieur à CHF 1 million.

Le Comité du CA a délégué à la DG une partie de ses compétences de crédit.

Après approbation par la FINMA, le CA a confié les tâches du Comité d'audit au Comité d'audit de la Banque Cantonale de Bâle. Pour tout ce qui a trait à la désignation, à l'organisation, à la subordination, aux tâches et aux attributions, c'est le cahier des charges du Comité d'audit du groupe BKB qui est applicable. Le Comité d'audit se compose de trois membres au moins. Deux appartiennent au Conseil de banque de la maison mère Banque Cantonale de Bâle ou au CA d'une société du groupe figurant dans le cercle de consolidation de la BKB. Le Comité d'audit et son président sont désignés par le Conseil de banque de la BKB pour une durée de quatre ans. Le président du CA de la Banque Coop ne fait pas partie du Comité d'audit. Les membres du Comité d'audit disposent de connaissances et d'expériences appropriées dans le domaine de la finance et de la comptabilité, mais aussi sont familiarisés avec les tâches des réviseurs internes et externes tout comme avec les principes de base d'un système de contrôle interne.

Le Comité d'audit se réunit sur invitation de son président. Participant généralement à ces réunions le révi-

seur en chef de l'organe de révision bancaire ainsi que le responsable de l'Inspectorat du groupe ou son suppléant. D'autres personnes peuvent également être conviées si besoin. L'organe de révision et l'Inspectorat du groupe ont l'obligation de fournir l'intégralité des renseignements au Comité d'audit. Les membres de ce Comité reçoivent l'ensemble des informations et documents nécessaires à la réalisation de leurs tâches, notamment la totalité des rapports de révision de l'organe de révision et de l'Inspectorat du groupe, qui sont établis dans les plus brefs délais à l'occasion des réunions du Comité d'audit. En règle générale, au moins cinq réunions sont prévues chaque année, et des réunions supplémentaires peuvent être convoquées en cas de besoin et si les membres du Comité le jugent nécessaire. Durant l'exercice sous revue, onze réunions se sont tenues à une fréquence plus ou moins constante. La durée moyenne d'une réunion était de deux à trois heures. Il n'a pas été fait appel à des conseillers externes. Le président du Comité d'audit informe verbalement le CA de la tenue des réunions et des conclusions émises lors des réunions du CA qui suivent les réunions du Comité d'audit. Une fois par an, après avoir traité les rapports de révision relatifs à l'audit prudentiel et ceux concernant l'audit des comptes annuels de l'exercice précédent, le Comité d'audit dresse un rapport écrit. Il soutient le CA de la Banque Coop dans l'exécution de ses obligations de surveillance.

Au niveau du groupe, il soutient le Comité du groupe de la BKB dans le cadre de ses obligations de surveillance. Le Comité d'audit doit remplir les missions et obligations suivantes:

- surveiller et évaluer l'efficacité de l'organe de révision et de la révision interne ainsi que leur collaboration;
- surveiller et évaluer le contrôle interne;
- surveiller et apprécier l'intégrité des clôtures financières.
- Le Comité d'audit ne dispose pas de pouvoir de directive direct vis-à-vis de l'organe de révision et de l'Inspectorat du groupe. Il est habilité, dans le cadre de ses missions, à attribuer des mandats en concertation avec le président du CA.

Le Comité de rémunération et de nomination (CRN) se compose du président ainsi que de deux autres membres du CA. Il est nommé par le CA pour un mandat de quatre ans concomitant au mandat du CA. La présidence est assurée par le président du CA. Ce dernier se retire des débats lorsque le CRN traite et décide

de la rémunération du président du CA et prépare les propositions y relatives à l'attention du CA. Par principe, les membres de la DG ne participent pas aux réunions du Comité de rémunération et de nomination; si nécessaire, le président de la DG est invité comme personne amenée à fournir des renseignements. Durant l'exercice sous revue, une réunion s'est tenue en janvier et deux autres en septembre. La durée moyenne d'une réunion était de deux heures. Pour ces réunions, il n'a été fait appel à aucun conseiller externe. Le Comité de rémunération et de nomination a pour tâche de préparer les dossiers en cas de questions relevant des ressources humaines et de la rémunération, puis d'établir un compte rendu à l'attention des instances compétentes, mais aussi de déposer les demandes correspondantes. Le CRN dispose en partie de compétences décisionnaires. Parmi ses attributions figurent en particulier:

- préparer et remettre la demande relative à la composition du CA et à la répartition des tâches au sein de cet organe;
- remettre la demande au CA concernant l'embauche et le renvoi du président et des membres de la DG;
- définir les conditions d'embauche, de salaire, de rémunération, de participation au bénéfice, de forfaits pour frais mais aussi la réglementation relative à la caisse de pension du président et des membres de la DG;
- définir les salaires de base individuels, les forfaits pour frais et les rémunérations variables des collaborateurs dont la rétribution totale pour un exercice donné est susceptible d'excéder CHF 300 000;
- remettre la demande au CA concernant la rémunération des membres du CA;
- définir les principes régissant les salaires, les rémunérations, les participations au bénéfice ainsi que les réglementations de la caisse de pension des autres organes et des employés;
- procéder à d'éventuels ajustements de la rétribution variable en tenant compte de la pérennité du résultat obtenu et des risques courus;
- décider de la suppression éventuelle des rémunérations différées;
- autoriser le versement de primes informelles dès lors que le montant total de celles-ci est compris entre CHF 100 000 et CHF 1 million;
- autoriser au cas par cas des indemnités de départ supérieures à CHF 50 000;
- dresser un rapport relatif à la rémunération à l'intention du CA.

3.5 Réglementation des compétences

Le Conseil d'administration dispose des compétences suivantes:

- arrêter les règlements nécessaires pour l'organisation de l'entreprise ainsi que les délimitations de compétences, en particulier le règlement d'organisation et de gestion;
- fixer les principes pour la comptabilité et le plan financier;
- nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion; élire et révoquer l'organe de révision bancaire; déterminer le président de la DG;
- attribuer le droit de signature collective aux membres du CA et à d'autres personnes ayant droit de signature à inscrire au Registre du commerce;
- établir le rapport de gestion, préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions;
- décider par rapport à la détermination de l'augmentation du capital-actions et de modifications des statuts qui s'en suivraient;
- décider de l'augmentation du capital-actions dans le cadre de ses compétences;
- décider de la stratégie de l'entreprise ainsi que des questions fondamentales de la politique commerciale;
- créer et supprimer les succursales devant être inscrites au Registre du commerce;
- fixer l'organisation structurelle générale de la banque;
- promulguer la vision de l'entreprise et définir la politique d'affaires;
- décrire les activités dans le cadre du but statutaire;
- décider de la planification à moyen et à long terme;
- approuver les budgets annuels;
- définir la politique en matière de risques;
- ordonner des mesures et des rectifications en cas de divergences par rapport à la loi, aux ordonnances et aux réglementations en vigueur;
- élire les membres du Comité du CA et d'éventuels autres comités; élire le président et les membres du Conseil d'audit; désigner le président de la DG ainsi que son suppléant;
- décider des rémunérations des membres du CA;
- décider de la fondation, de l'achat, de la vente et de la liquidation de sociétés affiliées ainsi que de l'achat et de la vente de participations directes ou indirectes au capital-actions d'autres sociétés selon la réglementation des compétences;
- décider d'engagements en lien avec des immeubles destinés à l'exploitation en vertu de la réglementation des compétences;
- décider de projets dont les coûts globaux dépassent CHF 1 million;

- décider d'activités dans des branches similaires à la banque ou ayant un lien avec l'activité en tant que banque universelle;
- décider de crédits aux organes selon la réglementation des compétences;
- réaliser une évaluation des risques selon CO art. 663b, chiff.12;
- ordonner des mesures pour la conception du système de contrôle interne (SCI);
- prendre connaissance et traiter les comptes annuels, le rapport de gestion, les clôtures trimestrielles et semestrielles;
- prendre connaissance et traiter les rapports établis par l'organe de révision agréé relatifs à l'audit prudentiel et à l'audit des comptes annuels;
- prendre connaissance du rapport annuel de l'organe de révision agréé;
- surveiller les risques cumulés;
- contrôler le respect de la vision de l'entreprise, de la politique d'entreprise, de la planification, des objectifs et des budgets sur la base des comptes rendus périodiques de la DG;
- définir chaque année des valeurs de référence permettant de fixer les rémunérations dans le cadre de l'approbation du budget de l'année suivante;
- autoriser le versement de primes informelles dès lors que le montant total de celles-ci excède CHF 1 million;
- approuver le rapport de rémunération du Comité de rémunération et de nomination.

La DG, pour sa part, est l'organe de gestion des affaires et traite les affaires sous sa propre responsabilité, dans la mesure où elle n'est pas limitée par les statuts, règlements et décisions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ou du CA. Elle soumet une demande au CA concernant les affaires à traiter et exécute les décisions du CA et du Comité du CA. La DG prend ses décisions selon le principe de la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, la voix du président compte double et, en cas de présence de deux membres uniquement de la DG, la décision doit être prise à l'unanimité. Les décisions de routine peuvent être prises par voie de circulation. Dans ce cas, la majorité des voix de toute la DG est requise.

La DG a notamment les compétences suivantes:

- soumettre au CA les propositions relatives à l'organisation générale de l'exploitation, ainsi que celles se rapportant à des opérations particulières dépassant le cadre de ses propres compétences;
- informer régulièrement le CA sur la marche des affaires; elle lui présente les comptes annuels, le rapport

- annuel, les clôtures trimestrielles et semestrielles et prépare le rapport de gestion; compte rendu à l'attention de la Banque nationale, de l'Autorité de surveillance des marchés financiers et d'autres entités;
- édicter les règlements et instructions indispensables à la marche des affaires;
- créer une organisation interne, permettant la réalisation des objectifs et garantissant un contrôle interne suffisant;
- élaborer la politique d'affaires ainsi que la planification à moyen et à long terme à l'attention du CA; élaborer les objectifs et les budgets annuels;
- définir les principes des relations publiques et de l'entretien des relations avec le public;
- respecter les lois, ordonnances et autres réglementations et veiller à leur mise en œuvre; exécuter les décisions du CA, des comités permanents du CA et d'éventuels autres comités;
- octroyer des crédits et contracter des engagements conditionnels dans le cadre du règlement Compétences de crédit;
- se procurer les fonds nécessaires, en particulier en émettant des emprunts obligataires normaux et de rang subordonné, mais aussi des emprunts convertibles et à option;
- décider de la fondation, de l'achat, de la vente et de la liquidation de filiales, mais aussi de l'achat et de la vente de participations directes ou indirectes au capital social d'autres sociétés selon la réglementation des compétences;
- décider d'opérations par engagement en lien avec les immeubles de la banque selon la réglementation des compétences;
- décider de projets dont les coûts ne dépassent pas CHF 1 million;
- décider la tenue de procès relevant du droit civil liés à un risque de perte inférieur à CHF 1 million;
- octroyer le droit de signature collective à des ayants droit de signature ne devant pas être inscrits au Registre du commerce.

3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la DG

A chaque séance, le CA est informé par la DG de la situation actuelle en matière de patrimoine, de finance et de revenu, mais aussi sur les activités essentielles de la DG, sur les événements significatifs et sur les thèmes actuels. Tous les procès-verbaux des séances de la DG sont envoyés au président du CA et au responsable de l'Inspectorat du groupe. En dehors du rythme des séances, les autres membres du CA peuvent, dans le cadre

de leur obligation de surveillance et de contrôle, en tout temps exiger de la DG, par le biais du président du CA, des comptes rendus ainsi que des renseignements oraux ou écrits sur l'ensemble des questions techniques et ayant trait à la conduite de la banque.

A l'occasion des séances du CA, la clôture mensuelle est présentée. Tous les trimestres, un rapport détaillé établi par le controlling est traité. Il comporte des informations à la fois quantitatives (sous forme de tableaux) et qualitatives (dans le cadre d'un commentaire pertinent) sur le bilan, les opérations hors bilan, le compte de résultat, les chiffres clés, les indicateurs, mais aussi sur les statistiques bancaires (notamment sur les fonds propres déclarés [degré de couverture, ratio Tier 1, ratio Tier 2], les réserves minimales, les liquidités, les prescriptions en matière de gros risque et le passif cumulé), et aussi les évolutions spécifiques aux produits du côté de l'actif comme du passif (notamment le volume et le type de couverture prévus pour les prêts à la clientèle ainsi que le développement et l'offre de produits dans le domaine des fonds des clients) ainsi que la progression des projets stratégiques de la banque. Parallèlement, le rapport du controlling, qui fait partie intégrante de ces rapports trimestriels, comporte tous les renseignements utiles sur la conception du système de gestion des risques et sur l'exposition actuelle de la banque aux risques. Ces derniers doivent être répartis en risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel. Les rapports du controlling au 31 mars et au 30 septembre comportent par ailleurs les éléments clés du Compliance Reporting.

De surcroît, le Comité d'audit de la Banque Cantonale de Bâle intervient comme Comité d'audit indépendant. Il soutient le CA de la Banque Coop dans l'accomplissement de ses obligations de surveillance et de contrôle, établit des comptes rendus directement à l'attention du CA et dispose d'un droit illimité à l'audit et à l'information au sein de la banque (cf. page 72). Une fois par an, le Comité d'audit traite du compte rendu rédigé par l'unité d'organisation Contrôle du risque, consacré surtout aux risques du marché ainsi qu'aux risques inhérents aux crédits et aux objets dans le portefeuille hypothécaire. De surcroît, chaque année, l'unité d'organisation Droit & compliance fournit au Comité d'audit un compte rendu sur l'évaluation du risque de compliance et sur ses activités. Cette unité d'organisation intervient aussi comme service de lutte contre le blanchiment de capitaux. Le Comité d'audit informe en conséquence le CA lors de la séance du CA suivant sa propre séance.

Après accord par la FINMA, le CA a confié les tâches de la révision interne à l'Inspectorat du groupe de la Banque Cantonale de Bâle. Concernant l'organisation, la subordination, les tâches et les attributions, mais aussi les comptes rendus, c'est le règlement relatif à l'Inspectorat de la BKB qui fait foi. Il est indépendant de la DG et agit selon les directives du président du CA. Il vérifie le respect des prescriptions et directives légales, statutaires et réglementaires, le fonctionnement de l'organisation tout comme de l'ensemble du système d'information et de comptabilité, y compris l'informatique, pour ce qui a trait à la sécurité, à la complétude, à l'utilité et à la rentabilité. Les vérifications et les comptes rendus s'effectuent en conformité avec les standards de la profession. L'Inspectorat soumet les rapports de révision au président du CA. Par ailleurs, il fixe dans un rapport trimestriel les principaux résultats à l'attention du Comité d'audit et du président du CA. L'Inspectorat du groupe coordonne ses activités avec l'organe de révision agréé.

4. Direction générale (DG)

4.1 Membres de la DG

La DG se compose du président de la DG (CEO) et de deux membres supplémentaires, subordonnés au CEO. Chacun dirige un département. Les membres de la DG figurent au chapitre «Direction générale» (page 67) avec mention du nom, de la nationalité, de la fonction, de la formation, de la carrière professionnelle et des autres activités essentielles précédentes exercées au sein de la Banque Coop.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Des informations sur les autres activités et groupements d'intérêt des membres de la DG se trouvent au chapitre «Direction générale» (page 67).

4.3 Contrats de management

Hormis les accords sur la qualité des services (SLA) conclus au niveau du groupe avec la Banque Cantonale de Bâle portant sur les activités externalisées, il n'existe pas de contrats de management avec des sociétés ou des personnes au sein ou en dehors du groupe BKB.

5. Rémunérations, participations et prêts

La politique de rétribution de la Banque Coop vise, à long terme, un succès durable. Elle a pour objectif d'attirer et de fidéliser des personnalités dirigeantes chevronnées et hautement qualifiées, moyennant la reconnaissance

et la récompense d'excellentes prestations. La structure et le montant de la rétribution doivent être en adéquation avec la politique de la Banque Coop en matière de risques et favoriser la prise de conscience des risques. Le montant de la rétribution globale et les modalités d'embauche sont déterminés par la fonction du membre du CA ou de la DG en question.

Les membres du CA et de la DG exercent une influence prépondérante sur le résultat de l'exercice et, partant, sur la valeur à moyen et à long terme de l'entreprise. C'est la raison pour laquelle le CA perçoit une partie de la rétribution globale et la DG une partie significative de la rétribution variable sous forme d'actions de la Banque Coop bloquées pendant cinq ans. Le prix d'émission des actions est par principe défini par le cours boursier au moment de l'attribution, ce qui correspond au cours boursier de l'action le jour de l'information des collaborateurs. Toutefois, afin de tenir compte économiquement du délai de blocage, l'émission des actions a lieu à un prix réduit par rapport au cours boursier. Dans ce contexte, les réglementations y relatives des autorités fiscales sont respectées. Le prix d'émission des actions pour l'exercice 2011 s'inscrivait à CHF 46,26 (2010: CHF 50,66).

5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Conseil d'administration

Sur mandat du CRN, le CA a édicté un règlement régissant les rémunérations des membres du CA, dans lequel est déterminés le montant des différents éléments de la rétribution globale spécifique à la fonction. Le montant de ces éléments est fixé par le CA. Il a été réévalué pour la dernière fois le 7 décembre 2010 par le CA.

Les membres du CA perçoivent une rétribution globale spécifique à la fonction. Elle se compose d'une rémunération en espèces sous forme d'un forfait pour l'exercice de la fonction, de jetons de présence, d'un forfait pour frais et d'indemnités pour déplacements, tout comme de l'attribution d'un nombre fixe d'actions de la Banque Coop bloquées pendant cinq ans. Le forfait pour l'exercice de la fonction est payé tous les trois mois à la fin du trimestre. Le forfait annuel pour frais correspond à 25% du forfait pour l'exercice de la fonction. Les membres du CA ont droit aux conditions spéciales pour les opérations bancaires, usuellement octroyées aux collaborateurs de la banque. Aucuns honoraires, ni aucunes rétributions supplémentaires ne sont distribués. Il n'existe pas de programmes d'options. Aucune

composante de rémunération variable n'est versée aux membres du CA.

Les rétributions pour les activités dans le cadre des organes du groupe (Comité d'audit du groupe et Conseil de fondation de la Caisse de pension de la Banque Cantonale de Bâle) sont désormais réglées exclusivement et définitivement par les organes compétents de la Banque Cantonale de Bâle. Le versement est effectué par la Banque Cantonale de Bâle; la Banque Coop SA n'attribue pas de rétribution supplémentaire pour ce type d'activités. En 2011, aucune prestation en nature n'a été perçue.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

En vertu de la directive SIX, toutes les rémunérations sont comptabilisées durant l'exercice au cours duquel elles se produisent.

Le montant global des rémunérations comprend les rémunérations en espèces, les prestations en nature tout comme les cotisations de l'employeur à l'AVS ou à des assurances sociales étatiques similaires. Les éventuels paiements en lien avec la dissolution d'un mandat sont à prendre en considération dans la période durant laquelle la fonction d'organe a été dissoute.

	Honoraires ¹⁾ Banque Coop ²⁾	Rémunerations Actions	Prestations en nature	Rémunéra- tion brute totale	Dépenses en faveur des assurances sociales	Total charges personnel	Sécurités/ prêts/ crédits
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Lewin Ralph (président)	171 000	13 877	0	184 877	11 753	196 630	0
Kaufmann Irene (vice-présidente) ⁴⁾	55 000	5 551	0	60 551	825	61 376	0
Albrecht Andreas ³⁾	41 500	3 700	0	45 200	0	45 200	0
Keller Christine	35 250	2 775	0	38 025	2 485	40 510	0
Kunz Hans Peter	63 750	5 551	0	69 301	4 541	73 842	0
Lehmann Markus	35 250	2 775	0	38 025	2 485	40 510	0
Meyer Erwin (depuis 13.4.2011)	27 330	2 081	0	29 411	722	30 133	0
Ritter Markus	35 250	2 775	0	38 025	2 485	40 510	705 837
Schwarz Hans Peter (décédé le 3.9.2011) ⁴⁾	23 594	0	0	23 594	195	23 789	2 432 055
Von Felten Michael	36 010	2 775	0	38 785	2 446	41 231	800 000
Widmer Richard	63 750	5 551	0	69 301	4 541	73 842	0
Total CA 31.12.2011	587 683	47 411	0	635 095	32 478	667 572	3 937 892
Total CA 31.12.2010	570 811	51 680	0	622 491	28 963	651 454	5 820 155

¹⁾ Forfait pour l'exercice de la fonction, jetons de présence, forfait pour frais et indemnités pour déplacements.

²⁾ A la Banque Coop, il existe uniquement des actions au porteur; il n'existe ni droit de conversion, ni droit d'option. Le prix d'achat des actions réduit en raison du délai de blocage s'inscrivait à CHF 46,26 pour l'exercice 2011.

³⁾ Paiement en faveur de VISCHER AG, Bâle.

⁴⁾ Paiement du forfait pour l'exercice de la fonction et du forfait pour frais en faveur de la Coopérative Coop, Bâle.

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

Direction générale

Le 3.11.2011, le CA a édicté le règlement sur les rémunérations à verser aux collaboratrices et collaborateurs (règlement régissant les rémunérations). Ce dernier est entré en vigueur le 1.1.2012 et s'applique déjà à la rétribution variable qui sera versée en avril 2012 sur la base de l'exercice 2011. Le CRN fixe individuellement les salaires, les rémunérations, les participations au résultat et les réglementations de la caisse de pension pour les membres de la DG et le règlement régissant les rémunérations approuvé par le CA et définissant le cadre décisionnel du CRN dans ce domaine. Il incombe au service du personnel de dresser chaque année un rapport relatif aux rémunérations – le premier sera établi pour l'exercice 2012 – en vue de mettre en œuvre le règlement susmentionné. Ce dernier est commenté par le CRN et présenté au CA pour approbation. Les membres de la DG ne participent pas aux réunions du CRN; si nécessaire, le président de la DG est invité aux séances du CRN comme personne amenée à fournir des renseignements.

Les critères suivants sont particulièrement importants pour définir la rémunération:

- les exigences spécifiques à la fonction en matière de formation, d'expérience et de personnalité;
- la responsabilité;
- l'environnement de marché, c'est-à-dire que les rémunérations doivent être fixées de façon, d'une part, à recruter et à fidéliser les collaboratrices et collaborateurs adéquats dont l'entreprise a besoin et, d'autre part, à éviter les rétributions inutilement élevées et injustifiées dans le cadre de l'environnement de marché;
- les capacités, l'engagement et les objectifs individuels;
- le résultat de l'entreprise.

Les composantes de la rémunération sont les suivantes:

- le salaire de base et les forfaits pour frais;
- la rétribution variable;
- les prestations sociales légales et réglementaires;
- les prestations salariales accessoires telles que les rabais sur des produits de la Banque Coop, les contributions à la formation continue, les primes exceptionnelles, etc.

Le CRN détermine le montant du salaire de base ainsi que celui des forfaits pour frais conformément au règlement régissant les rémunérations. Pour ce faire, il se

fonde sur les critères susmentionnés, qui sont consignés dans le règlement régissant les rémunérations. Le montant des salaires de base est réévalué en janvier par le CRN. Les éventuelles adaptations consécutives ont pris effet à partir du mois d'avril 2011 comme pour les salaires de base des autres collaborateurs. Les membres de la DG ont droit à une voiture de service. Les rétributions, sous forme d'honoraires CA, perçues par les membres de la DG dans le cadre de l'exercice de mandats bancaires reviennent intégralement à la Banque Coop et sont inscrites dans le compte de résultat sous les produits ordinaires.

Le montant de la rétribution variable dépend de l'évolution du bénéfice brut et tient compte de la pérennité du résultat obtenu et de l'évolution des risques courus (notamment celle des risques liés aux crédits, au marché, aux correctifs de valeur, aux provisions et aux investissements prévus ou déjà réalisés), mais aussi d'autres évolutions spécifiques qui influent de façon notable sur les risques de procès et de liquidation, les risques en matière d'assurance et les risques opérationnels, les risques juridiques et les risques de conformité ainsi que les risques en matière de réputation. Pour procéder à cette évaluation, le CRN s'appuie sur un rapport de contrôle des risques établi à cette fin et peut obtenir des renseignements et des rapports complémentaires. Le montant de la rétribution variable dépend en outre de la fonction au sein de la DG ainsi que de la performance individuelle.

Ces objectifs de performance individuels ainsi que la pondération des différents éléments sont fixés individuellement pour le CEO par le président du CA et, pour les autres membres de la DG, par le CEO. Ils peuvent varier d'une année à l'autre. La pondération du bénéfice brut au 31 décembre 2011 est plus importante (près de 50%) dans le cas du CEO que pour les autres membres de la DG, pour lesquels les objectifs individuels de performance priment (près de 70%). Concernant le CEO, les objectifs individuels sont calqués sur la stratégie de la banque (notamment croissance durable, discipline au niveau des coûts et gestion des risques). Pour les autres membres de la DG, les objectifs individuels de performance s'orientent sur des indicateurs spécifiques au département respectif, indicateurs sur lesquels le membre en question de la DG est effectivement en mesure d'influer. La rétribution variable fluctue selon l'évolution du bénéfice brut et la réalisation des objectifs fixés.

La rétribution variable des membres de la DG est fixée par le CRN au mois de janvier, après la clôture de l'exercice et la notification du résultat de l'entreprise au titre dudit exercice. Elle est versée en avril. Elle doit être fonction du résultat économique à long terme de la Banque Coop et doit dépendre des évolutions futures et des risques. C'est pourquoi une partie de la rétribution variable correspond à une rémunération différée versée sous forme d'actions bloquées pendant une période donnée. Le CRN détermine le montant de la rétribution variable conformément au règlement régissant les rémunérations.

Pour l'exercice sous revue, la rétribution variable a correspondu à environ 39% de la rémunération globale du CEO et à environ 26% en moyenne de celle des autres membres de la DG.

Une partie de la rétribution variable est versée sous forme d'actions de la Banque Coop assorties d'un délai de blocage de cinq ans. Cette part varie selon l'échelon de fonction: elle s'élève à 35% pour le CEO et à 25% pour les autres membres de la DG. Cette part de la rétribution variable est en outre différée au 30 juin de la troisième année calendaire suivant l'exercice sur lequel porte la rétribution variable. A cette date, les actions sont virées indépendamment du délai de blocage de cinq ans, qui continue de courir jusqu'à son terme. Le versement de la rétribution peut être annulé en partie ou en intégralité si, pendant la période de différé:

- la banque enregistre une perte dans un domaine de responsabilité du membre de la DG concerné;
- des risques substantiels, qui n'étaient pas encore perceptibles lors de la fixation de la rétribution variable, deviennent clairement identifiables et rendent inapproprié le montant initialement défini;
- le membre de la DG concerné se rend coupable d'une grave violation de ses obligations;
- le contrat de travail est résilié par le collaborateur ou ce dernier fournit un motif valable de résiliation du contrat par l'employeur.

Par ailleurs, des cotisations de l'employeur correspondant à 20% de la rétribution variable du président et des autres membres de la DG sont versées dans le plan d'épargne de la caisse de pension. Il n'existe pas de programmes d'options. Aucune indemnité en cas de départ n'est payée et les contrats de travail de tous les membres de la DG s'accompagnent par principe d'un délai de préavis maximum de six mois.

Le règlement régissant les rémunérations fixe des montants maximums pour la rétribution globale (CHF 1 million) et la rétribution variable (CHF 500 000) d'une collaboratrice ou d'un collaborateur dans le cadre d'un exercice.

Rémunérations des membres de la Direction générale

En vertu de la directive SIX, toutes les rémunérations sont comptabilisées durant l'exercice au cours duquel elles se produisent.

Le montant global des rémunérations comprend les rémunérations en espèces, les prestations en nature tout comme les cotisations de l'employeur aux institutions de prévoyance professionnelle et à l'AVS ou à des assurances sociales établies similaires. Les éventuels paiements futurs en lien avec la dissolution de la relation de travail sont à prendre en considération dans la période durant laquelle la fonction d'organe a été dissoute.

	Salaire fixe ¹⁾ en CHF	Salaire variable en CHF	Rémunéra-tions Actions Banque Coop (variable) ²⁾ en CHF	Prestations en nature Voiture ³⁾ en CHF	Rémunéra-tion brute totale en CHF	Dépenses en faveur des assurances sociales et institutions de prévoyance en CHF	Total charges de personnel en CHF	Sécurités/prêts/ crédits en CHF
Personne percevant la rémunération la plus élevée (A. Waespi, CEO)	457 200	186 523	100 477	7 832	752 032	170 804	922 836	0
Total Direction générale 31.12.2011 (A. Waespi, S. Lienhart, Yves Grütter)	1 053 200	347 000	154 000	20 534	1 574 734	342 093	1 916 827	0
Total Direction générale 31.12.2010 (A. Waespi, S. Lienhart, G. Lachappelle jusqu'au 30.9.2010, Yves Grütter depuis le 1.10.2010)	1 056 350	327 656	145 344	20 590	1 549 940	627 200	2 177 140	0
Credité le plus élevé DG								0

¹⁾ Y compris fonctions de direction du groupe et frais forfaitaires.

²⁾ A la Banque Coop, il existe uniquement des actions au porteur; il n'existe ni droit de conversion, ni droit d'option. Le prix d'achat des actions réduit en raison du délai de blocage s'inscrivait à CHF 46,26 pour l'exercice 2011. Cette part de la rétribution variable sous la forme d'actions Banque Coop est considérée comme une rémunération différée jusqu'au 30 juin 2014. Ce n'est qu'après cette date que les actions seront transférées dans le dépôt du collaborateur concerné (cf. Corporate Governance, p. 79).

³⁾ La part destinée à l'utilisation privée est décomptée comme élément du salaire.

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

L'augmentation des charges de personnel en 2010 est imputable pour l'essentiel au passage d'Yves Grütter de la Banque Cantonale de Bâle à la DG de la Banque Coop et de l'engagement contracté par la Banque Coop de prendre en charge les versements ultérieurs de la caisse de pension dans le plan de rente, conformément au Règlement de la Caisse de pension de la Banque Cantonale de Bâle.

6. Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Il n'existe pas de restriction des droits de vote. Chaque actionnaire peut faire représenter ses actions à l'Assemblée générale moyennant procuration écrite par un tiers, un représentant dépositaire, un représentant d'organes de la société ou un représentant indépendant. Généralement, les élections et votations se font à main levée, à moins que le président ou 20 actionnaires ne demandent le scrutin écrit.

6.2 Quorums statutaires

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède à ses élections à la majorité absolue des voix recueillies, sans tenir compte des bulletins blancs et nuls et sous réserve des décisions figurant à l'art. 704 du Code suisse des obligations, pour lesquelles au moins deux tiers de voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominatives représentées sont requises. Il n'existe pas de réglementation divergente de cette prescription légale.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire se déroule usuellement dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice. Des Assemblées générales peuvent être convoquées par le CA ou, au besoin, par l'organe de révision. Un ou plusieurs actionnaires qui, ensemble, représentent au moins 10% du capital-actions ont le droit de demander par écrit et moyennant mention de l'objet à l'ordre du jour la convocation d'une Assemblée générale. La convocation de l'Assemblée générale est effectuée au moins 20 jours avant la date de la réunion par publication unique dans la Feuille officielle suisse du commerce.

6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Dans un délai communiqué par le CA, les actionnaires qui ensemble représentent des actions pour une valeur nominale de CHF 100 000.– au moins peuvent demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour

en formulant les demandes correspondantes. Le délai s'étend généralement sur 14 jours. La publication a lieu en règle générale trois mois avant l'Assemblée générale par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce.

6.5 Inscription au registre des actions

Il n'existe pas d'actions nominatives, raison pour laquelle aucun registre des actions n'est tenu.

7. Prise de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Selon l'art. 6 des statuts, un acheteur d'actions de la société n'est pas tenu de présenter une offre publique d'achat conformément aux articles 22, 32 et 52 (clause «opting-out») de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe pas de clauses relatives aux prises de contrôle dans les conventions et plans en faveur de membres du CA, de la DG ou d'autres cadres-dirigeants.

8. Organe de révision

L'organe de révision prévu par le droit des sociétés anonymes est élu tous les ans par l'Assemblée générale pour un mandat d'une année. L'institution de révision agréée, élue par le CA, doit établir un rapport sur la vérification des comptes et un rapport sur l'audit prudentiel.

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

La société Ernst & Young SA, Zurich, détient le mandat de révision depuis le 1.1.2007. Le responsable du mandat et réviseur en chef est depuis l'exercice 2011 Andreas Blumer, expert-comptable diplômé. En vertu de l'art. 730a du Code suisse des obligations, la durée du mandat du réviseur en chef est limitée à sept ans. Il ne peut reprendre le même mandat qu'après une interruption de trois ans.

8.2 Honoraires des réviseurs

Pour l'exercice 2011, les frais de révision de la Banque Coop, y compris TVA et frais, se sont élevés à CHF 392 664.– au total (2010: CHF 463 636.–). Les frais résultent exclusivement des prestations en lien avec la révision des comptes annuels et la révision stipulée par la Loi sur les banques.

8.3 Honoraires additionnels

Durant l'exercice sous revue, les réviseurs n'ont fourni aucune prestation de conseil supplémentaire. C'est le Comité d'audit qui décide de l'attribution de mandats supplémentaires ne relevant pas de l'audit. Il n'existe pas de réglementation concrète à ce sujet.

8.4 Instruments d'information de la révision externe

Le Comité d'audit est chargé de surveiller et d'apprecier l'efficacité de la révision externe. Par ailleurs, le Comité d'audit évalue les honoraires et l'indépendance de l'organe de révision et coordonne la planification annuelle du contrôle tout comme son ajustement entre la révision externe et l'Inspectorat du groupe. Outre les rapports standards «Analyse des risques/Stratégie d'audit», prévoyant le degré d'approfondissement ainsi que les points principaux de l'audit pour chaque risque essentiel d'audit et champ d'audit obligatoire, les principaux instruments d'information pour le Comité d'audit sont constitués par les deux rapports établis chaque année par l'organe de révision sur l'audit des comptes et l'audit prudentiel tout comme par les rapports de révision prévus par la Loi sur les banques, consacrés à un thème spécifique. Tous les rapports de l'organe de révision et de l'Inspectorat du groupe sont examinés en détail par le Comité d'audit. Pour évaluer la performance, les honoraires et l'indépendance, le Comité d'audit ne s'appuie pas sur un catalogue de critères concrets, mais se fie pour l'essentiel sur l'expérience professionnelle des différents membres, sur la qualité globale du travail de l'organe de révision ainsi que sur les commentaires informels des autorités de surveillance, pour décider dans les cas précis selon son propre jugement. Le Comité d'audit se réunit au moins cinq fois par an. Participant aussi à ses séances le réviseur en chef de l'institution de révision agréée, le responsable de l'Inspectorat du groupe et, éventuellement, des personnes avec fonction consultative, mais pas les membres de la DG. Durant l'exercice sous revue, onze séances se sont tenues. Une fois par an et par écrit, le président du Comité d'audit informe le CA après avoir traité les rapports établis par l'organe de révision agréé relatifs à l'audit prudentiel et à l'audit des comptes annuels de l'exercice précédent. Le responsable de l'Inspectorat du groupe participe à cette réunion du CA.

9. Politique d'information

Outre un rapport de gestion détaillé, qui paraît en français, en italien et en allemand, la Banque Coop publie une clôture semestrielle succincte dans ces trois lan-

gues, comprenant le bilan et le compte de résultat ainsi qu'un commentaire sur la marche des affaires. Le rapport de gestion comporte aussi un tableau des rémunérations versées au CA et à la DG, raison pour laquelle il est renoncé à l'établissement d'un rapport y relatif spécial à l'attention de l'Assemblée générale. Par ailleurs, les actionnaires sont informés oralement à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de la marche des affaires et des perspectives pour l'institut. Les rapports de gestion, les clôtures semestrielles des cinq dernières années ainsi que tous les communiqués de presse peuvent être consultés sous www.banquecoop.ch à la rubrique «Banque Coop/Investor Relations» ou «Banque Coop/Médias». La Banque Coop respecte les prescriptions de la Bourse suisse SIX relatives à la publication de faits susceptibles d'influencer les cours (publicité événementielle). Grâce au Service des relations avec les investisseurs, les personnes qui le souhaitent reçoivent par courriel de la publicité événementielle. L'abonnement à ce service peut être contracté sous www.banquecoop.ch au point du menu «Banque Coop/Investor Relations/IR-Service».

L'interlocutrice pour les relations avec les investisseurs est

Natalie Waltmann, responsable Secrétariat général, relations médias et communication interne
Tél. +41 (0)61 286 26 03
natalie.waltmann@bankcoop.ch

Agenda

30.3.2012	Publication du rapport de gestion 2011
2.5.2012	Assemblée générale de la Banque Coop, Messe Basel
17.7.2012	Communication de la clôture semestrielle 2012

Rapport de gestion 2011

Comptes annuels Banque Coop SA

Commentaire sur les comptes annuels

Banque Coop SA

Informations générales

Dans un contexte toujours tendu, la Banque Coop a accru son bénéfice brut apuré des coûts de la migration informatique vers Avaloq. Comparé à 2010, le bénéfice brut a progressé de 6,3% pour atteindre CHF 94,2 millions en 2011. Ce résultat est supérieur à celui de 2010 (CHF 88,6 millions) ainsi qu'à celui de 2009, ressorti à CHF 93,8 millions. Si l'évolution négative des cours sur les marchés des titres et les fortes fluctuations des taux de change ont influé sur le résultat du dernier exercice, le succès des opérations d'intérêts a plus que compensé les pertes liées aux commissions sur titres et corrections d'évaluations dans les opérations de négoce. Autre facteur d'amélioration du résultat: la stabilité des charges d'exploitation en 2011, obtenue grâce à un contrôle rigoureux des coûts en interne et à des investissements ciblés dans un réseau de succursales à l'écoute des clients et dans des spots publicitaires efficaces. Comme prévu, le bénéfice de l'exercice (CHF 70,3 millions contre CHF 72,6 millions en 2010) selon le principe True and Fair View, a connu un léger recul. L'année précédente, la cession d'une participation avait dégagé un produit extraordinaire.

Opérations de crédit

La Banque Coop affiche une croissance durable: le montant des prêts à la clientèle était passé à CHF 12,7 milliards au 31.12.2011, (soit + CHF 500 millions ou +4,0%). La Banque Coop, qui accorde de nouveau une plus grande importance au rendement, a continué d'appliquer des directives strictes pour l'octroi de prêts assorties de normes d'aliénation conservatrices et d'exigences élevées en termes de capacité financière, ce qui l'a contrainte à refuser des engagements envers la clientèle. Pour autant, les crédits commerciaux et les créances hypothécaires ont enregistré une croissance en volume significative (+ CHF 27,5 millions par rapport au dernier exercice, soit +5,4%) et une progression de CHF 464,1 millions, à CHF 12,2 milliards en fin d'exercice (contre CHF 11,7 milliards en 2010). La Banque Coop a tiré profit de son degré de notoriété élevé en Suisse, de son statut de banque hypothécaire de référence et de ses produits écologiques ou fondés sur un programme de bonus unique comme l'hypothèque écologique et l'hypothèque Supercard. Le rabais de taux avantageux de ces produits les rend attrayants et très populaires chez les particuliers, qui financent ainsi la construction de logements, mais aussi les petites entreprises et les organismes publics qui ont besoin de nouveaux bâtiments commerciaux ou administratifs. Comme prévu, la demande de produits

à taux fixe de la clientèle s'est accrue lors du dernier exercice du fait des perspectives économiques en Suisse et de la politique de taux bas toujours appliquée dans le pays. La part des hypothèques à taux fixe, y c. celles dont la rémunération se fonde sur le taux Libor, a atteint un niveau record (92,9% contre 90,5% en 2010), tandis que la proportion d'hypothèques à taux variable a diminué, à 7,1% (contre 9,5% en 2010) à la date de clôture de l'exercice, soit une nouvelle valeur plancher.

Immobilisations corporelles, autres actifs

La valeur comptable des bâtiments de la banque, des autres immeubles, des autres immobilisations corporelles et des logiciels a reculé de CHF 4,6 millions, à CHF 106,8 millions au 31.12.2011 (contre CHF 111,4 millions en 2010) dans le cadre d'investissements d'une valeur nette de CHF 4,8 millions et d'amortissements des immeubles de CHF 9,4 millions. Le volume d'investissements de la Banque Coop est donc resté considérable. Cela s'explique par les frais de licence supplémentaires (migration informatique vers Avaloq, transformations et constructions entreprises au titre des renouvellements du réseau de succursales).

Fonds de la clientèle

Depuis le début 2011, le passif du bilan a enregistré une hausse satisfaisante des engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, à CHF 601 millions (+9%). Ces apports de fonds à la Banque Coop, provenant d'une multitude d'investisseurs privés à la recherche d'un produit de compte sûr garantissant une rémunération régulière et substantielle, ont été répartis équitablement pendant la période sous revue (premier semestre 2011: + CHF 330,3 millions, deuxième semestre 2011: + CHF 270,7 millions). Plus de la moitié de la croissance des fonds d'épargne revient au compte d'épargne Plus (+ CHF 324,2 millions), doté d'une rémunération attrayante avec sa prime d'intérêt sur les nouveaux versements. Les autres comptes (épargne, privés, prévoyance et libre passage) ont enregistré des progressions légèrement plus faibles avec une hausse globale de CHF 276,8 millions. Les autres engagements envers la clientèle ont baissé de CHF 476,4 millions (-17,6%) par rapport au début de l'exercice, car un important client de la Banque Coop, qui avait déposé fin 2010 des fonds considérables sur des comptes à vue, a dû les débloquer début 2011 pour procéder à une acquisition. Les obligations de caisse se sont repliées de CHF 72,3 millions (-20,7%). Avec les emprunts et prêts des centrales de lettres de gage (CHF 2,8 mil-

illiards), la Banque Coop disposait au 31.12.2011 de fonds du public de CHF 12,6 milliards (contre CHF 12,5 milliards en 2010).

Fonds propres

L'Assemblée générale ayant souscrit à la demande de répartition du bénéfice, la Banque Coop dispose de fonds propres déclarés de CHF 880,1 millions (contre CHF 860,8 millions en 2010). Le renforcement des fonds propres, qui ont plus que doublé par rapport à 2010 avec CHF 19,3 millions, coïncide avec la bonne performance du résultat opérationnel. Il représente une précaution stratégique de la banque au regard du durcissement des exigences en matière de fonds propres. Ces derniers se décomposent ainsi: le capital-actions, d'un montant inchangé de CHF 337,5 millions, une réserve en capital de CHF 115,1 millions (contre CHF 116,9 millions en 2010, soit une légère baisse) et la réserve en bénéfice de CHF 460,4 millions (contre CHF 432,4 millions en 2010). Le montant des propres titres de participation (CHF 32,9 millions contre CHF 26 millions en 2010) est déduit des fonds propres.

Avoirs gérés, nouveaux capitaux nets

Au 31.12.2011, la Banque Coop gérait des avoirs de CHF 17,1 milliards (2010: CHF 16,2 milliards). Hormis un effet exceptionnel (migration informatique), le passif à caractère de placement présente surtout une croissance en volume substantielle. Les dépôts de la clientèle, par contre, ont subi l'impact des fluctuations négatives des cours dans toutes les catégories de placement à la suite d'événements politiques et économiques défavorables. Le Net New Money affiche un repli de CHF 539 millions pour la période sous revue (contre + CHF 401,5 millions en 2010). Les transferts d'actifs de certains gros clients de la Banque Coop ont conduit à des retraits exceptionnels de plus de CHF 1 milliard, non compensés par les apports de nouveaux capitaux dans les activités d'origine (croissance du NNM de CHF 643,4 millions, contre CHF 315 millions en 2010).

Opérations d'intérêts

Le «résultat des opérations d'intérêts» (CHF 156,1 millions), soit une hausse honorable de 4,9%, a dépassé celui de 2010. Dans un contexte de pression continue sur les marges, cette amélioration du résultat au cours de la période sous revue (+ CHF 7,3 millions) est imputable à la baisse de la rémunération moyenne des positions à taux fixe, des obligations d'emprunt et des obligations de caisse et à une fixation des prix plus individualisée lors de l'octroi de crédits. Le résultat

des opérations d'intérêts a bénéficié, dans le cadre d'une politique constante de limitation des risques au sein de la Banque Coop, d'un accroissement notable des volumes et d'une diminution des coûts de couverture de taux du fait des taux toujours faibles en Suisse.

Opérations de commissions

Avec un résultat de CHF 66,7 millions au titre de 2011, les opérations de commissions et les prestations de service n'ont pas atteint le niveau de 2010 (- CHF 1,8 million). Les investisseurs en actions et les investisseurs de fonds se sont tenus à l'écart des marchés des titres, surtout au deuxième semestre. Ainsi, le produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements s'est établi, avec CHF 52,5 millions, à un niveau inférieur à celui de 2010 (CHF 56,4 millions) pour les droits applicables aux transactions, p. ex. les revenus de courtage (-29,5%) ou les recettes dégagées par la gestion de fortune (-5,9%). Les frais liés aux valeurs en dépôt, comme les droits de garde (-3,5%) ont également été affectés par la performance insuffisante des investissements en 2011. Le produit des commissions sur les autres prestations de service, passé à CHF 17,6 millions (contre CHF 16,1 millions en 2010), est resté un revenu stable.

Charges

Grâce à l'introduction opportune de mesures d'économies et à une stricte discipline globale en termes de coûts, la Banque Coop a maintenu ses charges d'exploitation apurées au niveau de 2010 (CHF 144,1 millions contre CHF 144,2 millions). La légère hausse des charges matérielles, apurées par rapport à 2010, a été compensée par une baisse équivalente des charges de personnel liée à la fin de la migration informatique et aux premières optimisations des processus. La progression des charges matérielles est imputable aux coûts des nouvelles succursales de Rapperswil-Jona et Zurich Oerlikon, aux coûts des transformations effectuées à Brugg et aux dépenses publicitaires liées aux spots télévisés qui ont été primés. D'autre part, les premiers paiements ont déjà dû être versés aux consultants en vue de la future application de diverses nouvelles mesures réglementaires dans le domaine fiscal et pour la prévoyance en matière de risques et de fonds propres. Les nouveaux correctifs de valeur, provisions et pertes nettes (CHF 1 million contre CHF 6 millions en 2010), témoignent de la politique prudente adoptée par la Banque Coop en matière de risques et d'une nouvelle amélioration de la qualité du portefeuille de prêts.

Comptes annuels Banque Coop SA

Bilan selon le principe True and Fair View au 31.12.2011

Actifs

	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Liquidités	397 272	757 092	-359 820	-47,5
Créances résultant de papiers monétaires	248	0	248	-
Créances sur les banques	886 619	356 723	529 896	148,5
Créances sur la clientèle	533 233	505 763	27 470	5,4
Créances hypothécaires	12 150 557	11 686 412	464 145	4,0
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	3 192	2 778	414	14,9
Immobilisations financières	485 567	617 274	-131 707	-21,3
Participations	20 273	20 340	-67	-0,3
Immobilisations corporelles	106 751	111 370	-4 619	-4,1
Immobilisations incorporelles	0	0	0	-
Comptes de régularisation	32 977	33 850	-873	-2,6
Autres actifs	44 732	11 351	33 381	294,1
Valeurs de remplacement positives	130 591	155 939	-25 348	-16,3
Total actifs	14 792 012	14 258 892	533 120	3,7
 Total des créances de rang subordonné	 0	 0	 0	 -
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés	567 441	427 052	140 389	32,9

Passifs

	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Engagements résultant de papiers monétaires	9 255	435	8 820	–
Engagements envers les banques	821 508	431 577	389 931	90,4
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	7 248 070	6 647 035	601 035	9,0
Autres engagements envers la clientèle	2 234 591	2 710 943	−476 352	−17,6
Obligations de caisse	277 841	350 157	−72 316	−20,7
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 843 000	2 748 000	95 000	3,5
Comptes de régularisation	50 128	56 211	−6 083	−10,8
Autres passifs	37 463	15 910	21 553	135,5
Valeurs de remplacement négatives	147 534	193 315	−45 781	−23,7
Correctifs de valeurs et provisions	212 124	214 174	−2 050	−1,0
Capital-actions	337 500	337 500	0	0,0
Réserve en capital	115 129	116 879	−1 750	−1,5
Propres titres de participation	−32 867	−25 983	−6 884	26,5
Réserve en bénéfice	432 364	412 212	20 152	4,9
Bénéfice de l'exercice	58 372	50 527	7 845	15,5
Total passifs	14 792 012	14 258 892	533 120	3,7
 Total des engagements de rang subordonné	 0	 0	 0	 –
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés	571 365	1 104 254	−532 889	−48,3

Opérations hors bilan

	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Engagements conditionnels	65 193	58 209	6 984	12,0
Engagements irrévocables	101 736	139 365	−37 629	−27,0
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	11 474	11 474	0	0,0
Crédits par engagement	0	0	0	–
Instruments financiers dérivés				
· Montant du sous-jacent	3 978 027	7 670 344	−3 692 317	−48,1
· Valeurs de remplacement positives	130 591	155 939	−25 348	−16,3
· Valeurs de remplacement négatives	147 534	193 315	−45 781	−23,7
Opérations fiduciaires	16 100	13 737	2 363	17,2

Compte de résultat 2011 selon le principe True and Fair View
Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire

	2011 en CHF 1000	2010 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Résultat des opérations d'intérêts				
Produit des intérêts et des escomptes	298 459	310 777	-12 318	-4,0
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	13 267	15 331	-2 064	-13,5
Charge d'intérêts	-155 662	-177 341	21 679	-12,2
Sous-total résultat des opérations d'intérêts	156 064	148 767	7 297	4,9
Résultat des opérations de commissions et de prestations de services				
Produit des commissions sur les opérations de crédit	3 003	3 073	-70	-2,3
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	52 484	56 350	-3 866	-6,9
Produit des commissions sur les autres prestations de services	17 559	16 099	1 460	9,1
Charge de commissions	-6 370	-7 009	639	-9,1
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de services	66 676	68 513	-1 837	-2,7
Résultat des opérations de négoce	11 593	12 969	-1 376	-10,6
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	1 375	35	1 340	-
Produit des participations total	1 148	1 291	-143	-11,1
· dont produit des participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	199	166	33	19,9
· dont produit des autres participations	949	1 125	-176	-15,6
Résultat des immeubles	1 286	1 154	132	11,4
Autres produits ordinaires	266	421	-155	-36,8
Autres charges ordinaires	-173	-310	137	-44,2
Sous-total autres résultats ordinaires	3 902	2 591	1 311	50,6
Produit d'exploitation	238 235	232 840	5 395	2,3
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	-81 889	-84 600	2 711	-3,2
Autres charges d'exploitation	-72 015	-81 697	9 682	-11,9
Sous-total charges d'exploitation apurées (sans migration IT)	-144 049	-144 231	182	-0,1
Sous-total charges d'exploitation	-153 904	-166 297	12 393	-7,5
Bénéfice brut apuré (sans migration IT)	94 186	88 609	5 577	6,3
Bénéfice brut	84 331	66 543	17 788	26,7

Bénéfice de l'exercice

	2011 en CHF 1000	2010 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Bénéfice brut apuré (sans migration IT)	94 186	88 609	5 577	6,3
Bénéfice brut	84 331	66 543	17 788	26,7
Amortissements sur l'actif immobilisé	−9 506	−5 740	−3 766	65,6
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	−1 040	−5 986	4 946	−82,6
Résultat d'exploitation apuré (sans migration IT)	85 704	76 883	8 821	11,5
Résultat d'exploitation	73 785	54 817	18 968	34,6
Produits extraordinaires	795	10 878	−10 083	−
Charges extraordinaires	0	−75	75	−
Impôts	−16 208	−15 093	−1 115	7,4
Bénéfice de l'exercice apuré (sans migration IT)	70 291	72 593	−2 302	−3,2
Bénéfice de l'exercice	58 372	50 527	7 845	15,5

Tableau de financement des comptes annuels

	2011 Sources des fonds en CHF 1000	2011 Emplois des fonds en CHF 1000	2010 Sources des fonds en CHF 1000	2010 Emplois des fonds en CHF 1000
Flux de fonds relevant de l'exploitation et du capital	19 453		17 254	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	32 873		34 727	
Résultat annuel	58 372		50 527	
Amortissements sur l'actif immobilisé	9 506		5 740	
Adaptations de valeur des immobilisations financières		294		289
Adaptations de valeur des participations		34		351
Provisions pour le portefeuille de prêts	1 150		6 474	
Autres correctifs de valeurs et provisions		242		100
Comptes de régularisation actifs	873		2 775	
Comptes de régularisation passifs		6 083		351
Dividende de l'exercice précédent		30 375		30 375
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	8 634		11 662	
Capital-actions	0		0	
Propres titres de participation	32 699	41 333	2 359	14 021
Agio de l'augmentation de capital	0		0	
Flux de fonds des mutations dans l'actif immobilisé	4 786		5 811	
Participations		0	420	2 130
Immeubles de la banque	4 500	89		1 128
Autres immeubles		0		0
Autres immobilisations corporelles		3 730		1 899
Logiciels		5 467		1 074
Immobilisations incorporelles	0			0
Flux de fonds de l'activité bancaire	378 859		623 571	
Flux de fonds des opérations interbancaires	139 965		314 320	
· Crédances sur les banques		529 896	507 676	
· Engagements envers les banques	389 931			193 356
Flux de fonds des opérations envers la clientèle	442 205		65 562	
· Crédances sur la clientèle		29 312		22 856
· Crédances hypothécaires		465 260		660 063
· Fonds d'épargne et de placement	601 035		670 460	
· Obligations de caisse	67 701	140 017	51 934	294 515
· Engagements envers la clientèle		476 352	320 602	
Flux de fonds des immobilisations financières	132 001		87 464	
· Obligations	131 251		74 747	0
· Titres de participation / métaux précieux	0		12 942	
· Immeubles	1 170	420	705	930
Flux de fonds du marché des capitaux	103 572		177 328	
· Crédances résultant de papiers monétaires		248	849	
· Engagements résultant de papiers monétaires	8 820			321
· Emprunts obligataires		150 000	0	0
· Prêts des centrales de lettres de gage	485 000	240 000	436 800	260 000
Autres postes du bilan	32 262		21 103	
· Autres actifs et valeurs de remplacement positives		8 033		65 571
· Autres passifs et valeurs de remplacement négatives		24 229	44 468	
Variation des liquidités	359 406		640 825	
· Liquidités	359 820			641 710
· Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce		414	885	

Annexe aux comptes annuels

1. Commentaires relatifs à l'activité et données sur les effectifs en personnel

Généralités

La Banque Coop SA se positionne comme banque de détail active à l'échelle nationale. Elle concentre sa présence sur diverses villes et agglomérations avec un réseau de 33 succursales. Au 31.12.2011, les effectifs comptaient 584,5 collaborateurs en données apurées du temps partiel (contre 600,3 collaborateurs en 2010), dont 53 personnes en formation (calculées à 50%). Les activités commerciales les plus importantes de la Banque Coop sont commentées ci-après en détail.

Opérations figurant au bilan

Avec une part de 65,5% au produit d'exploitation global, les opérations d'intérêts, soit l'octroi de crédits à la clientèle et l'acceptation de fonds de la clientèle, constituent la principale source de revenu de la Banque Coop. Les créances hypothécaires et les créances sur la clientèle, composées essentiellement de prêts aux particuliers pour le financement de leur logement, mais aussi de prêts à des petites et moyennes entreprises (PME) correspondent ensemble à 85,7% du total du bilan et représentent, dès lors, la principale position côté actif. La majorité des prêts à la clientèle, soit 94,8%, sont accordés sur la base de garanties hypothécaires; 1,7% l'est sous forme de crédits lombards. Les financements sans couverture (3,5%) sont exclusivement réservés à des débiteurs dont la solvabilité est excellente. Les opérations de prêts sont refinancées par les fonds d'épargne et de placement ainsi que par les dépôts à vue et à terme effectués par la clientèle privée et commerciale. Des obligations de caisse sont en outre émises et des emprunts contractés auprès de la Centrale des lettres de gage. Ces fonds, rattachés aux fonds du public, contribuent à 85,2% des passifs. Dans le cadre des opérations interbancaires à court terme, la Banque Coop effectue principalement des transactions de repo avec des banques suisses ou se procure les liquidités requises auprès de sa maison mère. Par ailleurs, la banque détient un portefeuille comprenant des obligations suisses et des lettres de gage de toute première qualité.

Opérations de commissions et de prestations de services

Les opérations de commission et les prestations de service constituent également un secteur d'activité important pour la Banque Coop. La majorité des recettes proviennent des opérations de négoce de titres

et des placements, dans le cadre desquelles la Banque Coop propose toutes les prestations typiques d'une banque universelle, telles que les transactions sur titres en tout genre, la gestion de fortune, la vente de fonds de placement, la gestion de dépôts, mais aussi les activités de conseil en matière juridique, fiscale, successorale et de prévoyance. La Banque Coop propose en outre à sa clientèle, moyennant frais, des services supplémentaires tels qu'une offre étendue de cartes de crédit, la tenue de compte ou le traitement du trafic des paiements.

Opérations de négoce et autres secteurs d'activité

A la Banque Coop, les opérations de négoce viennent compléter les activités de conseil et de suivi de la clientèle. Dès lors, elles se concentrent sur les clients orientés sur le trading. Par conséquent, le produit du négoce provient, pour la majeure partie, des opérations sur devises, billets et titres effectuées pour le compte de clients, alors que les opérations en compte propre jouent un rôle secondaire. Par ailleurs, la Banque Coop réalise un profit de la location d'immeubles lui appartenant tout comme un produit de participation plutôt insignifiant.

Externalisation d'activités (outsourcing)

La Banque Coop a confié le traitement du trafic des paiements et le backoffice du domaine des titres à la société Swisscom IT Services Sourcing AG, sise à Münchenstein; les Applications Operations d'Avaloq, les Bancomat et la solution e-banking (y compris la gestion et la maintenance des systèmes d'exploitation et des banques de données) à la société Swisscom IT Services Finance AG, basée à Zurich, dans le cadre de la migration sur Avaloq; et l'impression et l'envoi de la correspondance bancaire à Swiss Post Solutions SA (La Poste suisse), à Zurich. L'entretien et l'exploitation de l'infrastructure informatique décentralisée ainsi que le développement de logiciels, en revanche, sont des tâches assumées par le Centre de compétences Informatique et Logistique de la Banque Cantonale de Bâle. Au niveau de la gestion des risques, la Banque Coop fait appel à un système de notation de la société RSN Risk Solution Network AG, sise à Zurich, une filiale de la Banque Cantonale de Bâle (participation minoritaire de 33,33%). Toutes ces externalisations sont soumises à des accords détaillés sur la qualité des services (SLA). Conformément à la structuration du groupe, la Banque Coop confie d'autres services aux Centres de compétences communs de la Banque Cantonale de Bâle (voir l'organigramme) et centralise également le traî-

tement des crédits au sein de la maison mère depuis le 1.1.2012.

Dans le cadre de cette solution, aucune donnée sur le client ne va à l'étranger. De surcroît, concernant l'ensemble des données, la totalité des collaborateurs des prestataires sont assujettis au secret des affaires de la banque et au secret bancaire. Les prescriptions définies dans la circulaire FINMA 2008/7 «Outsourcing banques» sont intégralement respectées.

2. Gestion des risques

Principes

La gestion des risques bancaires constitue l'une des tâches clés de tout institut financier. Dans le cadre de ses activités, la Banque Coop est également concernée par divers risques spécifiques que sont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, mais aussi le risque opérationnel. La Banque Coop octroie une place primordiale à la gestion de ces risques, s'orientant pour ce faire sur des standards valables à l'échelle internationale. Le but premier de la gestion des risques consiste à garantir sur le long terme l'assise financière de notre institut tout en préservant sa réputation.

Les précisions ci-après ainsi que les informations quantitatives concrètes sur le processus de gestion des risques se fondent sur la circulaire FINMA 2008/22 «Exigences de publication liées aux fonds propres dans le secteur bancaire».

En tant qu'institut faisant partie du groupe de la Banque Cantonale de Bâle, la Banque Coop gère ses risques de manière autonome. Toutefois, les méthodes permettant d'identifier, de mesurer et de gérer les risques de la Banque Coop sont ajustées au sein du groupe. Au niveau de la surveillance des risques, les concepts de gestion des risques ainsi que la politique de crédit ont été harmonisés. Les documents sont adaptés chaque année à l'évolution de la situation, vérifiés par la Direction générale et, pour finir, approuvés par le Conseil d'administration.

En tant qu'organe exerçant la haute direction, le Conseil d'administration assume la responsabilité en matière de risques. Il veille à la mise en œuvre et au bon fonctionnement d'un système de contrôle interne au niveau du groupe. Plus spécifiquement, le Conseil d'administration est responsable de la politique en matière de

risque, du budget global de risque ainsi que de la surveillance de l'application de la politique de risque. Il approuve les limites stratégiques en lien avec tous les types de risque essentiels en se fondant sur la capacité au risque de la banque. La propension aux risques est fixée de manière à ce que les fonds propres requis par la loi soient en tout temps préservés même si des événements négatifs signifiants se produisent. Une fois par an, le Conseil d'administration vérifie la politique en matière de risques et l'adapte s'il le juge nécessaire. Des comptes rendus standardisés, transparents et adaptés aux différents échelons hiérarchiques garantissent le respect de cette politique ainsi que la surveillance des principaux risques.

Le Comité du Conseil d'administration se penche tous les trimestres sur les principaux risques encourus par la banque. Pour ce faire, il se fonde sur les facteurs ci-après:

- risques de crédit: la solvabilité des débiteurs composant le portefeuille de crédits et d'hypothèques, des débiteurs bénéficiant d'engagements conséquents, des banques, des débiteurs au sein des immobilisations financières, la prise de connaissance des limites pays, mais aussi la watchlist et les besoins de correctifs de valeurs;
- risques du marché: l'indicateur Value at Risk (VaR), y compris backtesting, ainsi que l'indicateur de sensibilité dans le portefeuille de la banque et l'utilisation quotidienne des limites de risque au sein du portefeuille de négociation;
- risques de liquidité: la prise de connaissance et le degré actuel de financement, mais aussi la couverture excédentaire en lien avec les limites minimales;
- risques opérationnels: la qualité et le niveau de réalisation des contrôles internes prévus tout comme la composition des pertes effectivement subies selon la circulaire FINMA 2008/21 «Risques opérationnels banques».

De surcroît, toutes les données concernant les risques sont agrégées et surveillées régulièrement au niveau du groupe BKB. Il s'agit notamment des fonds propres requis et pouvant être pris en compte, des liquidités, des risques de taux de la structure du bilan, des risques liés à la contrepartie dans le domaine interbancaire tout comme les risques de crédit, plus particulièrement des risques cumulés et des risques liés aux pays.

La Direction générale veille au développement de processus adéquats permettant l'identification, l'évalua-

tion, la gestion et la surveillance des risques encourus par la Banque Coop. Dès lors, elle définit

- les activités de contrôle intégrées dans les processus de travail correspondants;
- les activités du service indépendant Contrôle des risques et
- les activités de l'unité Compliance au sein de la banque.

Dans ce contexte, la Direction générale vérifie tous les trimestres l'adéquation du Système de contrôle interne (SCI), mais aussi des éléments du système de gestion des risques. Ces éléments sont les suivants:

- politique des risques qui restreint les principaux types de risque au niveau des limites;
- recours à une approche Best Practice pour évaluer et surveiller les risques;
- information immédiate et adaptée aux différents échelons hiérarchiques sur les principaux risques, afin d'encourager une prise de conscience en la matière à tous les niveaux;
- mise à disposition des ressources humaines et financières;
- activités de contrôle assistées par ordinateur et ajustées aux différents processus de travail;
- contrôles indépendants faisant appel à l'intervention d'organes internes autorisés.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte suite à une incapacité ou à une réticence passagère ou durable de payer d'un débiteur, d'une contrepartie ou d'un émetteur. Il se présente dans le cadre de toutes les opérations liées à une obligation pour des tiers de procéder à des remboursements à la Banque Coop (opérations portées au bilan et hors bilan, crédits monétaires, crédits par engagement, risque de règlement dans le cadre des transactions sur devises).

La responsabilité pour la gestion des risques de crédit incombe au département Crédits et production. Le Credit office, directement subordonné au responsable dudit département, joue un rôle central, car il est chargé de l'évaluation des risques et de définir la méthode de notation.

Les prêts à la clientèle sont assujettis à des exigences de qualité et à des standards de risques très stricts. Les pertes attribuables à une incapacité de rembourser d'un débiteur sont minimisées grâce à une gestion active, permettant la reconnaissance, l'analyse, la surveillance et la gestion des risques de crédit. Une diver-

sification des risques du portefeuille de crédits est obtenue grâce à la ventilation au niveau national des nouvelles opérations et à une pondération équilibrée des segments de marché partiel.

Le règlement détaillé des crédits définit les compétences de décision en lien avec les demandes de crédit. Chaque approbation de crédit par les différents échelons de compétence est contrôlée systématiquement par la prochaine instance. A partir d'un certain volume, les opérations sont évaluées par le service spécialisé, Credit office, sis au siège principal, puis soumises aux organes décisionnels correspondants. La surveillance centrale du respect de la politique de crédits et des directives est assurée depuis le 1^{er} janvier 2011 par le système KREDIS et, ensuite, par le nouveau système informatique Avaloq. La procédure d'estimation des biens immobiliers est définie dans diverses directives internes.

Afin de permettre une évaluation conforme aux risques de la solvabilité des débiteurs, la Banque Coop dispose d'instruments de notation modernes, répondant aux normes Bâle II pour les exigences en matière de fonds propres. La solvabilité de la clientèle commerciale est déterminée avec le système de notation CreditMaster de la société RSN Risk Solution Network AG. Les positions problématiques sont traitées et surveillées de façon centralisée par le service Recouvrement.

La procédure relative aux correctifs de valeurs, élément de la gestion des risques de crédit, se fonde sur trois piliers et prend systématiquement en compte les risques de crédit identifiés (correctifs de valeurs individuels et correctifs de valeurs individuels forfaitisés), et les risques de crédit latents dans le portefeuille global de crédits (correctifs de valeurs forfaitaires).

Concernant les opérations interbancaires, il est fait appel aux notations de solvabilité des agences de notation agréées par la FINMA. Les limites octroyées dans le cadre de positions bancaires font l'objet d'un suivi quotidien. Cette méthode est également applicable aux limites de pays approuvées par le Conseil d'administration. Elles sont presque exclusivement sollicitées dans les opérations interbancaires.

La crise de l'endettement dans la zone euro a été déclenchée par les pays PIIGS (Portugal, Irlande, Italie, Grèce et Espagne). S'agissant de ces Etats, les marchés des capitaux estiment que ces pays présen-

tent un risque de défaillance élevé en raison de leur dette publique importante et de leur faible compétitivité économique. Les positions à risque de la Banque Coop dans ces pays, entreprises et clients s'avèrent marginales. Au 31.12.2011, la situation est la suivante:

Volume dans les pays PIIGS

en mio CHF	31.12.2011	31.12.2010
Portugal	0,0	0,0
Italie	13,9	13,1
Irlande	0,1	0,3
Grèce	0,0	0,0
Espagne	1,5	1,3
Total	15,5	14,7

Risque de marché

Il s'agit des pertes auxquelles pourrait être confrontée la banque suite à des fluctuations attendues et inattendues des taux, des monnaies et des cours des actions et des matières premières. Afin de gérer ces risques, les positions hors bilan ayant un effet sur le bilan et le produit des intérêts font l'objet d'une répartition entre les deux segments: le portefeuille de négoce et le portefeuille de la banque. La gestion, la surveillance et les comptes rendus relatifs aux risques de marché sont effectués séparément.

Evaluation et surveillance du risque de marché

L'indicateur Value at Risk (ou VaR) permet d'évaluer le risque de marché inhérent à la structure du bilan. Il illustre la perte estimée d'un portefeuille de risque qui ne sera pas dépassée avec une certaine probabilité (intervalle de confiance) pour une durée déterminée. La surveillance des risques de marché liés au portefeuille de la banque est effectuée à l'aide de limites au niveau des positions et des pertes, limites réévaluées et approuvées au moins une fois par an par le Conseil d'administration. Les portefeuilles soumis au risque du marché sont assujettis régulièrement à des tests de stress pour déterminer les répercussions d'une évolution négative du marché sur le résultat de la banque. Les fonds propres requis pour le risque de marché, tant général que spécifique, sont déterminés au moyen de la procédure standard.

La responsabilité pour la surveillance et les comptes rendus sur le risque de marché et pour les limites de risque approuvées incombe au service Gestion des risques, directement subordonné au responsable du département Crédits et production. Concernant le risque

de marché inhérent à la structure du bilan, il établit mensuellement ses rapports à l'attention du Comité ALM et pour ce qui est du risque lié au portefeuille de la banque, il informe quotidiennement le CEO et le responsable du département Crédits et production. Les dépassements de limites sont immédiatement annoncés par le service Gestion des risques au CEO, au responsable du département Crédits et production et à l'Inspectorat du groupe.

Structure du bilan

La structure du bilan comprend des produits destinés à la clientèle privée, des crédits aux particuliers et aux PME (principalement garantis par une hypothèque), des créances et engagements bancaires, des emprunts obligataires émis, des prêts contractés auprès des centrales de lettres de gage, des immobilisations financières ainsi que des fonds propres. Eu égard à son volume considérable, cette structure est très sensible aux risques de variation des taux en CHF. La gestion active de ces risques est confiée au Comité Asset & liability qui assume aussi la responsabilité en la matière. Chaque mois, le risque de variation des taux est apprécié dans le cadre d'un processus standardisé. En cas de besoin, des mesures de réduction des risques sont engagées, comme la conclusion d'opérations de couverture (en premier lieu des swaps sur taux d'intérêt). Le Conseil d'administration a restreint ce risque de variation des taux en fixant des limites adaptées à la capacité à prendre des risques de la banque. L'évaluation du risque de taux est effectuée à l'aide d'un logiciel sur la base de la modified duration de la valeur actualisée des fonds propres, de l'indicateur VaR et d'un calcul statique des répercussions sur le revenu d'une variation des taux du marché. Par ailleurs, depuis 2011, la Banque Coop effectue une simulation dynamique du revenu. Les risques de variation de taux spécifiques dans les immobilisations financières sont en outre surveillés via l'évolution des spreads. Pour définir le risque de taux de produits de base (p. ex. les fonds à vue et d'épargne), l'engagement en matière de taux est déterminé à l'aide de portefeuilles répliquants. La représentation des fonds propres concorde avec les objectifs de placement de la banque et englobe une durée moyenne de 2,5 ans. Par ailleurs, des tests de stress, simulant des conditions de marché extrêmes, sont réalisés chaque mois afin de déceler leurs répercussions sur la structure du bilan.

Aperçu de l'exposition au risque de taux de la structure du bilan au 31.12.2011:

Structure du bilan: risque de variation des taux

	31.12.2011	31.12.2010
Sensibilité en CHF avec +1 point de base	197 078	217 039
Value at Risk en millions de CHF	31,9	29,5
Test de stress valeur actualisée en pour-cent ¹⁾	9,2	9,4
Test de stress revenu en millions de CHF ²⁾	-0,47	-3,83

- ¹⁾ Variation de la valeur du marché des fonds propres en cas de fluctuation des taux de +200 points de base (conformément à Bâle II)
²⁾ Ecart du produit des intérêts en cas de repli des taux de -100 points de base par rapport au résultat attendu

Value at Risk pour l'ensemble du portefeuille de la banque et pour les différentes catégories de risque du marché

(durée de détention: 1 an; intervalle de confiance: 99%)

	au 31.12.2011	au 31.12.2010
VaR portefeuille de la banque	3 051 625	1 163 728
VaR monnaies	424 147	244 086
VaR taux d'intérêt	1 683 567	7 002
VaR actions	1 289 370	1 134 366
VaR matières premières	136 693	46 548

Risque de liquidité

Ce risque correspond surtout au danger que la banque ne soit plus en mesure de s'acquitter intégralement de ses obligations de paiement et respecter les prescriptions relatives à la dotation en liquidités.

La gestion opérationnelle des liquidités dans le cadre des activités quotidiennes est assurée par l'unité Treasury. Les tâches comportent la gestion des paiements, la planification du cash-flow et la garantie des liquidités dans le cadre des opérations quotidiennes.

Le Comité Asset & liability surveille mensuellement les liquidités globales. Outre l'établissement d'un compte rendu sur les réserves actuelles en liquidités et sur les limites internes, ce comité a pour mission d'évaluer les réserves de liquidités en tenant compte du degré de financement minimal fixé dans le concept financier. L'objectif premier consiste là à garantir en tout temps la solvabilité ainsi que les exigences légales en matière de liquidité.

Portefeuille de la banque

Le portefeuille de la banque comprend le propre portefeuille de titres destinés au négoce, les opérations sur devises tout comme les dérivés sur actions et taux d'intérêt. En 2011, le négoce en compte propre a été fortement réduit en faveur d'un renforcement du négoce pour le compte de la clientèle. Le risque de marché dans ce domaine est assumé par le service Négoce. L'évaluation des bénéfices et des pertes dans le portefeuille de la banque et la surveillance des limites de risque y afférentes sont effectuées quotidiennement par le service Contrôle des risques. Dans un but de consolidation, le VaR du portefeuille de la Banque Coop est calculé une fois par an par le groupe. Comparé à l'exercice précédent, voici donc les risques de perte du marché par catégorie:

Risque opérationnel

Pour définir le risque opérationnel, la Banque Coop a recours au standard industriel qui le décrit comme étant le risque de pertes dans le cadre de l'activité provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou émanant d'événements externes. Cette définition inclut l'ensemble des risques juridiques. Elle exclut toutefois les risques stratégiques et de réputation. La responsabilité de la gestion des risques opérationnels ainsi que pour l'application des procédures et des systèmes appropriés revient aux départements respectifs.

Evaluation et surveillance des risques opérationnels

Une banque de données détaillée recensant toutes les pertes opérationnelles à partir d'un montant de CHF 1000.– est tenue au niveau du groupe depuis 2006 et constitue donc l'élément essentiel pour la gestion et le contrôle des risques opérationnels. Les cas de perte sont répertoriés en conformité avec la circulaire FINMA 2008/21 «Risques opérationnels banques». Les pertes survenues font l'objet de comptes rendus trimestriels à l'attention de la Direction générale et du Conseil d'administration.

Une surveillance régulière et intégrée dans les processus du risque opérationnel est assurée par un système de contrôle interne (SCI), assisté par ordinateur. Ce système documente les activités de contrôle à effectuer, répertorie les omissions éventuelles. Par ailleurs, un processus d'information automatique des instances supérieures, remontant jusqu'à la Direction générale ou jusqu'à l'Inspectorat du groupe, permet, le cas échéant, de déclencher d'autres activités. Dans ce contexte, les principaux processus de la banque sont examinés pour ce qui a trait à leur sécurité, leurs points faibles, leur concordance avec les lois et les réglementations ainsi que leur rentabilité. En s'appuyant sur des recommandations concrètes, la Direction géné-

rale dispose d'un instrument efficace pour supprimer les erreurs et les points faibles. L'Audit committee du groupe vérifie l'efficacité des contrôles tant au niveau interne qu'externe.

Gestion des risques opérationnels

La responsabilité pour le risque opérationnel incombe aux différents départements. Une panoplie étoffée de directives contribue à réduire les risques opérationnels, des compétences et tâches très clairement définies étant attribuées aux différentes unités d'organisation. L'introduction de nouveaux produits et prestations de services est assujettie à un processus standard pour les nouveaux produits. A cet égard, il faut définir les procédures et mettre à disposition les systèmes de saisie avant que la Direction générale ne donne le coup d'envoi de toute activité y relative. Les responsables des divers produits ont pour mission de garantir en tout temps un déroulement ramenant les risques à un minimum.

Outre les règlements et les directives, la gestion du risque opérationnel relève également de la culture d'entreprise. Des collaborateurs motivés et intègres au sein de la banque contribuent très largement à un apport de prestations exempt d'erreurs. Les systèmes d'incitation de la Banque Coop sont détaillés au chapitre Corporate governance.

Par ailleurs, les risques opérationnels notables (risque en lien avec la sécurité, les questions juridiques et de compliance) sont suivis par les unités respectives. Tous les risques relatifs à la sécurité, tels qu'incendie, cambriolage, attaque à main armée, piratage informatique ou panne de l'infrastructure informatique, sont gérés sur la base d'un concept de continuité de l'exploitation mis en œuvre au niveau du groupe. Sur le plan organisationnel, ces tâches sont attribuées au responsable Sécurité. La surveillance des risques juridiques et de compliance relève de la compétence du service Droit et compliance. La section Compliance soutient la Direction générale et les collaborateurs dans la mise en œuvre et la surveillance des principes de compliance, notamment des mesures permettant de lutter contre le blanchiment d'argent et d'appliquer la CDB 08 de l'Association suisse des banquiers. Chaque année, la section Compliance évalue le risque de compliance et établit un rapport sur les différents cas influant sur ce risque ainsi que sur des violations graves des principes de compliance.

Risque de réputation

Pour les banques, la confiance des clients, des investisseurs et du marché est fondamentale. C'est la raison pour laquelle la Banque Coop veille pour toutes ces activités à ne pas nuire à sa renommée.

Sont considérées comme risque particulier les relations d'affaires entretenues avec des personnes exposées politiquement (PEP). Ce n'est qu'après un examen détaillé de la situation, en particulier du risque de réputation, que la relation est établie. Notre base de clients (ainsi que d'ayants droit économiques, représentants, etc.) est régulièrement comparée avec une banque de données externe et professionnelle répertoriant les PEP, afin d'identifier au plus vite toute personne entrant dans cette catégorie.

3. Principes comptables et d'évaluation

Principes

La tenue des comptes, l'évaluation et l'établissement du bilan sont régis par les prescriptions définies dans le Code des obligations, la Loi sur les banques et les statuts ainsi que par les directives de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (circulaire FINMA 2008/2 «Comptabilité banques») et le règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange SA. La présente clôture confère une image conforme à la situation patrimoniale, financière et de revenu de la Banque Coop. Par ailleurs, une clôture individuelle statutaire de la Banque Coop servant de base à l'affectation du bénéfice est présentée.

Saisie et établissement du bilan

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date de clôture de l'exercice sont saisies à la date de conclusion (trade date accounting) dans les livres de la banque et évaluées selon les principes mentionnés ci-après. Par analogie, le résultat des opérations conclues est intégré dans le compte de résultat. Dans ce contexte, il convient de souligner que les opérations influant sur le bilan sont saisies dans les livres de la banque à la date de leur conclusion, comme cela était le cas jusqu'à présent, et qu'elles ne sont pas inscrites comme opérations hors bilan jusqu'à leur exercice ou à leur date de valeur.

Conversion de monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées aux cours du jour en question. Les créances et les engagements en monnaies étrangères sont décomptés sur la base des cours moyens des devises

le jour de référence. C'est le cours acheteur du jour de référence qui est appliqué pour les portefeuilles d'espèces. Les gains et pertes de cours résultant de la conversion de monnaies étrangères figurent dans le «résultat des opérations de négoce». Les cours de conversion pour les monnaies étrangères les plus importantes figurent à l'annexe.

Principes généraux d'évaluation

Les positions détaillées contenues dans une rubrique du bilan sont évaluées individuellement (évaluation individuelle).

Liquidités, créances résultant de papiers monétaires, créances sur les banques, passifs

Ces postes sont portés au bilan à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, déduction faite de correctifs de valeurs individuels pour les créances compromises.

L'escompte non encore perçu sur les titres du marché monétaire ainsi que le solde découlant des frais d'émission, les agios et les disagios sur les propres emprunts sont délimités sur la durée dans les comptes de régularisation actifs.

Prêts à la clientèle

(créances sur la clientèle et prêts hypothécaires)

Les prêts à la clientèle sont portés au bilan à leur valeur nominale. Les créances compromises («impaired loans»), c'est-à-dire les engagements auprès de la clientèle pour lesquels il est incertain que le débiteur puisse remplir ses obligations futures, sont évaluées sur une base individuelle, et la perte de valeur fait l'objet de correctifs de valeurs. Les opérations hors bilan, comme des engagements de paiement irrévocables, des garanties ou des instruments financiers dérivés, sont également intégrées dans cette évaluation. Les créances compromises sont placées dans la catégorie en souffrance lorsque les versements convenus d'intérêts, de commissions ou d'amortissements du capital n'ont pas été effectués du tout ou seulement partiellement plus de 90 jours après leur échéance. Généralement, les créances en souffrance («non performing loans») font partie intégrante des créances compromises.

Les intérêts en souffrance (y compris les intérêts courus) et les intérêts dont le versement est compromis, tout comme les commissions correspondantes ne sont plus comptabilisés dans le résultat, mais directement affectés à la position «correctifs de valeurs et provisions». Les pertes de valeurs des créances compro-

mises sont calculées sur la base de la différence entre la valeur comptable de la créance et le revenu escompté, tout en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net attendu de la réalisation des sécurités éventuelles.

Lorsqu'une créance est classée dans la catégorie entièrement ou partiellement irrécouvrable ou lorsqu'une renonciation à une créance est accordée, la radiation du montant correspondant est effectuée aux dépens des correctifs de valeurs réalisés antérieurement. Les rentrées de montants radiés sont créditées aux «produits extraordinaire». La Banque Coop classe toutes les créances dans un système de catégories de notation allant de 1 à 12. Pour les créances des catégories de 1 à 8, le service de la dette est assuré, l'aliénation des sécurités est appropriée, et le remboursement du crédit ne semble pas menacé. Pour ces créances, aucun correctif de valeurs n'est constitué. Les crédits des catégories 9 à 12 sont en revanche considérés comme compromis et font l'objet de correctifs de valeurs individuels.

Les correctifs de valeurs pour les créances compromises sont dissous lorsque les montants dus de capital, d'intérêts et de commissions sont versés dans les délais stipulés par les dispositions contractuelles ainsi que lorsque divers critères de solvabilité sont à nouveau remplis.

Hormis les correctifs de valeurs individuels, il en existe des forfaitaires pour les portefeuilles de crédits partiels et homogènes qui se composent d'une multitude de petites créances.

La Banque Coop dispose en outre de correctifs de valeurs forfaitaires pour les risques de perte. Ils sont constitués pour couvrir les risques latents existants non établis individuellement au jour de référence de l'évaluation. Les calculs pour ces correctifs se basent sur un modèle de notation des crédits tiré du Credit-Master de RSN. Chaque engagement de crédit n'étant pas déjà couvert par des correctifs de valeurs individuels se voit attribuer, en fonction de la notation du client et de la durée, une probabilité de défaut («probability of default») tout comme un pourcentage de perte («loss-given default»), conformément aux sécurités à disposition. En fonction du montant du crédit ouvert au moment du défaut («exposure at default»), il en résulte la perte attendue («expected loss») par position individuelle/pour l'ensemble du portefeuille de crédits de la banque.

Les correctifs de valeurs individuels et forfaitaires figurent à la position «correctifs de valeurs et provisions» au passif du bilan.

Opérations de mise et de prise en pension

Dans le cadre d'opérations de mise en pension, la banque vend des titres du portefeuille d'investissement en s'engageant en même temps à les racheter; dans celui d'opérations de prise en pension, elle achète des titres en s'engageant à les vendre.

Ces opérations sont traitées comme transactions financières dans le cadre des créances sur les banques / la clientèle ou des engagements envers les banques / la clientèle; une saisie des titres influant sur le bilan n'est effectuée que lorsque le pouvoir de disposition sur les droits contractuels liés aux titres est cédé.

Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce

Les titres et métaux précieux détenus par la banque et destinés au négoce courant sont évalués et inscrits selon la notion de juste valeur, qui peut correspondre à un prix défini par un marché efficace et à négociabilité élevée ou à un prix calculé à l'aide d'un modèle d'évaluation. Si, exceptionnellement, aucune juste valeur n'est disponible, l'évaluation et la comptabilisation sont effectuées selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et pertes de cours découlant de l'évaluation ainsi que les bénéfices et pertes réalisés sont comptabilisés dans le «résultat des opérations de négoce». Le produit des intérêts et des dividendes découlant des portefeuilles de titres destinés au négoce est également crédité à la position «résultat des opérations de négoce».

Les frais de refinancement pour les portefeuilles destinés au négoce sont imputés au «résultat des opérations de négoce» et crédités au produit des intérêts et des escomptes.

Immobilisations financières

L'évaluation des titres de participation se fait selon le principe de la valeur la plus basse. Une attribution a lieu au maximum jusqu'à concurrence des coûts d'acquisition si la valeur sur le marché, tombée sous la valeur d'acquisition, est remontée par la suite.

Les titres de créance à revenu fixe, acquis dans un but de placement à long terme, sont évalués selon la méthode Accrual. L'agio et le disagio sont délimités sur la durée jusqu'à leur échéance. Les gains ou pertes réalisés provenant d'une aliénation anticipée ou d'un remboursement anticipé sont encaissés au prorata sur la durée résiduelle, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance finale initiale. Les variations de valeur imputables à la solvabilité des titres de créance à revenu fixe que la banque souhaite conserver jusqu'à leur échéance sont comptabilisées à la position «correctifs de valeurs, provisions et pertes». D'éventuelles reprises de perte de valeur ultérieures sont comptabilisées comme produit extraordinaire.

Les immeubles repris d'opérations de crédit et dont la vente est prévue sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire à la valeur d'acquisition ou à la valeur de liquidation si elle est moindre, tout en tenant compte des coûts de vente latents.

Les immobilisations financières sont traitées dans le compte de résultat comme suit: le résultat d'évaluation jusqu'à la valeur d'acquisition, non réalisé, est saisi globalement dans les «autres produits ou charges ordinaires»; les gains ou pertes de cours par rapport à la valeur comptable sont déclarés sous le «résultat des aliénations d'immobilisations financières».

Les portefeuilles en métaux précieux destinés aux opérations aux guichets et ceux destinés à la couverture des engagements correspondants provenant de comptes métaux sont évalués à la valeur du marché.

Participations

Sont inscrits au bilan sous participations l'ensemble des titres de participation d'entreprises en possession de la banque conservés dans un objectif de placement à long terme, indépendamment de la part ayant droit de vote.

Les participations de 20% à 50% au capital donnant droit de vote, où la Banque Coop peut exercer une influence notable, sont évaluées selon la méthode de mise en équivalence sur la base de la part aux fonds propres au jour de clôture. La part correspondante au résultat annuel est comptabilisée comme résultat de l'évaluation de mise en équivalence dans le «produit des participations». Cette solution s'applique aux Magazzini Generali con Punto Franco à Chiasso avec une participation inchangée de 30,75%.

Les participations inférieures à 20% de même que les participations secondaires et les participations non bancaires destinées à la vente sont portées au bilan dans les immobilisations financières à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires, ou selon le principe de la valeur la plus basse. Un amortissement est considéré comme nécessaire si la valeur comptable est supérieure au prorata des fonds propres de la société de participation, ou si d'autres signes de dépréciation de la valeur existent à la date de clôture de l'exercice. Des participations peu importantes sont en général totalement amorties dès l'année de leur acquisition par le biais de la position «amortissements sur l'actif immobilisé». Une attribution est effectuée au maximum à hauteur de la valeur d'acquisition, dans la mesure où la valeur, tombée en dessous de la valeur d'acquisition, remonte par la suite. Pour les sociétés non cotées, une attribution n'a lieu que si elle est durable et dépasse CHF 500 000.-. La comptabilisation de l'attribution se fait par le «produit des participations».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées séparément par immeuble ou objet.

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles sont portés à l'actif et évalués selon le principe de la valeur d'acquisition s'ils sont utilisés pendant plus d'une période comptable et s'ils excèdent la limite inférieure d'inscription à l'actif de CHF 10 000.-.

Les investissements dans les immobilisations corporelles existantes sont portés à l'actif si cela accroît durablement la valeur de marché ou d'usage, ou prolonge sensiblement la durabilité.

Lors de l'évaluation ultérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement en estimant avec prudence la durée d'utilisation de l'objet. La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

Catégorie de placement	Durée d'utilisation
Immeubles, sans terrain	50 ans
Installations informatiques, hardware	3 ans
Mobilier, véhicules	3 ans
Incorporations et autres immobilisations corporelles	5-10 ans
Logiciels	5 ans max.

La durée d'amortissement pour les licences de logiciels a été revue au cours de l'exercice de référence. Ainsi, les nouvelles licences de logiciels seront amorties à partir du 1.1.2011 sur 5 ans en vertu d'une valeur d'acquisition supérieure à CHF 10 mio (jusqu'à 2 ans). L'instauration de cette catégorie supplémentaire, comportant une durée d'amortissement prolongée, est répercutee à hauteur de CHF 3,65 mio. dans le compte de résultat 2011 de la Banque Coop.

La valeur de toutes les immobilisations corporelles est vérifiée lorsque des événements ou circonstances laissent à supposer que la valeur comptable ne correspond plus à la valeur intrinsèque. Dans ces cas, la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu tout au long de la durée d'utilisation ou il est procédé à un amortissement extrabudgétaire. Les amortissements planifiés et les éventuels amortissements supplémentaires extrabudgétaires sont inscrits au compte de résultat à la position «amortissements sur l'actif immobilisé». Les bénéfices réalisés à la suite de la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans les «produits extraordinaires», les pertes figurent dans la position «charges extraordinaires». Les logiciels sont retirés de l'actif à l'issue de leur durée de vie économique.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées au bilan si elles dégagent une utilité évaluable sur plusieurs années pour l'entreprise. Celles élaborées par la banque ne figurent pas au bilan. Les immobilisations incorporelles sont portées au bilan et évaluées sur la base des coûts d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur la durée d'utilisation estimée dans le compte de résultat.

Voici la durée d'utilisation estimée:

Catégorie de placement	Durée d'utilisation
Autres immobilisations incorporelles	3 ans max.

La valeur de l'ensemble des immobilisations incorporelles est vérifiée lorsque des événements ou circonstances laissent à supposer que la valeur comptable ne

correspond plus à la valeur intrinsèque. Dans ces cas, la valeur résiduelle est amortie sur la durée d'utilisation restante ou bien il est procédé à un amortissement extrabudgétaire. Les amortissements planifiés et les éventuels amortissements supplémentaires extrabudgétaires sont comptabilisés à la rubrique «amortissements sur l'actif immobilisé». Les logiciels sont retirés de l'actif à l'issue de leur durée de vie économique.

Comptes de régularisation

Les intérêts créditeurs et débiteurs, les commissions, les autres produits et dépenses de la période de comptabilisation sont régularisés conformément à la période pour assurer une présentation conforme de l'évolution du compte de résultat.

Valeurs de remplacement positives et négatives

Sous ces positions du bilan se trouvent les valeurs de remplacement provenant de l'évaluation des instruments financiers dérivés. A l'opposé, c'est sous «autres actifs» ou, selon le cas, «autres passifs», que figure le compte de compensation pour la saisie de la comptabilisation n'influant pas sur le compte de résultat de valeurs de remplacement positives ou négatives; ces dernières émanent de l'évaluation de swaps de taux d'intérêt sous la responsabilité du comité Asset and liability management.

Impôts

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers sur le capital et sur le bénéfice, dus généralement à un rythme annuel. Les impôts à caractère unique ou liés à des transactions ne font pas partie des impôts courants. Les impôts courants sur le résultat de l'exercice sont calculés en accord avec les prescriptions locales fiscales d'évaluation du bénéfice et saisis comme charge pour l'exercice durant lequel les bénéfices correspondants sont réalisés. Les impôts directs dus sur le bénéfice courant sont inscrits aux «comptes de régularisation passifs».

Impôts latents

Les effets fiscaux découlant d'une différence de la valeur déclarée des actifs et des engagements et de leur valeur fiscale attribuable à un écart temporel entre la clôture individuelle statutaire et la clôture individuelle selon le principe True and Fair View sont comptabilisés comme impôts latents sous «provisions» dans le compte de résultat. Les avoirs d'impôts latents ne sont pas inscrits à l'actif.

Correctifs de valeurs et provisions

Pour l'ensemble des risques de perte décelables, des correctifs de valeurs individuels et des provisions individuelles sont constitués à la Banque Coop selon le principe de prudence. Les correctifs de valeurs et les provisions n'étant plus nécessaires à l'exploitation sont radiés du compte de résultat. Les correctifs de valeurs individuels et forfaitaires pour les risques de perte ainsi que les provisions pour d'autres risques d'affaires figurent sous cette position. Les correctifs de valeurs pour les immeubles dans les immobilisations financières sont déduits directement de la position correspondante dans les actifs.

Les paiements effectués par la Banque Coop dans le cadre de la garantie des dépôts sont inscrits à l'actif sous «créances sur les banques». Parallèlement, des correctifs de valeurs individuels correspondants sont constitués aux dépens de la position «correctifs de valeurs, provisions et pertes». D'éventuelles rentrées ultérieures seront comptabilisées à la position «rentrées sur créances amorties».

Propres titres de créances et de participation

Le portefeuille de propres emprunts et obligations de caisse est décompté avec la position passive correspondante.

Le portefeuille de propres titres de participation est déduit des fonds propres aux coûts d'acquisition dans la position séparée «propres titres de participation». Les paiements de dividendes provenant des propres titres de participation et les produits de la revente sont directement attribués aux «réserves de capital».

Créances sur et engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés

Les créances sur et engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés comprennent les positions des banques et de la clientèle. Les conditions de ces comptes correspondent à celles du marché en vigueur à ce moment-là.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libération et de versements supplémentaires de même qu'opérations fiduciaires

Ces positions figurent dans les opérations hors bilan à leur valeur nominale. Pour les risques décelables, des provisions correspondantes sont constituées au bilan. Les «engagements irrévocables» comprennent aussi

lesdites «hypothèques forward» sur nouvelles opérations. Ces hypothèques permettent de fixer par anticipation les conditions pour un financement futur aux taux en vigueur sur le moment. Cette position comprend en outre les engagements de paiement envers la garantie des dépôts.

Instruments financiers dérivés

Opérations de négociation

L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés a lieu à leur juste valeur dans les positions «valeurs de remplacement positives/négatives». La juste valeur se base sur les cours du marché, les modèles de discounted cash-flow et de prix d'option. Pour les transactions sur instruments financiers dérivés contractées dans un but de négociation, les produits réalisés et non réalisés sont comptabilisés à la position «résultat des opérations de négociation».

Opérations de couverture

La Banque Coop fait également appel à des instruments financiers dérivés dans le cadre de l'Asset and liability management, afin de gérer les risques de variation des taux. Pour la couverture de ces derniers, elle recourt aux macrohedges. La composante de résultat y afférente est attribuée au «résultat des opérations d'intérêts». Le résultat de la couverture est attribué au «résultat des opérations d'intérêts». Le résultat des dérivés utilisés pour la gestion des risques de variation des taux dans le cadre du management de la structure du bilan est évalué selon la méthode Accrual. Pour ce faire, la composante d'intérêts est délimitée selon la méthode des intérêts composés tout au long de la durée jusqu'à l'échéance finale. Les intérêts courus sur la position de couverture sont déclarés dans le «compte de compensation» sous «autres actifs» ou «autres passifs».

Les rapports de garantie, les objectifs et les stratégies des différentes opérations de couverture font l'objet d'une documentation à chaque conclusion d'un instrument dérivé. L'efficacité du rapport de garantie est vérifiée mensuellement par le service Contrôle des risques et rapportée au Comité ALM.

Institutions de prévoyance

Les collaborateurs de la Banque Coop sont assurés auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale de Bâle selon les dispositions de la LPP, de l'acte de fondation et du règlement contre les conséquences liées à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Il s'agit

d'une institution indépendante, organisée selon le principe de la primauté des prestations, placée sous la surveillance du Département de la justice et de la sécurité du canton de Bâle-Ville.

Le plan de prévoyance de la Caisse de pension de la Banque Cantonale de Bâle se compose de deux éléments, à savoir d'un plan de rente et d'un plan de capital. Alors que le salaire de base est assuré dans le cadre du plan de rente, ce sont le bonus ainsi que la part du salaire annuel contractuel qui dépasse le maximum du salaire annuel assuré dans le plan de rente, qui sont couverts par le plan de capital. Le financement des plans de prévoyance est fourni pour un tiers par les cotisations des employés et pour deux tiers par celles de l'employeur. Les primes dues à l'institution de prévoyance sont payées mensuellement par les sociétés affiliées et comptabilisées comme élément des «prestations sociales» au sein des charges de personnel. L'évaluation de la situation économique de l'institution de prévoyance influe également sur les comptes annuels. En effet, des découvertes ou des excédents dans la caisse de pension peuvent se traduire pour la banque par une utilité ou un engagement économique, inscrits au bilan sous «autres actifs» ou «correctifs de valeurs et provisions». Dans les comptes pour l'année 2011, la réserve de contributions de l'employeur est inscrite à la position «autres actifs». Les versements et les prélèvements sont comptabilisés via les «charges de personnel». Il n'est pas procédé à un calcul des intérêts ou à un escompte du montant nominal en lien avec la réserve de contributions de l'employeur.

Modification des principes comptables et d'évaluation

A l'exception de l'adaptation de la durée d'amortissement pour les licences de logiciels, les principes comptables et d'évaluation pour l'exercice écoulé n'ont pas connu de changement par rapport à l'exercice précédent.

Événements après la date du bilan

Après la date du bilan, aucun événement extraordinaire susceptible d'influer de façon déterminante sur la situation durant l'exercice sous revue de la Banque Coop en matière de fortune, finances et revenu ne s'est produit.

Informations sur le bilan

Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan

Prêts	Garantie hypothécaire en CHF 1000	Autres garanties en CHF 1000	En blanc en CHF 1000	Total en CHF 1000
Créances sur la clientèle	154 133	75 421	303 679	533 233
Créances hypothécaires	12 009 402		141 155	12 150 557
· Immeubles d'habitation	10 534 485		123 819	10 658 304
· Immeubles commerciaux et administratifs	760 491		8 939	769 430
· Artisanat et industrie	442 150		5 197	447 347
· Autres	272 276		3 200	275 476
Total des prêts au 31.12.2011	12 163 535	75 421	444 834	12 683 790
Part en %	95,9	0,6	3,5	100,0
Total des prêts au 31.12.2010	11 677 318	35 194	479 663	12 192 175
Part en %	95,8	0,3	3,9	100,0

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels	2 780	5 061	57 352	65 193
Engagements irrévocables	71	128	101 537	101 736
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	0	0	11 474	11 474
Crédits par engagement	0	0	0	0
Total hors bilan au 31.12.2011	2 851	5 189	170 363	178 403
Total hors bilan au 31.12.2010	581	3 776	204 691	209 048

Créances compromises

	Montant brut de la dette en CHF 1000	Produit estimé de la réalisation des sécurités ¹⁾ en CHF 1000	Montant net de la dette en CHF 1000	Correctifs individuels de valeurs en CHF 1000
Créances compromises au 31.12.2011	282 184	199 028	83 156	83 156
Créances compromises au 31.12.2010	319 024	222 779	96 245	96 245

¹⁾ Crédit ou valeur d'aliénation par client: la valeur la plus basse est déterminante.

Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

	31.12.2011 Juste valeur en CHF 1000	31.12.2010 Juste valeur en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000
Titres de créance	0	0	0
· cotés ¹⁾	0	0	0
· non cotés	0	0	0
Titres de participation	2 600	2 717	-117
Métaux précieux	592	61	531
Total des portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	3 192	2 778	414
· dont titres pouvant être pris en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0	0

¹⁾ Négociés auprès d'une bourse reconnue.

Immobilisations financières

	31.12.2011 Valeur comptable en CHF 1000	31.12.2010 Valeur comptable en CHF 1000	31.12.2011 Juste valeur en CHF 1000	31.12.2010 Juste valeur en CHF 1000
Titres de créance	480 496	611 747	504 156	627 457
· Dont titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	480 496	611 747	504 156	627 457
· Dont titres de créance évalués selon le principe de la valeur la plus basse	0	0	0	0
Titres de participation	4 693	4 866	4 758	4 971
· Dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)	0	0	0	0
Métaux précieux	0	0	0	0
Immeubles	378	661	378	661
Total des immobilisations financières	485 567	617 274	509 292	633 089
· dont titres pouvant être pris en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	453 435	458 755		

Participations

	31.12.2011 Valeur comptable en CHF 1000	31.12.2010 Valeur comptable en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000
Avec valeur boursière ¹⁾	4 994	5 094	-100
Sans valeur boursière	15 279	15 246	33
Total des participations	20 273	20 340	-67

¹⁾ Au 31.12.2011, les titres Nationale Suisse ont été amortis de CHF 101000.- à la valeur boursière, selon le principe de la valeur la plus basse, après réévaluation en 2010 de CHF 309 000.-.

Principales participations de la Banque Coop¹⁾

	Siège	Activité	Capital social en CHF 1000	Participation au capital en %	Participation au capital 2010 en %
Participations					
Participations entièrement consolidées					
Aucunes					
Participations partiellement consolidées					
Aucunes					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence					
Magazzini Generali con Punto Franco SA	Chiasso	Entrepôts	3 000	30,75	30,75
Participations évaluées à la valeur d'acquisition ou à la valeur la plus basse					
Sociétés non cotées					
Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit	Zurich	Financement bancaire	500 000	4,09	4,09
Aduno Holding SA	Opfikon	Opérations de crédit	25 000	0,90	0,90
Compagnie d'Assurances Nationale Suisse SA	Bâle	Assurance	8 820	0,70	0,70

¹⁾ La participation doit être égale ou supérieure à 5%. De surcroît, la part au capital-actions doit être supérieure à CHF 1 million ou la valeur comptable supérieure à CHF 2 millions.

Présentation de l'actif

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2010	2011 Changes d'affectation	2011 Investissements	2011 Désinvestissement	2011 Amortissements	2011 Rentrée d'amortissements	Valeur comptable 31.12.2011
	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000
Participations									
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	1 661	2 339		34					2 373
Autres participations	19 625	-1 624	18 001				-101		17 900
Total participations	21 286	-1 624	20 340	0	34	0	-101	0	20 273
Immobilisations corporelles									
A l'usage de la banque ¹⁾	99 033	-8 813	90 220		89	-4 500	-1 256		84 553
Autres immeubles	6 800	-498	6 302		0		-71		6 231
Autres immobilisations corporelles ²⁾	37 322	-28 456	8 866	-2 206	3 730		-3 218		7 172
Logiciels ³⁾	8 414	-2 432	5 982	2 206	5 467		-4 860		8 795
Total immobilisations corporelles	151 569	-40 199	111 370	0	9 286	-4 500	-9 405	0	106 751
Immobilisations incorporelles									
Goodwill	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur d'assurance incendie des immeubles de la banque (sans terrains)									
									115 485
Valeur d'assurance incendie des autres immeubles (sans terrains)									
									8 049
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles									
									103 505
Engagements: termes de leasing futurs résultant de leasing d'exploitation									
									0

¹⁾ Radiation de CHF 7,0 millions de valeurs d'acquisition et d'amortissements cumulés suite à l'apurement des immobilisations.

²⁾ Radiation de CHF 4,6 millions de valeurs d'acquisition et d'amortissements cumulés suite à l'apurement des immobilisations.

³⁾ Radiation de CHF 0,9 million de valeurs d'acquisition et d'amortissements cumulés suite à l'apurement des immobilisations.

Autres actifs et passifs ainsi que valeurs de remplacement positives et négatives

	31.12.2011 Actifs en CHF 1000	31.12.2011 Passifs en CHF 1000	31.12.2010 Actifs en CHF 1000	31.12.2010 Passifs en CHF 1000
Autres actifs et passifs				
Compte de compensation des instruments financiers dérivés	13 354	0	9 643	0
Frais de fondation, d'augmentation de capital et d'organisation inscrits à l'actif	0	0	0	0
Impôts indirects	915	15 167	895	13 279
Comptes de règlement / comptes transitoires	30 543	2 707	1	0
Divers autres actifs et passifs	-80	19 589	812	2 631
Total autres actifs et passifs	44 732	37 463	11 351	15 910
Valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés				
Contrats pour compte propre:				
· Portefeuilles destinés au négoce	14 826	15 011	66 726	65 775
· Portefeuille de la banque	0	0	0	0
· Structure du bilan	115 765	132 523	89 213	127 540
Contrats en qualité de commissionnaire	0	0	0	0
Total valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés	130 591	147 534	155 939	193 315

Actifs mis en gage ou cédés et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

	31.12.2011 Créances/valeur comptable en CHF 1000	31.12.2011 dont utilisées en CHF 1000	31.12.2010 Créances/valeur comptable en CHF 1000	31.12.2010 dont utilisées en CHF 1000
Créances résultant de papiers monétaires	0	0	0	0
Créances hypothécaires	2 799 644	2 141 640	2 461 049	1 790 140
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	0	0	0	0
Immobilisations financières	130 000	5 000	125 000	5 000
Total des actifs mis en gage	2 929 644	2 146 640	2 586 049	1 795 140
Total des actifs avec réserve de propriété	0		0	

Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres

	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000
Prétentions découlant de la mise en gage de «cash» lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise de pension	500 000	0
Engagements découlant du «cash» reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	0	0
Titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de prise en pension	501 406	0
· dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction		
Titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0
· dont titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie		

Engagements envers la propre institution de prévoyance

Sous le nom de «Pensionskasse der Basler Kantonalbank», il existe avec siège à Bâle une fondation ayant pour but la prévoyance professionnelle des conséquences économiques de la vieillesse, du décès ou de l'invalidité dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application pour les collaborateurs du groupe BKB, de ceux d'entreprises économiquement ou financièrement lui étant étroitement liées ainsi que pour leurs parents et survivants. Partant, tous les collaborateurs de la maison mère de la BKB et de la Banque Coop sont assurés auprès de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank».

La «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» est une caisse avec primauté des prestations et un plan de prévoyance orienté sur les prestations. Au 1^{er} janvier, des experts indépendants réalisent pour l'institution de prévoyance des évaluations actuarielles. Les cotisations ordinaires des employés correspondent à 5,5%, celles de l'employeur à 12% du salaire annuel assuré. Elles sont virées mensuellement à la caisse de pension par les sociétés du groupe. Globalement, les cotisations de la Banque Coop à l'attention de l'institution de prévoyance du groupe Banque Cantonale de Bâle s'élèvent à CHF 9,2 millions (2010: CHF 11,3 millions). Elles figurent sous les charges de personnel.

	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000	Variation en données absolues CHF 1000
Engagements envers la propre institution de prévoyance professionnelle	16 434	807	15 627

Réserve de cotisations de l'employeur

Le groupe Banque Cantonale de Bâle applique les nouvelles prescriptions Swiss GAAP FER 16.

	Valeur nominales	Renon- ciation à l'utilisation	Consti- tution / dissolution	Bilan	Bilan	Résultat de la réserve de cotisations de l'employeur dans les charges de personnel	
	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000	2011 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000	2011 en CHF 1000	2010 en CHF 1000
Institution de prévoyance professionnelle	515	484	484	32	32	0	0

Avantage / engagement économique

Sur la base de la dernière clôture disponible (au 31.12.2010) de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» tout comme des évolutions en 2011, il a été évalué si un éventuel découvert ou excédent se traduit par un avantage ou un engagement économique pour le groupe BKB. Dans la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank», l'avantage/engagement économique est calculé globalement pour l'ensemble des employeurs affiliés. Par conséquent, pour déterminer l'existence d'un avantage/engagement économique, la Banque Coop fait appel à la clôture globale de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank». Dans le sillage des turbulences qui ont secoué les marchés financiers, la caisse de pension a connu en 2008 une exécrable année en matière de placements, et ce quoiqu'elle ait appliqué une stratégie bien diversifiée sans prise de risque inconsidérée (découvert de CHF 66,7 millions au 1.1.2009). Sur ce, des mesures d'assainissement avec effet au 1.1.2010 et pour une durée maximum de 10 ans ont été prises, prévoyant, d'une part, une augmentation des cotisations pour les employeurs et, d'autre part, le versement d'une prime unique. Ces mesures d'assainissement demeurent en vigueur. Jusqu'à fin 2011, le degré de couverture s'est amélioré, mais n'est plus jamais parvenu à dépasser le seuil des 100%. En raison de la performance insuffisante sur le marché des capitaux, le degré de couverture a baissé à environ 91% au 31.12.2011. La banque a, dès lors, constitué par précaution des provisions pour engagements de prévoyance.

	Excédent/ découvert ¹⁾	Part économique de l'organisation	Variation comparé à 2010/ influant sur le résultat 2011	Cotisations délimitées sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel		
	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000	en CHF 1000	en CHF 1000	2011 en CHF 1000	2010 en CHF 1000
Institution de prévoyance professionnelle avec découvert	-18 311	6 000	0	6 000	0	9 176	11 341

¹⁾ Ce chiffre se réfère à la clôture de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» au 31.12.2010.

**Encours des emprunts et des prêts des centrales de lettres de gage,
répartis selon le premier délai de dénonciation possible**

Année d'émission	Taux en %	Type	Volume d'émission ¹⁾	Échéances										Total en mio. de CHF
				2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022sqq.
Emprunts obligataires en millions de CHF:														
2004	3,000	²⁾	150,0											150,0
2005	2,500	²⁾	200,0											200,0
2006	2,875	²⁾	300,0											300,0
2008	3,250	²⁾	150,0											150,0
		²⁾												
Total emprunts obligataires			0,0	200,0	150,0	150,0	300,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	800,0
Taux moyen basé sur la valeur nominale:														2,88%
Taux moyen basé sur la valeur nominale, exercice précédent:														3,01%
Placements privés en millions de CHF:														
2004	2,760	²⁾	10,0											10,0
2005	2,230	²⁾	50,0	50,0										50,0
Total placements privés			50,0	0,0	0,0	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	60,0
Taux moyen basé sur la valeur nominale:														2,32%
Taux moyen basé sur la valeur nominale, exercice précédent:														2,32%
Prêts de la Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire, en millions de CHF:														
Total des prêts			247,5	279,6	157,3	141,5	294,0	95,0	280,0	60,8	215,1	69,8	142,4	1 983,0
Taux moyen basé sur la valeur nominale:														2,22%
Taux moyen basé sur la valeur nominale, exercice précédent:														2,53%
Total emprunts obligataires et prêts des centrales des lettres de gage			297,5	479,6	307,3	301,5	594,0	95,0	280,0	60,8	215,1	69,8	142,4	2 843,0

¹⁾ Une éventuelle différence par rapport au volume d'émission est attribuable aux propres titres de créance dans les portefeuilles de négoce ou dans les immobilisations financières. Selon la Circ.-FINMA 2008/2 chiffre marginal 29m, ils doivent être compensés avec les positions passives correspondantes.

²⁾ N'étant pas de rang subordonné.

Correctifs de valeurs et provisions

	2010 Etat au 31.12.2010 en CHF 1000	2011 Utilisation conforme à leur but en CHF 1000	2011 Recouvrement, intérêts en souffrance, diff. de change en CHF 1000	2011 Reconstitution à charge du compte de résultat en CHF 1000	2011 Dissolution au profit du compte de résultat en CHF 1000	2011 Etat au 31.12.2011 en CHF 1000
Provisions pour impôts latents	0	0	0	0	0	0
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de perte et autres risques:						
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays) ¹⁾	211 447	-2 957	940	17 342	-23 133	203 639
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation ²⁾	2 690	-166	0	103	-440	2 187
Provisions de restructuration	0	0	0	0	0	0
Provisions pour engagements de prévoyance	0	0	0	6 000	0	6 000
Autres provisions	546	-80	0	142	-268	340
· dont provisions pour risques de procès	360	-80	0	142	-82	340
Sous-total	214 683	-3 203	940	23 587	-23 841	212 166
Total correctifs de valeurs et des provisions	214 683	-3 203	940	23 587	-23 841	212 166
Déduction des correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	509	-	-	-	-	42
Total correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	214 174	-	-	-	-	212 124

¹⁾ Il existe des correctifs de valeurs forfaitaires pour un montant de CHF 108,6 millions.

²⁾ Dont CHF 42 000 reviennent à des correctifs de valeurs compensés directement à l'actif. Les CHF 2,2 millions restants concernent des provisions servant à couvrir des risques décelables le jour de clôture

Capital social

	31.12.2011 Valeur nominale totale en CHF 1000	31.12.2011 Nombre de voix	31.12.2011 Capital donnant droit au dividende en CHF 1000	31.12.2010 Valeur nominale totale en CHF 1000	31.12.2010 Nombre de voix	31.12.2010 Capital donnant droit au dividende en CHF 1000
Capital-actions	337 500	16 875 000	337 500	337 500	16 875 000	337 500
Actions au porteur	337 500	16 875 000	337 500	337 500	16 875 000	337 500
Capital autorisé	0	0		0	0	
Actions au porteur	0	0		0	0	
· dont augmentations de capital effectuées	0	0		0	0	
Capital conditionnel	0	0	0	0	0	0
Actions au porteur	0	0	0	0	0	0
· dont augmentations de capital effectuées	0	0	0	0	0	0
Réserve en capital / réserve en bénéfice non distribuable			168 750			168 750

Actionnaires importants de la Banque Coop

	31.12.2011 Nominal	31.12.2011 Capital et voix	31.12.2010 Nominal	31.12.2010 Capital et voix
	en CHF 1000	en %	en CHF 1000	en %
Groupe lié par des conventions de vote				
· Banque Cantonale de Bâle ¹⁾	194 366	57,6	194 531	57,6
· Coop ^{1) 2)}	35 037	10,4	35 037	10,4
· Propres titres	10 242	3,0	7 306	2,2
Free-float				
· Organisations de l'USS ³⁾	17 371	5,1	17 406	5,2
· Tiers	80 484	23,9	83 220	24,6
Total	337 500	100,0	337 500	100,0

Groupes liés par des conventions de vote: Banque Cantonale de Bâle / Coop avec au total 68,0% des voix.

¹⁾ Participation qualifiée et actionnaire important dans le sens de l'art. 3 ch. 2 lit. Cbis LB.

²⁾ Consolidé, sans Coop Assurance du Personnel.

³⁾ Aucune organisation syndicale de l'USS ne détient une participation de 3% ou plus. Les organisations de l'USS ne sont pas liées entre elles par des conventions de vote.

Justification des capitaux propres

	2011 en CHF 1000	2010 en CHF 1000	2009 en CHF 1000
Capitaux propres au début de l'exercice de référence			
Capital-actions	337 500	337 500	337 500
Réserve en capital	116 879	116 603	116 531
Réserve en bénéfice	412 212	404 707	370 198
Réserve de réévaluation	0	0	0
Bénéfice de l'exercice	50 527	37 880	64 884
+/- Conversions de monnaies étrangères	0	0	0
- Propres titres de participation	-25 983	-14 045	-18 928
Sous-total	891 135	882 645	870 185
+/- Répercussions d'un restatement	0	0	0
Total capitaux propres au début de l'exercice de référence (avant répartition du bénéfice)	891 135	882 645	870 185
+ Augmentation de capital	0	0	0
+ Agio	0	0	0
+/- Autres attributions aux réserves / moins prélevements des réserves	0	0	0
- Dividende et autres attributions du résultat de l'exercice précédent	-29 632	-29 973	-29 914
+ Bénéfice de l'exercice de référence	58 372	50 527	37 880
- Changement du rapport de participation dans la participation évaluée selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0
- Achats de propres titres de participation (coûts d'acquisition)	-41 333	-14 021	-6 215
+ Vente de propres titres de participation (coûts d'acquisition)	34 449	2 083	11 099
+ Bénéfices de la vente de propres titres de participation	-2 493	-126	-389
+/- Différences de conversion	0	0	0
Total capitaux propres à la fin de l'exercice de référence (avant répartition du bénéfice)	910 498	891 135	882 645
dont:			
Capital-actions libéré	337 500	337 500	337 500
Réserve en capital	115 129	116 879	116 603
Réserve en bénéfice	432 364	412 212	404 707
Réserve de réévaluation	0	0	0
Bénéfice de l'exercice	58 372	50 527	37 880
+/- Conversions de monnaies étrangères	0	0	0
- Propres titres de participation	-32 867	-25 983	-14 045

Propres titres de participation

Actions au porteur	2011	2011	2011	2010	2010	2010
	Prix moyen du marché/ prix moyen de la transaction en CHF	Nombre	Coûts d'acquisition en CHF 1000	Prix moyen du marché/ prix moyen de la transaction en CHF	Nombre	Coûts d'acquisition en CHF 1000
Total au 1 ^{er} janvier	68,000	365 309	25 983	71,000	187 549	14 044
Plus achats	63,668	649 200	41 333	67,999	206 195	14 021
Moins ventes	68,567	-502 417	-34 449	73,255	-28 435	-2 083
Total au 31 décembre	62,500	512 092	32 867	68,000	365 309	25 983

La «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» détient 33 400 actions (2010: 33 000) de la Banque Coop dans les immobilisations.

Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds propres

Actif circulant	A vue	Dénon- çable	Échéance en 3 mois	Échéance de 3 mois à 12 mois	Échéance de 12 mois à 5 ans	Échéance après 5 ans	Immobilisé	Total
	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000
Liquidités	397 272	-	-	-	-	-	-	397 272
Créances résultant de papiers monétaires	248	-	0	0	0	0	-	248
Créances sur les banques	384 908	-	501 711	0	0	0	-	886 619
Créances sur la clientèle	-	168 777	221 016	24 755	111 073	7 612	-	533 233
Créances hypothécaires	2 544	838 781	709 180	1 329 559	7 618 666	1 651 827	-	12 150 557
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négocié	3 192	-	-	-	-	-	-	3 192
Immobilisations financières	4 693	-	30 997	57 997	347 296	44 206	378	485 567
Total actif circulant au 31.12.2011	792 857	1 007 558	1 462 904	1 412 311	8 077 035	1 703 645	378	14 456 688
Total actif circulant au 31.12.2010	1 124 540	1 289 377	1 091 136	1 532 285	7 101 100	1 786 943	661	13 926 042

Fonds étrangers

Engagements résultant de papiers monétaires	9 255	-	0	0	0	0	-	9 255
Engagements envers les banques	298 508	-	0	180 000	293 000	50 000	-	821 508
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	-	7 248 070	-	-	-	-	-	7 248 070
Autres engagements envers la clientèle	1 657 314	40 555	161 991	254 731	100 000	20 000	-	2 234 591
Obligations de caisse	-	-	24 757	58 481	156 376	38 227	-	277 841
Emprunts et prêts des centrales des lettres de gage	-	-	148 000	149 500	1 682 400	863 100	-	2 843 000
Total fonds étrangers au 31.12.2011	1 965 077	7 288 625	334 748	642 712	2 231 776	971 327	-	13 434 265
Total fonds étrangers au 31.12.2010	2 214 350	6 647 035	177 769	701 513	1 845 325	1 302 155	-	12 888 147

Créances sur / engagements envers les sociétés liées et crédits aux organes

	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000
Créances sur les sociétés liées	0	0
Engagements envers les sociétés liées	0	0
Créances résultant de crédits aux organes	3 938	5 820

Entre la Banque Coop et les membres de la Direction générale ainsi que du Conseil d'administration, ou encore les personnes leur étant proches, il n'existe aucun engagement non conforme aux usages du marché. Par conséquent, les créances résultant de crédits aux organes se composent d'hypothèques et de crédits en compte courant accordés aux membres de la Direction générale et du Conseil d'administration. Par ailleurs, des crédits ont été conférés aux organes de la BKB pour un montant de CHF 662 000.-.

Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger

	31.12.2011 Suisse en CHF 1000	31.12.2011 Etranger en CHF 1000	31.12.2010 Suisse en CHF 1000	31.12.2010 Etranger en CHF 1000
Actifs				
Liquidités	397 101	171	737 183	19 909
Créances résultant de papiers monétaires	248	0	0	0
Créances sur les banques	375 351	511 268	351 092	5 631
Créances sur la clientèle	522 942	10 291	488 497	17 266
Créances hypothécaires	12 028 075	122 482	11 584 908	101 504
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	1 733	1 459	1 295	1 483
Immobilisations financières	217 240	268 327	285 752	331 522
Participations	20 273	0	20 340	0
Immobilisations corporelles	106 751	0	111 370	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Comptes de régularisation	29 151	3 826	29 656	4 194
Autres actifs	44 027	705	11 351	0
Valeurs de remplacement positives	130 591	0	155 266	673
Total actifs	13 873 483	918 529	13 776 710	482 182
Total en %	93,8	6,2	96,6	3,4
Passifs				
Engagements résultant de papiers monétaires	9 255	0	435	0
Engagements envers les banques	779 819	41 689	391 242	40 335
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	6 974 093	273 977	6 412 554	234 481
Autres engagements envers la clientèle	2 051 415	183 176	2 529 917	181 026
Obligations de caisse	277 841	0	350 157	0
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 843 000	0	2 748 000	0
Comptes de régularisation	48 406	1 722	56 211	0
Autres passifs	37 463	0	15 910	0
Valeurs de remplacement négatives	147 460	74	192 585	730
Correctifs de valeurs et provisions	211 927	197	214 174	0
Capital-actions	337 500	0	337 500	0
Réserve en capital	115 129	0	116 879	0
Propres titres de participation	-32 867	0	-25 983	0
Réserve en bénéfice	432 364	0	412 212	0
Bénéfice de l'exercice	58 372	0	50 527	0
Total passifs	14 291 177	500 835	13 802 320	456 572
Total en %	96,6	3,4	96,8	3,2

Répartition des actifs par pays ou groupes de pays

	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2011 en %	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2010 en %
Union européenne	876 381	5,92	437 428	3,07
Amérique du Nord	31 377	0,21	30 362	0,21
Asie, Océanie	10 729	0,07	10 263	0,07
Autres pays	42	0,00	4 129	0,03
Total créances sur l'étranger	918 529	6,21	482 182	3,38
Suisse	13 873 483	93,79	13 776 710	96,62
Total actifs	14 792 012	100,00	14 258 892	100,00

Bilan par monnaie

	CHF en CHF 1000	Métaux précieux contre-valeur en CHF 1000	EUR contre-valeur en CHF 1000	USD contre-valeur en CHF 1000	Autres contre-valeur en CHF 1000	Total en CHF 1000
Actifs						
Liquidités	390 063	0	6 189	687	333	397 272
Créances résultant de papiers monétaires	1	0	242	2	3	248
Créances sur les banques	503 910	14 458	313 241	11 546	43 464	886 619
Créances sur la clientèle	512 732	0	6 645	9 807	4 049	533 233
Créances hypothécaires	12 150 557	0	0	0	0	12 150 557
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	1 135	592	386	917	162	3 192
Immobilisations financières	485 567	0	0	0	0	485 567
Participations	20 273	0	0	0	0	20 273
Immobilisations corporelles	106 751	0	0	0	0	106 751
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Comptes de régularisation	32 760	0	196	15	6	32 977
Autres actifs	44 238	0	16	461	17	44 732
Valeurs de remplacement positives	124 621	0	5 049	921	0	130 591
Total actifs portés au bilan	14 372 608	15 050	331 964	24 356	48 034	14 792 012
Prétentions à des livraisons résultant d'opérations au comptant, à terme et d'options sur devises	226 828	0	213 419	88 718	16 458	545 423
Total actifs	14 599 436	15 050	545 383	113 074	64 492	15 337 435
Passifs						
Engagements résultant de papiers monétaires	8 667	0	318	270	0	9 255
Engagements envers les banques	819 756	0	767	432	553	821 508
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	7 221 337	0	26 733	0	0	7 248 070
Autres engagements envers la clientèle	1 803 501	14 456	288 536	80 999	47 099	2 234 591
Obligations de caisse	277 841	0	0	0	0	277 841
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 843 000	0	0	0	0	2 843 000
Comptes de régularisation	50 034	0	19	0	75	50 128
Autres passifs	37 362	0	82	19	0	37 463
Valeurs de remplacement négatives	147 534	0	0	0	0	147 534
Correctifs de valeurs et provisions	212 067	0	4	53	0	212 124
Capital-actions	337 500	0	0	0	0	337 500
Réserve en capital	115 129	0	0	0	0	115 129
Propres titres de participation	-32 867	0	0	0	0	-32 867
Réserve en bénéfice	432 364	0	0	0	0	432 364
Bénéfice de l'exercice	58 372	0	0	0	0	58 372
Total passifs portés au bilan	14 331 597	14 456	316 459	81 773	47 727	14 792 012
Engagements de livrer résultant d'opérations au comptant, à terme et d'options sur devises	282 664	0	217 757	28 593	16 662	545 676
Total passifs	14 614 261	14 456	534 216	110 366	64 389	15 337 688
Positions nettes par monnaie	-14 825	594	11 167	2 708	103	-253

Cours de conversion des principales monnaies

	Code ISO	Unité	Cours 31.12.2011	Cours 31.12.2010
Euro	EUR	1	1,2169	1,2515
Dollar américain	USD	1	0,9376	0,9372
Livre sterling	GBP	1	1,4580	1,4491
Yen	JPY	100	1,2148	1,1514

Informations sur les opérations hors bilan

Engagements conditionnels

	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000	Variation en données absolues
Garanties irrévocables	42 076	50 743	-8 667
Garanties de bonne fin	10 021	3 448	6 573
Engagements irrévocables	7 578	4 018	3 560
Autres engagements conditionnels	5 518	0	5 518
Total engagements conditionnels	65 193	58 209	6 984

Engagements irrévocables

	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000	Variation en données absolues
Engagements irrévocables d'octroi de crédits	5 518	9 276	-3 758
Hypothèques forward	9 220	46 073	-36 853
Engagement de paiement envers la garantie des dépôts	86 998	84 016	2 982
Total engagements irrévocables	101 736	139 365	-37 629

Crédits par engagement

	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000	Variation en données absolues
Engagements résultant de paiements différés	0	0	0
Engagements résultant d'acceptations	0	0	0
Autres crédits par engagement	0	0	0
Total crédits par engagement	0	0	0

Opérations fiduciaires

	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000	Variation en données absolues
Opérations fiduciaires auprès de banques tierces	16 100	13 737	2 363
Paiements fiduciaires auprès de banques du groupe et banques liées	0	0	0
Prêts fiduciaires et autres opérations financières à caractère fiduciaire	0	0	0
Total opérations fiduciaires	16 100	13 737	2 363

Instruments financiers dérivés ouverts en fonction de la solvabilité de la contrepartie et de la durée restante

	Valeur de remplacement positive en CHF 1000	Valeur de remplacement négative en CHF 1000	Montant du sous-jacent en CHF 1000	31.12.2011		31.12.2010	
				positive en CHF 1000	négative en CHF 1000	positive en CHF 1000	négative en CHF 1000
Banques et bourses de dérivés ¹⁾							
· avec durée jusqu'à un an	18 356	17 186	834 184	70 579	79 732	4 421 704	
· avec durée de plus d'un an	112 235	130 348	3 143 843	85 360	113 583	3 248 640	
Courtiers				0	0	0	
Clients avec couverture				0	0	0	
Clients sans couverture				0	0	0	
Total	130 591	147 534	3 978 027	155 939	193 315	7 670 344	

¹⁾ Durée moyenne: 2,8 ans.

Instruments financiers dérivés ouverts en fonction du type de contrat

Instruments de taux	Instruments de négoce			Instruments de hedging		
	Valeur de remplacement positive en CHF 1000	négative en CHF 1000	Montant du sous-jacent en CHF 1000	Valeur de remplacement positive en CHF 1000	négative en CHF 1000	Montant du sous-jacent en CHF 1000
Contrats à terme y compris Forward Rate Agreements						
Swaps				115 765	132 523	3 295 982
Futures						
Options (OTC)						
Options (négociées en bourse)						
Devises						
Contrats à terme	14 346	14 597	553 574			
Swaps combinés sur taux / monnaies						
Futures						
Options (OTC)	1	1	3 471			
Optionen (exchange traded)						
Métaux précieux						
Contrats à terme						
Futures						
Options (OTC)						
Options (négociées en bourse)						
Titres de participation / indices						
Contrats à terme						
Swaps						
Futures						
Options (OTC)						
Options (négociées en bourse)						
Dérivés de crédits						
Credit default swaps	479	413	125 000			
Total return swaps						
First-to-default swaps						
Autres dérivés de crédits						
Autres						
Contrats à terme						
Swaps						
Futures						
Options (OTC)						
Options (négociées en bourse)						
Total sans contrats de netting						
Exercice sous revue	14 826	15 011	682 045	115 765	132 523	3 295 982
Exercice précédent	66 726	65 775	3 511 944	89 213	127 540	4 158 400
Contrats de netting	0	0		0	0	
Total avec contrats de netting						
Exercice sous revue	14 826	15 011		115 765	132 523	
Exercice précédent	66 726	65 775		89 213	127 540	

Informations sur le compte de résultat

Produit du refinancement dans le produit des intérêts et des escomptes

	2011 en CHF 1000	2010 en CHF 1000	Variation en données absolues
Résultat du refinancement des portefeuilles aux taux du marché monétaire	20	4	16

Résultat des opérations de négociation

	2011 en CHF 1000	2010 en CHF 1000	Variation en données absolues
Opérations sur devises, métaux précieux	11 333	11 476	-143
Opérations en espèces	1 066	1 442	-376
Opérations sur titres	-806	51	-857
Total résultat des opérations de négociation	11 593	12 969	-1 376

Charges de personnel

	2011 en CHF 1000	2010 en CHF 1000	Variation en données absolues
Autorités de la banque, jetons de présence et indemnités fixes	726	700	26
Appointements et allocations supplémentaires	64 978	65 276	-298
AVS, AI, AC et autres contributions légales	4 414	5 105	-691
Cotisations à la caisse pension	9 176	11 341	-2 165
Frais de personnel accessoires	2 595	2 178	417
Total charges de personnel	81 889	84 600	-2 711

Autres charges d'exploitation

	2011 en CHF 1000	2010 en CHF 1000	Variation en données absolues
Coûts des locaux	10 456	10 202	254
Coûts de l'informatique	24 157	34 787	-10 630
Coûts des machines, du mobilier, des véhicules et des autres installations	294	475	-181
Coûts des télécommunications et information	9 963	9 125	838
Diverses charges d'exploitation	27 145	27 108	37
Total autres charges d'exploitation	72 015	81 697	-9 682

Amortissements sur l'actif immobilisé

	2011 en CHF 1000	2010 en CHF 1000	Variation en données absolues
Amortissements sur les immeubles à l'usage de la banque	1 256	1 151	105
Amortissements sur les autres immeubles	71	71	0
Amortissements sur les autres immobilisations corporelles	3 218	3 477	-259
Amortissements sur les logiciels	4 860	1 041	3 819
Amortissements sur les immobilisations incorporelles	0	0	0
Amortissements sur les participations	101	0	101
Total amortissements sur l'actif immobilisé	9 506	5 740	3 766

Correctifs de valeurs, provisions et pertes

	2011 en CHF 1000	2010 en CHF 1000	Variation en données absolues
Provisions pour risques de pertes	512	4 790	-4 278
Correctifs de valeurs sur les immeubles destinés à la revente	0	0	0
Correctifs de valeurs sur titres	0	0	0
Provisions pour autres risques d'exploitation	241	1 833	-1 592
Dissolution de provisions devenues inutiles / pour autres risques d'exploitation	-82	-959	877
Pertes	369	322	47
Total correctifs de valeurs, provisions et pertes	1 040	5 986	-4 946

Produits extraordinaires

	2011 en CHF 1000	2010 en CHF 1000	Variation en données absolues
Entrée à nouveau de créances amorties	303	216	87
Bénéfice de réalisation découlant de la vente de participations et d'immobilisations corporelles ¹⁾	88	10 217	-10 129
Autres produits étrangers à l'exploitation et à l'exercice	404	445	-41
Total produits extraordinaires	795	10 878	-10 083

¹⁾ 2010: Vente partielle de la participation Aduno Holding SA (CHF 10,2 millions).

Charges extraordinaires

	2011 en CHF 1000	2010 en CHF 1000	Variation en données absolues
Autres charges étrangères à l'exploitation et à l'exercice	0	75	-75
Total charges extraordinaires	0	75	-75

Charges fiscales

	2011 en CHF 1000	2010 en CHF 1000	Variation en données absolues
Charges pour les impôts courants sur le rendement	16 208	15 093	1 115
Total charges fiscales	16 208	15 093	1 115
Réductions fiscales non prises en compte sur reports de perte et bonifications fiscales non portées à l'actif par précaution	0	0	0
Impôts hypothétiques latents sur le rendement, calculés à un taux d'imposition théorique, concernant des réévaluations d'immobilisations n'influant pas sur les impôts ¹⁾	0	0	0
Délimitations passives pour impôts courants inscrites au bilan	9 034	11 347	-2 313

¹⁾ Les avoirs d'impôt latents ne sont inscrits à l'actif que s'ils peuvent être réalisés à brève échéance.

Avoirs gérés

Genre d'avoirs gérés	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous propre gestion	0	0
Avoirs sous mandats de gestion	2 067 725	1 928 369
Autres avoirs gérés	15 056 043	14 250 923
Total avoirs gérés (avec prises en compte doubles)¹⁾	17 123 768	16 179 292
Dont prises en compte doubles	0	8 273
Total avoirs gérés (sans prises en compte doubles)¹⁾	17 123 768	16 171 019
Apports / retraits nets d'argent frais	-539 041	-401 502

¹⁾ En 2011, l'effet sur les avoirs gérés de la migration informatique vers Avaloq ainsi que de la redéfinition des comptes importants en matière de placement s'élève à un total de CHF 1 783 millions.

Les avoirs gérés correspondent aux valeurs patrimoniales de la clientèle pour lesquelles la banque fournit des prestations de conseils en placement et/ou de gestion de fortune. En font notamment partie les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, les dépôts à terme, les placements fiduciaires, toutes les valeurs en dépôts dûment évaluées ainsi que toutes les valeurs patrimoniales déposées auprès de tiers et confiées à notre gestion. Ne sont explicitement pas comprises les valeurs patrimoniales détenues uniquement dans un but de transaction.

Les apports nets déclarés d'argent frais découlent de l'acquisition de clients, de départs de clients ainsi que des apports et retraits réalisés par des clients existants. Ils confèrent une image transparente des fonds effectivement acquis par la banque. Cette performance est calculée au moyen de la méthode directe sur la base des différentes transactions sur espèces et sur titres ainsi que des prises et remboursements de crédits. Les produits d'intérêts et de dividendes crédités aux clients ainsi que les commissions et frais débités pour les prestations de la banque sont exclus lors du calcul des apports nets, car ils ne sont pas la conséquence de la performance d'acquisition de la banque. Il en va de même des variations des avoirs gérés attribuables aux fluctuations des cours de conversion ou des titres. Les avoirs détenus exclusivement dans un but de conservation et de transaction (custody assets) ne figurent pas dans le tableau. Les changements d'affectation entre avoirs gérés et avoirs détenus dans un but de transaction se traduisent par des apports/retraits d'argent frais correspondants.

Une faible part des avoirs gérés de la banque résulte de prises en compte doubles. Ces dernières correspondent à la part des liquidités dans les mandats de gestion de fortune, figurant une nouvelle fois à la position «Autres avoirs gérés».

Autres informations

Compte rendu par segment

en millions de CHF	Clientèle privée		Clientèle placements		Clientèle commerciale		Négoce		Corporate center		Total
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	
Opérations d'intérêts	92,7	80,0	14,7	15,8	45,1	48,8	0,1	0,5	3,4	3,7	156,1 148,8
Opérations de commissions	30,8	22,1	22,4	24,6	2,2	1,4	0,9	1,0	10,3	19,4	66,7 68,5
Opérations de négoce	6,0	3,4	3,6	2,8	1,5	1,2	0,5	5,5	0,0	0,0	11,6 13,0
Autres résultats	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,9	2,5	3,9 2,6
Produit d'exploitation	129,5	105,5	40,7	43,3	48,8	51,4	1,6	7,0	17,6	25,6	238,2 232,8
Charges de personnel	-26,8	-26,8	-7,7	-8,5	-5,8	-5,9	-1,7	-2,3	-39,8	-40,8	-81,8 -84,4
Autres charges d'exploitation	-1,4	-1,7	-0,3	-0,3	-0,4	-0,4	-0,1	-0,4	-60,1	-57,0	-62,2 -59,9
Coûts indirects	-9,5	-20,9	-2,1	-4,9	-1,5	-4,1	-0,7	-0,2	13,8	30,1	0,0 0,0
Charges d'exploitation apurées (sans migration IT)	-37,7	-49,4	-10,2	-13,7	-7,7	-10,4	-2,5	-3,0	-86,0	-67,8	-144,0 -144,2
Bénéfice brut apuré (sans migration IT)	91,8	56,1	30,6	29,6	41,2	41,1	-0,9	4,0	-68,5	-42,2	94,2 88,6
Amortissements sur l'actif immobilisé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-7,4	-5,7	-7,4 -5,7
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-11,9	-11,5	-0,4	-0,4	-12,6	-13,8	-0,0	-0,1	23,9	19,9	-1,0 -6,0
Résultat d'exploitation apuré (sans migration IT)	79,9	44,6	30,1	29,1	28,6	27,3	-0,9	3,9	-52,1	-28,0	85,7 76,9
Produits extraordinaires											0,8 10,9
Charges extraordinaires											0,0 -0,1
Impôts											-16,2 -15,1
Bénéfice de l'exercice apuré (sans migration IT)											70,3 72,6

en millions de CHF	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Engagements sous forme d'épargne et de placements	5 388	4 978	1 216	1 094	274	261	11	11	359	303	7 248	6 647
Autres engagements envers la clientèle	269	335	436	492	547	578	400	488	582	818	2 235	2 711
Créances sur la clientèle	54	57	14	21	96	125	-248	9	617	293	533	506
Créances hypothécaires	5 892	5 578	237	238	4 654	4 766	-4	6	1 371	1 099	12 151	11 686
Avoirs en dépôt	2 164	2 377	2 820	3 158	144	173	170	680	1 602	1 674	6 900	8 063
Placements fiduciaires	1	4	12	1	0	4	3	1	0	4	16	14
Net New Money	520	437	49	-147	115	84	-322	-188	-901	216	-539	402

Le compte rendu par segment de la Banque Coop réunit les domaines «Clientèle privée», «Clientèle placements», «Clientèle commerciale», «Négoce» et le «Corporate center». Il est conforme à la structure de distribution de la banque, les résultats des conseillers étant regroupés par équipe, puis par segment; il ne reproduit donc pas les unités de conduite telles que présentées dans notre organigramme. La migration IT vers Avaloq ne permet toutefois qu'une comparaison partielle entre les données 2011 et celles de l'exercice précédent. Concernant les opérations d'intérêts, il est fait appel à la méthode du taux moyen pour le calcul des revenus affichés. Le produit des intérêts figure dans les différents centres de profit, alors que le produit structurel et les autres résultats des opérations d'intérêts provenant de transactions au niveau de l'ensemble de la banque (par exemple créances/engagements bancaires, emprunts et prêts des centrales de lettres de gage) sont attribués au «Corporate center». Dans les opérations neutres et de négoce, les données sont établies sur la base des produits effectivement perçus ou d'un calcul arithmétique. Les autres résultats émanant de tâches assurées de façon centralisée, comme l'administration de participations, de titres et d'immeubles, sont entièrement attribués au «Corporate center».

Les charges de personnel et les autres charges d'exploitation se basent sur les dépenses effectivement enregistrées, alors que les coûts indirects reflètent les répercussions des prestations du «Corporate center» sur les unités du front. Parmi ces charges se trouvent les coûts des différents centres de services, notamment Credit office et Services. En 2011, cette position est inférieure à celle de 2010 dans la mesure où la migration IT vers Avaloq, au 1.1.2011, a généré des modifications de processus substantielles. De ce fait, nous avons renoncé temporairement à établir un calcul des coûts par activités. Au niveau des segments du front, la position «Correctifs de valeurs, provisions et pertes» comprend les coûts de risques standards pour les éventuels correctifs de valeurs pour risques de crédit. La différence entre le résultat effectif et le total des coûts de risques standards calculés ainsi que les provisions pour autres risques d'affaires figurent à la rubrique «Corporate center».

Outre les charges et les produits, le compte rendu par segment comprend les volumes des principales positions au bilan leur revenant et les «avoirs en dépôt», les «placements fiduciaires» et le «Net New Money».

Fonds propres requis et pris en compte conformément aux dispositions stipulées par Bâle II

	Approche utilisée	Exigences de fonds propres			
		31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000
Risque de crédit	Standard CH		484 590		513 380
· dont risques de cours relatifs aux titres de participation dans le portefeuille de la banque		8 672		26 018	
Risques non liés à des contreparties	Standard CH		32 039		33 153
Risques de marché	Standard		2 221		1 501
· dont sur instruments de taux d'intérêt (risque de marché)	Standard	32		80	
· dont sur titres de participation	Standard	416		377	
· dont sur devises et métaux précieux	Standard	1 489		829	
· dont sur matières premières	Standard	204		215	
· dont sur options	Standard				
Risques opérationnels	Indicateur de base		32 840		34 816
– Déductions des fonds propres requis (correctifs de valeurs et provisions portés au passif du bilan selon l'art. 62 OFR dans l'AS-CH)			–7 539		–12 687
Fonds propres requis		544 151		570 163	
Fonds propres de base bruts (après prise en compte des propres titres de participation à déduire)			885 791		872 324
– Eléments à porter en déduction des fonds propres de base			–16 302		–16 403
= Fonds propres de base pouvant être pris en compte			869 489		855 921
+ Fonds propres complémentaires et supplémentaires					
– Autres déductions à imputer sur les fonds propres en général					
= Fonds propres pouvant être pris en compte		869 489		855 921	
Fonds propres pris en compte / requis (approche CH)		159,8%		150,1%	

Plus amples informations dans internet, sur le site www.banquecoop.ch

Leverage Ratio

	2011 CHF 1000	2011	2010
Leverage Ratio		5,9%	6,0%
Fonds propres de base pouvant être pris en compte	869 489		
Total du bilan	14 792 012		
(Fonds propres de base pouvant être pris en compte / Total du bilan * 100)			

Publication des rémunérations

En vertu de la directive SIX, toutes les rémunérations sont comptabilisées durant l'exercice au cours duquel elles se produisent. Le montant global des rémunérations comprend les rémunérations en espèces, les prestations en nature tout comme les cotisations de l'employeur à l'AVS ou à des assurances sociales étaétiques similaires.

Les éventuels paiements futurs en lien avec la dissolution de la relation de travail sont à prendre en considération dans la période durant laquelle la fonction d'organe a été dissoute.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

	Hono- raires ¹⁾ Banque Coop (variable) ²⁾	Rémunéra- tions Actions	Prestations en nature	Rémunéra- tion brute totale	Dépenses en faveur des assurances sociales	Total charges personnel	Sécurités/ prêts/ crédits	Nombre d'actions (part des droits de vote) ³⁾
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	
Lewin Ralph (président)	171 000	13 877	0	184 877	11 753	196 630	0	225
Kaufmann Irene (vice-présidente) ⁵⁾	55 000	5 551	0	60 551	825	61 376	0	662
Albrecht Andreas ⁴⁾	41 500	3 700	0	45 200	0	45 200	0	572
Keller Christine	35 250	2 775	0	38 025	2 485	40 510	0	338
Kunz Hans Peter	63 750	5 551	0	69 301	4 541	73 842	0	618
Lehmann Markus	35 250	2 775	0	38 025	2 485	40 510	0	378
Meyer Erwin (depuis le 13.4.2011)	27 330	2 081	0	29 411	722	30 133	0	0
Ritter Markus	35 250	2 775	0	38 025	2 485	40 510	705 837	337
Schwarz Hans Peter (décédé le 3.9.2011) ⁵⁾	23 594	0	0	23 594	195	23 789	2 432 055	270
Von Felten Michael	36 010	2 775	0	38 785	2 446	41 231	800 000	420
Widmer Richard	63 750	5 551	0	69 301	4 541	73 842	0	2 120
Total CA 31.12.2011	587 683	47 411	0	635 095	32 478	667 572	3 937 892	5 940
Total CA 31.12.2010	570 811	51 680	0	622 491	28 963	651 454	5 820 155	5 583

¹⁾ Forfait pour l'exercice de la fonction, jetons de présence, forfait pour frais et indemnités pour déplacements.

²⁾ A la Banque Coop, il existe uniquement des actions au porteur; il n'existe ni droit de conversion, ni droit d'option. Le prix d'achat des actions réduit en raison du délai de blocage s'inscrivait à CHF 46,26 pour l'exercice 2011.

³⁾ Comprend les titres attribués et ceux acquis à titre privé, y compris ceux des proches. 1000 actions à la valeur nominale de CHF 20.- chacune correspondant à une part des droits de vote de 0,006%.

⁴⁾ Paiement de l'intégralité de la rémunération en faveur de Vischer AG, Bâle.

⁵⁾ Paiement du forfait pour l'exercice de la fonction et du forfait pour frais en faveur de la Coopérative Coop, Bâle.

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

Rémunérations des membres de la Direction générale

	Salaire fixe ¹⁾ en CHF	Salaire variable en CHF	Rémunérations Actions Banque Coop (variable) ²⁾ en CHF	Prestations en nature Voiture ³⁾ en CHF	Rémunération brute totale en CHF	Dépenses en faveur des assurances sociales et institutions de prévoyance en CHF	Total charges de personnel en CHF	Sécurités/ prêts/ crédits en CHF
Personne percevant la rémunération la plus élevée (A. Waespi, CEO)	457 200	186 523	100 477	7 832	752 032	170 804	922 836	0
Total Direction générale 31.12.2011 (A. Waespi, S. Lienhart, Yves Grütter)	1 053 200	347 000	154 000	20 534	1 574 734	342 093	1 916 827	0
Total Direction générale 31.12.2010 (A. Waespi, S. Lienhart, G. Lachappelle jusqu'au 30.9.2010, Yves Grütter depuis le 1.10.2010)	1 056 350	327 656	145 344	20 590	1 549 940	627 200	2 177 140	0
Crédit le plus élevé DG								0

	Nombre d'actions (part des droits de vote) ⁴⁾
Andreas Waespi (CEO)	10 388
Sandra Lienhart	3 346
Yves Grütter	445
Total	14 179

¹⁾ Y compris fonctions de direction du groupe et frais forfaitaires.

²⁾ A la Banque Coop, il existe uniquement des actions au porteur; il n'existe ni droit de conversion, ni droit d'option. Le prix d'achat des actions réduit en raison du délai de blocage s'inscrivait à CHF 46,26 pour l'exercice 2011. Cette part de la rétribution variable sous la forme d'actions Banque Coop est considérée comme une rémunération différée jusqu'au 30 juin 2014. Ce n'est qu'après cette date que les actions seront transférées dans le dépôt du collaborateur concerné (cf. Corporate Governance, p. 79).

³⁾ La part destinée à l'utilisation privée est décomptée comme élément du salaire.

⁴⁾ Comprend les titres attribués et ceux acquis à titre privé, y compris ceux des proches. 1000 actions à la valeur nominale de CHF 20.- chacune correspondant à une part des droits de vote de 0,006%.

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

Rémunérations des membres du Comité pour un développement durable

	Honoraires fixes en CHF	Honoraires variables en CHF	Rémunérations en CHF	Dédommagement pour tâches supplémentaires en CHF	Total en CHF
Bruderer Pascale (jusqu'au 30.4.2011)	0				0
Ludwig Barbara	2 000				2 000
Schelbert Heidi	2 000				2 000
Sturm Andreas	2 000				2 000
Total 31.12.2011	6 000	0	0	0	6 000
Total 31.12.2010	8 000	0	0	0	8 000

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

Chiffres clés – informations détaillées

Chiffres clés – informations détaillées

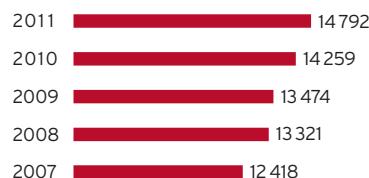
	en CHF 1000	2011	2010
Rendement sur fonds propres (return on equity)		9,7%	8,8%
Résultat d'exploitation apuré (sans migration IT)	85 704		
Fonds propres le 1.1.	860 760		
Fonds propres le 31.12.	910 498		
(Résultat d'exploitation / moyenne des fonds propres * 100)			
Taux de refinancement I		77,0%	79,6%
Créances envers la clientèle	533 233		
Créances hypothécaires	12 150 557		
Prêts à la clientèle	12 683 790		
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	7 248 070		
Autres engagements envers la clientèle	2 234 591		
Obligations de caisse	277 841		
Fonds de la clientèle	9 760 502		
(Fonds de la clientèle / prêts à la clientèle * 100)			
Taux de refinancement II		99,4%	102,2%
Fonds de la clientèle	9 760 502		
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 843 000		
Fonds du public	12 603 502		
(Fonds du public / prêts à la clientèle * 100)			
Cost-income-ratio I		60,5%	61,9%
Charges d'exploitation apurées (sans migration IT)	144 049		
Produit d'exploitation	238 235		
(Charges d'exploitation / produit d'exploitation * 100)			
Cost-income-ratio II		63,6%	64,4%
Charges d'exploitation apurées (sans migration IT)	144 049		
Amortissements sur l'actif immobilisé (sans migration IT)	7 442		
Produit d'exploitation	238 235		
((Charges d'exploitation + amort. sur actif immobilisé) / produit d'exploitation * 100)			

Chiffres clés – une comparaison sur 5 ans

Bilan

Total du bilan

en millions de CHF



Bénéfice

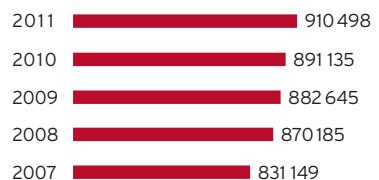
en CHF 1000



Fonds propres

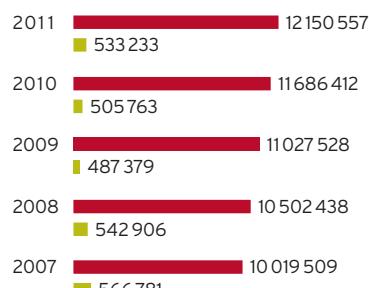
avant répartition du bénéfice

en CHF 1000



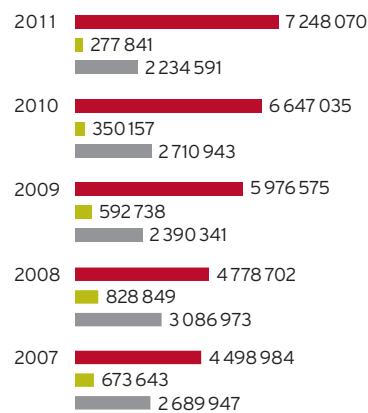
Prêts à la clientèle

en CHF 1000



Fonds de la clientèle

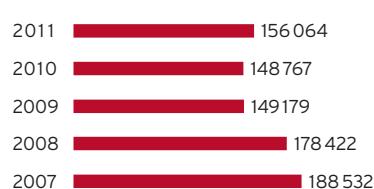
en CHF 1000



Compte de résultat

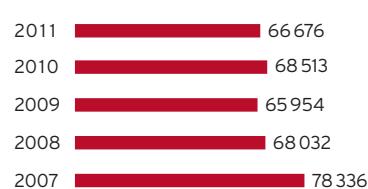
Opérations d'intérêts

en CHF 1000



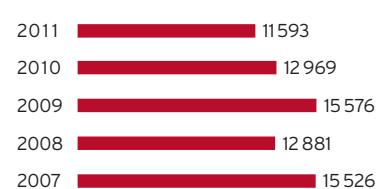
Opérations de commissions et de prestations de services

en CHF 1000



Opérations de négoce

en CHF 1000



Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
CH-8005 Zürich

Téléphone +41 58 286 31 11
Télécax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Banque Coop SA, Bâle

Zurich, le 8 mars 2012

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels supplémentaires conformément au principe „True and Fair View“

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Coop SA comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement et l'annexe (pages 86 à 121 du rapport de gestion) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations

Membre de la Chambre fiduciaire



comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les règles d'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Ernst & Young SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Blumer'.

Prof. Dr. Andreas Blumer
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Markus Berchtold'.

Markus Berchtold
Expert-réviseur agréé

Rapport de gestion 2011

Clôture individuelle statutaire de la Banque Coop SA (extrait)

Clôture individuelle statutaire de la Banque Coop SA

Bilan au 31.12.2011 – avant répartition du bénéfice

Actifs

	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Liquidités	397 272	757 092	-359 820	-47,5
Créances résultant de papiers monétaires	248	0	248	–
Créances sur les banques	886 619	356 723	529 896	148,5
Créances sur la clientèle	533 233	505 763	27 470	5,4
Créances hypothécaires	12 150 557	11 686 412	464 145	4,0
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	9 572	26 939	-17 367	-64,5
Immobilisations financières	511 192	617 944	-106 752	-17,3
Participations	19 562	19 662	-100	-0,5
Immobilisations corporelles	106 751	111 370	-4 619	-4,1
Comptes de régularisation	32 977	33 850	-873	-2,6
Autres actifs	44 732	11 351	33 381	294,1
Valeurs de remplacement positives	130 591	155 939	-25 348	-16,3
Total actifs	14 823 306	14 283 045	540 261	3,8
 Total des créances de rang subordonné	 0	 0	 0	 –
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés	567 441	427 052	140 389	32,9

Passifs

	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Engagements résultant de papiers monétaires	9 255	435	8 820	–
Engagements envers les banques	821 508	431 577	389 931	90,4
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	7 248 070	6 647 035	601 035	9,0
Autres engagements envers la clientèle	2 234 591	2 710 943	−476 352	−17,6
Obligations de caisse	277 841	350 157	−72 316	−20,7
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 843 000	2 748 000	95 000	3,5
Comptes de régularisation	50 128	56 211	−6 083	−10,8
Autres passifs	37 463	15 910	21 553	135,5
Valeurs de remplacement négatives	147 534	193 315	−45 781	−23,7
Correctifs de valeurs et provisions	212 125	226 093	−13 968	−6,2
Réserves pour risques bancaires généraux	185 000	181 500	3 500	1,9
Capital-actions	337 500	337 500	0	0,0
Réserve légale générale	258 979	309 800	−50 821	−16,4
Réserves issues d'apports de capital	52 221	0	52 221	–
Réserves pour propres titres de participation	25 859	670	25 189	–
Réserve de réévaluation	0	0	0	–
Autres réserves	40 000	30 000	10 000	33,3
Bénéfice reporté	2 154	3 995	−1 841	−46,1
Bénéfice de l'exercice	40 078	39 904	174	0,4
Total passifs	14 823 306	14 283 045	540 261	3,8
 Total des engagements de rang subordonné	 0	 0	 0	 –
Total des engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés	571 365	1 104 254	−532 889	−48,3

Opérations hors bilan

	31.12.2011 en CHF 1000	31.12.2010 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Engagements conditionnels	65 193	58 209	6 984	12,0
Engagements irrévocables	101 736	139 365	−37 629	−27,0
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	11 474	11 474	0	0,0
Crédits par engagement	0	0	0	–
Instruments financiers dérivés				
· Montant du sous-jacent	3 978 027	7 670 344	−3 692 317	−48,1
· Valeurs de remplacement positives	130 591	155 939	−25 348	−16,3
· Valeurs de remplacement négatives	147 534	193 315	−45 781	−23,7
Opérations fiduciaires	16 100	13 737	2 363	17,2

Compte de résultat 2011

Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire

	2011 en CHF 1000	2010 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Résultat des opérations d'intérêts				
Produit des intérêts et des escomptes	298 479	310 796	-12 317	-4,0
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	13 267	15 349	-2 082	-13,6
Charge d'intérêts	-155 662	-177 341	21 679	-12,2
Sous-total résultat des opérations d'intérêts	156 084	148 804	7 280	4,9
Résultat des opérations de commissions et de prestations de services				
Produit des commissions sur les opérations de crédit	3 003	3 073	-70	-2,3
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	52 484	56 350	-3 866	-6,9
Produit des commissions sur les autres prestations de services	17 559	16 099	1 460	9,1
Charge de commissions	-6 370	-7 009	639	-9,1
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de services	66 676	68 513	-1 837	-2,7
Résultat des opérations de négoce	10 348	12 798	-2 450	-19,1
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	1 375	22	1 353	-
Produit des participations	1 115	1 249	-134	-10,7
Résultat des immeubles	1 286	1 154	132	11,4
Autres produits ordinaires	266	421	-155	-36,8
Autres charges ordinaires	-408	-310	-98	31,6
Sous-total autres résultats ordinaires	3 634	2 536	1 098	43,3
Produit d'exploitation	236 742	232 651	4 091	1,8
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	-81 889	-84 600	2 711	-3,2
Autres charges d'exploitation	-72 015	-81 697	9 682	-11,9
Sous-total charges d'exploitation apurées (sans migration IT)	-144 049	-144 231	182	-0,1
Sous-total charges d'exploitation	-153 904	-166 297	12 393	-7,5
Bénéfice brut apuré (sans migration IT)	92 693	88 420	4 273	4,8
Bénéfice brut	82 838	66 354	16 484	24,8

Bénéfice de l'exercice

	2011 en CHF 1000	2010 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Bénéfice brut apuré (sans migration IT)	92 693	88 420	4 273	4,8
Bénéfice brut	82 838	66 354	16 484	24,8
Amortissements sur l'actif immobilisé	-9 506	-5 740	-3 766	65,6
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-1 040	-5 986	4 946	-82,6
Résultat d'exploitation apuré (sans migration IT)	84 211	76 694	7 517	9,8
Résultat d'exploitation	72 292	54 628	17 664	32,3
Produits extraordinaires	12 713	32 944	-20 231	-
Charges extraordinaires	-28 719	-32 575	3 856	-
Impôts	-16 208	-15 093	-1 115	7,4
Bénéfice de l'exercice	40 078	39 904	174	0,4

Répartition du bénéfice

	2011 ¹⁾ en CHF 1000	2010 ²⁾ en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Bénéfice de l'exercice	40 078	39 904	174	0,4
Bénéfice reporté de l'exercice précédent ³⁾	2 794	4 665	-1 871	-40,1
Moins réserve pour propres titres de participation	-640	-670	30	-4,5
Bénéfice porté au bilan	42 232	43 899	-1 667	-3,8
Prélèvement sur les réserves issues d'apports de capital	30 375	-	30 375	-
Total à disposition de l'Assemblée générale	72 607	43 899	28 708	65,4
Répartition du bénéfice				
· Attribution à la réserve légale générale	-31 775	-1 400	-30 375	-
· Attribution aux autres réserves	-9 000	-10 000	1 000	-10,0
· Distributions sur le capital-actions	0	-30 375	30 375	-
· Distributions aux réserves issues d'apports de capital	-30 375	0	-30 375	-
· Autres répartitions du bénéfice	0	0	0	-
Report du bénéfice à nouveau	1 457	2 124	-667	-31,4

Dividende

	2011 ¹⁾ en CHF	2010 ²⁾ en CHF
Par action au porteur de CHF 20.– nominal		
· Dividende brut	1,80	1,80
· Moins impôt fédéral anticipé de 35% ⁴⁾	0,00	0,65
· Dividende net	1,80	1,15
Bonification du dividende le	09.05.2012	20.04.2011

¹⁾ Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 2.5.2012.

²⁾ Décision de l'Assemblée générale du 13.4.2011.

³⁾ Le report de bénéfice reporté de l'exercice précédent a progressé de CHF 670 000.- suite à la dissolution de la réserve pour propres titres de participation.

⁴⁾ Exonéré de l'impôt anticipé, le dividende 2011 sera distribué aux actionnaires sur les réserves issues d'apports de capital. Cette distribution est dès lors également exonérée de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en Suisse et détenant les actions dans leur patrimoine privé.

Succursales

Nord-ouest de la Suisse	Zurich/ Suisse orientale	Mittelland	Romandie	Tessin
Fabian Wetter	Hans A. Haessig	Peter Hofer	Andreas Huegin	Stefano Giulieri
Bâle Fabian Wetter	Zurich Hans A. Haessig	Berne Peter Hofer	Lausanne Andreas Huegin	Lugano Stefano Giulieri
Bâle-Gundoldingen Peter-Andreas Hurni	Rapperswil-Jona Jürgen Staab	Biénné Josef Walser	Fribourg Christian Mossu	Lugano Cioccaro Mauro Camozzi
Delémont Christophe Berberat	Wiedikon René Rogalla	Soleure Daniel Wälti	Genève Thierry Jaquier	Bellinzona Fabio Battaglioni
Brugg Daniel Rüegger	Oerlikon Hansueli Züllig	Lucerne Max Rüegg	La Chaux-de-Fonds Pierre-André Stoudmann	Locarno Gianfranco Rossi
Aarau Meinrad Hueber	Schaffhouse Ralph Rüegg	Zoug Gregor Kälin	Neuchâtel François Martenet	
Olten Rolf Jäggi	Saint-Gall Heinz Kuhn	Thoune Stefan Briggen	Yverdon Sébastien Haas	
	Coire Reto Kühnis		Sion Christian Mayor	
	Winterthur Beat Schmidhauser		Vevey Olivier Gloor	
	Wetzikon Elmar Kuster			

Liste des succursales

Siège principal

4002	Bâle , Dufourstrasse 50	+41 (0)61 – 286 21 21
------	--------------------------------	-----------------------

Succursales

5001	Aarau , Hintere Vorstadt 8	+41 (0)62 – 836 40 80
4002	Bâle , Aeschenplatz 3	+41 (0)61 – 286 21 21
4018	Bâle , Güterstrasse 190	+41 (0)61 – 366 58 58
6501	Bellinzona , piazza Nisetto 3	+41 (0)91 – 820 60 20
3011	Berne , Amthausgasse 20	+41 (0)31 – 327 75 75
2501	Bienna , Bahnhofstrasse 33	+41 (0)32 – 328 81 81
5201	Brugg , Neumarkt 2	+41 (0)56 – 461 74 74
2301	La Chaux-de-Fonds , 30, avenue Léopold-Robert	+41 (0)32 – 910 93 93
7002	Coire , Masanserstrasse 17	+41 (0)81 – 258 38 48
2800	Delémont , 10, rue de la Maltière	+41 (0)32 – 421 42 00
1700	Fribourg , 35, rue de Romont	+41 (0)26 – 347 45 60
1204	Genève , 6/8, place Longemalle	+41 (0)22 – 818 44 44
1003	Lausanne , 21, rue Saint-Laurent	+41 (0)21 – 310 34 11
6601	Locarno , via Trevani 3	+41 (0)91 – 759 98 88
6900	Lugano , viale C. Cattaneo 17A	+41 (0)91 – 911 31 11
6901	Lugano , piazza Cioccaro 3	+41 (0)91 – 936 30 70
6002	Lucerne , Morgartenstrasse 5	+41 (0)41 – 226 46 46
2001	Neuchâtel , 3, rue du Temple-Neuf	+41 (0)32 – 722 59 59
4603	Olten , Kirchgasse 9	+41 (0)62 – 205 47 47
8645	Rapperswil-Jona , Allmeindstrasse 22	+41 (0)55 – 225 53 10
9001	St-Gall , Vadianstrasse 13	+41 (0)71 – 227 65 65
8201	Schaffhouse , Vordergasse 54	+41 (0)52 – 632 32 32
1951	Sion , 46, place du Midi	+41 (0)27 – 328 15 55
4500	Soleure , Westbahnhofstrasse 1	+41 (0)32 – 626 50 50
3600	Thoune , Bälliz 59	+41 (0)33 – 225 36 36
1800	Vevey , 15, avenue Général-Guisan	+41 (0)21 – 925 93 20
8620	Wetzikon , Bahnhofstrasse 126	+41 (0)44 – 931 17 77
8400	Winterthur , Bahnhofplatz 12	+41 (0)52 – 269 12 22
1400	Yverdon-les-Bains , 4/6, rue du Casino	+41 (0)24 – 424 13 40
6304	Zoug , Alpenstrasse 9	+41 (0)41 – 727 76 30
8001	Zurich , Uraniastrasse 6	+41 (0)44 – 218 63 11
8050	Zurich Oerlikon , Querstrasse 11	+41 (0)44 – 317 91 91
8055	Zurich Wiedikon , Birmensdorferstrasse 308	+41 (0)44 – 454 48 20

Impressum

Editeur

Banque Coop SA
Secrétariat général
Dufourstrasse 50
CH-4002 Bâle
www.banquecoop.ch

Copyright

© 2012 Banque Coop SA

Conception

New Identity Ltd., Bâle

Photographies

Couverture: Vera Hartmann, Zurich
Direction générale: Nik Hunger, Zurich
Interlude: Anita Affentranger, Zurich; Daniel Ammann, Ammann + Siebrecht Fotografen, St-Gall;
Alessandro Della Bella/Keystone, Zurich; Vera Hartmann, Zurich; Franca Pedrazzetti, Lucerne;
Elisabeth Real, Zurich; Julian Salinas, Bâle; Ursula Sprecher & Julian Salinas, Bâle; Samuel Trümpy, Glaris;
Raffael Waldner, Zurich; Herbert Zimmermann, Lucerne

Lithographie

Roger Bahcic, Zurich
Birkhäuser+GBC AG, Reinach

Impression

Birkhäuser+GBC AG, Reinach

Paraît en français, en allemand et en italien.

La version allemande fait foi.

Banque Coop SA
Dufourstrasse 50
CH-4002 Bâle

0800 88 99 66
info@bankcoop.ch
www.banquecoop.ch

967 860.02

fair banking
banque coop